

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022—2023

Agir pour une ville plus juste et plus verte



VILLE DE
MARSEILLE



ÉDITO

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis notre arrivée à la tête de la Ville, nous nous sommes fixés la mission de faire de Marseille une ville plus verte. Face aux enjeux climatiques, nous devons transformer notre ville pour qu'elle devienne une grande capitale européenne et méditerranéenne écologique et décarbonée.

En 2022, l'Union Européenne a reconnu la volonté et les efforts de notre ville pour opérer sa transition écologique et insuffler un changement profond, en lui donnant le label du programme des « cent villes décarbonées d'ici 2030 ». Avec de nombreux partenaires, privés et institutionnels, nous concevons une feuille de route exemplaire et ambitieuse au profit de notre transition, que nous finaliserons et enverrons à la commission en 2023. C'est un travail collectif inédit, une dynamique territoriale qui n'avait jamais existé jusqu'ici, pour fixer une vision à long terme et de petits et grands projets pour la faire réalité.

Dans son champ d'action, la Ville de Marseille œuvre à tous les niveaux pour faire avancer l'écologie, et toujours de façon résolument populaire, car nous avons à cœur de défendre le droit à vivre digne dans un environnement préservé. Cela passe par l'éducation des petites marseillaises et petits marseillais à l'environnement avec toutes ses richesses : préservation de l'eau, respect du vivant, réduction des déchets, apprentissage du vélo... C'est aussi leur offrir une meilleure alimentation à la cantine. La vision écologique touche tous les pans de l'action municipale : sobriété énergétique, aménagement des espaces de la ville, des parcs et jardins, rénovation de nos écoles, offre culturelle et sportive diversifiée et tournées vers la nature... tout cela en mettant toujours l'implication des citoyens à tous les niveaux de la transition.

Ce rapport de développement durable est à l'image de l'action que nous menons pour la Ville ; il se décline à tous les niveaux, dans tous les secteurs, car l'enjeu écologique doit être au cœur de toutes nos décisions, et accompagner notre vision de l'avenir.

En 2023, Marseille est de retour. Et elle a un cap clair : celui d'être une ville toujours plus solidaire et toujours plus verte. Nous sommes très fiers des avancées déjà obtenues, et avons une ambition plus forte que jamais pour les prochains mois et les prochaines années.

Ce rapport est l'occasion de faire le bilan de notre action en 2022, afin de se lancer dans 2023 avec tous les moyens pour nos ambitions.

Benoît PAYAN
Maire de Marseille

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
MÉTHODOLOGIE	5
LA DÉCLINAISON DE LA POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
I — VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE EN 2030 ET LA RÉSILIENCE DE LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
1. Marseille lauréate de la Mission européenne « vers la neutralité carbone en 2030 »	8
2. Un grand plan de sobriété énergétique pour répondre à la crise	10
3. Lutter contre la précarité énergétique	12
4. Des bâtiments durables et économes en énergie	13
5. La Cité de la Transition	16
6. Le projet Nature For City Life	16
7. Le développement des énergies renouvelables	17
8. Une politique d'éclairage soutenable	18
9. La promotion des modes doux	19
10. La lutte contre la pollution de l'air terrestre et maritime	20
11. Les parcours de fraîcheur	21
12. Les mairies de secteur s'investissent pour l'adaptation au changement climatique	22
II — DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ	23
1. Relancer la Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine de Marseille (SLPB)	24
2. Life Habitats Calanques : une gestion intégrée exemplaire des habitats naturels littoraux périurbains	26
3. Des espaces naturels terrestres fragiles à préserver	27
4. Les actions de préservation des espaces marins et littoraux	28
5. L'ouverture du parc de la Porte d'Aix	30
6. Les parcs et jardins : une gestion durable préservant biodiversité et patrimoine végétal	31
7. Restaurer et valoriser le Domaine de Montgolfier	33
8. Les actions de participation citoyenne et de nature partagée	33
9. Sensibiliser le grand public à la protection du milieu marin	34
10. La gestion du patrimoine naturel	35
11. Accompagner la présence de l'animal en ville	36

III — SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	37
1. Mettre en œuvre le Projet Éducatif de Territoire	38
2. Les fermes pédagogiques et relais-nature municipaux	40
3. Les jardins pédagogiques scolaires	42
4. L’offre de loisirs éducatifs et culturels vers les jeunes marseillais	42
IV — MARSEILLE PLUS SOLIDAIRE : MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION.	46
1. Agir en faveur de la petite enfance et de la scolarisation des plus fragiles	47
2. Soutenir la vie associative	48
3. Œuvrer en faveur de la transition écologique dans les maisons pour tous et centres sociaux	49
4. L’inclusion des personnes handicapées	50
5. Le sport, vecteur de bien-être et d’inclusion sociale	51
6. S’épanouir par la culture	52
7. Développer les actions en matière de santé des populations	53
8. Mener la lutte contre la pauvreté et l’exclusion	58
9. Relancer la démocratie locale et la participation citoyenne	61
V — PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLE : L’ACTION EXEMPLAIRE DE LA VILLE	64
1. Assurer les conditions d’une commande publique durable	65
2. Plan municipal visant la réduction, le recyclage, la collecte et la valorisation des déchets des services de la Ville	67
3. Les actions en faveur d’une alimentation respectueuse de l’environnement et de la santé humaine	68
4. Les actions sur la production et consommation responsables en mairie de secteur	72
5. Gérer durablement la ressource en eau	72
CONCLUSION	74

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi portant « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2010 rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

La Ville de Marseille élabore chaque année ce rapport qui interroge les finalités constitutives d'un objectif de développement durable, telles que mentionnées au III de l'article L110 -1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable nécessite avant tout une approche globale et partagée des défis qui se posent à notre société et à ses modes de développement. C'est pourquoi l'échelle de réflexion et d'intervention ne peut être seulement municipale. Elle doit inclure différents niveaux de collectivités en mettant en lien et en cohérence l'ensemble des politiques publiques touchant son territoire et en assurant la mobilisation citoyenne qui doit les accompagner.

La Ville de Marseille contribue donc à conduire des démarches transversales visant à améliorer la durabilité des projets qui sont mis en œuvre pour les habitants et le territoire. Elle participe ainsi tout à la fois à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité via une stratégie dédiée et au renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité sur son territoire en partenariat étroit avec la Métropole Aix-Marseille-Provence qui conduit des actions plus sectorielles dans le cadre de ses compétences.

L'objectif du Rapport de Développement Durable est de rendre possible une amélioration en continu des politiques publiques dans tous les domaines précités.

MÉTHODOLOGIE

L'élaboration du Rapport de Développement Durable est encadrée par l'annexe 2 du décret 2011-687 du 17 juin 2011. Le rapport doit présenter une synthèse des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité, mises en perspectives par rapport aux finalités du développement durable. Afin de permettre d'en mesurer l'évolution, sa structure repart chaque fois de celle de l'année précédente qu'elle actualise et enrichit.

La partie « bilan » et la partie « prévisionnelle » de ce rapport ont ainsi été élaborées sur la base du précédent Rapport de Développement Durable, des contributions des services municipaux et de certaines délibérations prises par la collectivité.

Les actions détaillées sont municipales pour plus de lisibilité car il s'agit avant tout de pouvoir orienter les arbitrages budgétaires avec le plus d'efficacité possible. Les politiques publiques de compétence métropolitaine telles que le Plan Climat Métropolitain, les plans de déplacements, les politiques en matière de lutte contre la pollution sont portées par la Métropole, la Ville lui faisant part de ses ambitions et de sa volonté politique affirmée.

Cette année, l'accent a été mis sur la Mission des 100 villes vers la neutralité carbone en 2030, sur la sobriété énergétique (chapitres dédiés dans la finalité 1) et sur les actions de sensibilisation vers le jeune public (finalité 3). Ces thématiques sont mises en relief par un liseré dans la marge.

I — VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE EN 2030 ET LA RÉSILIENCE DE LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



I — VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE EN 2030 ET LA RÉSILIENCE DE LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'urgence climatique et les injustices sociales imposent aux collectivités territoriales de se mobiliser pour mettre en œuvre et défendre des démarches globales, passant par l'intégration des objectifs climatiques dans toutes leurs opérations d'aménagement de l'espace, l'urbanisme, leur politique du logement et encourageant aussi des changements de modes de vie et des transitions vers des modèles de société plus durables.

La commune constitue un acteur légitime par sa clause de compétence générale.

La question de la gouvernance territoriale « multi-niveaux » devient alors un enjeu à part entière pour optimiser l'efficacité de l'action publique, tout comme la participation citoyenne évoquée à la fin de ce Rapport.

Pour que les villes puissent disposer effectivement des prérogatives, compétences et moyens leur permettant de promouvoir cette dynamique globale et participative, il est indispensable de faire reconnaître leur rôle central dans la gouvernance territoriale des transitions. La construction et le portage d'un plaidoyer en faveur de cette reconnaissance constitue une des actions phares de la Ville. Marseille a ainsi fait figure de leader, au sein de réseaux de villes notamment, pour porter ce message auprès de l'Etat, ainsi qu'à l'international lors d'évènements internationaux sur le développement durable et la biodiversité, et en particulier lors des sept dernières COP Climat, et encore, en 2022, lors de la COP 27.

La Ville a souhaité concrétiser son engagement climatique en déclarant l'état d'urgence climatique lors du conseil municipal du 8 février 2021, volonté d'action qu'elle a pu réaffirmer par sa présence et sa participation active à des évènements organisés à Glasgow en 2021 lors de la COP 26. Elle peut ainsi faire valoir que son action est désormais placée sous l'égide des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030.

La loi n°2019-1147 du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe les objectifs suivants :

- neutralité carbone en 2050,
- réduction des GES de 40 % en 2030 par rapport à 1990,
- division par 6 des émissions de GES en 2050,
- réduction de 40 % de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 (référence 2012),
- réduction de 50 % de la consommation énergétique finale à horizon 2050, et de 20 % en 2030 (référence 2012).

La nouvelle loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 s'articule autour des six thématiques : consommer, produire, travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement. Cette loi met en œuvre des mesures qui impactent l'action de la ville de Marseille : par exemple, tous les marchés et commandes publics doivent prendre en compte des critères écologiques et les cantines scolaires doivent proposer un menu végétarien hebdomadaire.

À Marseille, les deux principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) sont les transports routiers ainsi que le résidentiel (consommation de combustibles fossiles, émissions indirectes de la consommation électrique notamment), représentant respectivement 38.2% et 26.4% des émissions totales. Les principales sources d'émissions de GES municipales sont dues aux déplacements du personnel et des usagers des services, à l'approvisionnement en biens et services et à l'usage d'énergies fossiles pour les bâtiments et la logistique de la collectivité. Pour limiter l'impact du changement climatique, la réduction à la source de ces émissions de GES doit rester une priorité.

Le Pacte Vert de l'Union Européenne détermine l'ambition à l'horizon 2030/2050 en matière de neutralité carbone du continent, à laquelle l'Union consacrerait 30 % de son budget. Le programme cadre « Horizon Europe » vise à dynamiser la recherche et l'innovation pour contribuer à la réduction de 55 % des GES en 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone du continent en 2050.

1. MARSEILLE LAURÉATE DE LA MISSION EUROPÉENNE « VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2030 »

Dans le cadre de la mission européenne « **100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030** », la commission européenne a désigné 100 villes pilotes pour les accompagner sur la voie de la décarbonation. Les villes lauréates bénéficient d'un accès privilégié aux financements et d'un accompagnement via un contrat de ville climatique, dont la mise en œuvre est prévue dès 2023.

Ainsi, comme annoncé le 28 avril 2022, la ville de Marseille a été retenue parmi les 377 communes ayant candidaté.

Sa feuille de route comporte un objectif double de décarbonation et de justice sociale, assortie de cinq priorités :

- **Priorité 1 : les transports et la mobilité**, en conduisant la révolution des modes de déplacement de Marseille,
- **Priorité 2 : La décarbonation du parc immobilier** via la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, la réhabilitation thermique du parc immobilier et des équipements publics de la Ville ainsi que la production d'énergie verte locale et le développement de communautés énergétiques,
- **Priorité 3 : la nature urbaine**, en renforçant notre modèle méditerranéen de la ville végétale,
- **Priorité 4 : l'inclusion citoyenne**, en plaçant nos concitoyens au cœur de la transition climatique,
- **Priorité 5 : l'innovation**, en développant un écosystème favorable aux innovations technologiques et sociales.

La ville de Marseille s'engage dans un délai de deux ans à :

- établir pour chaque priorité des niveaux de référence et définir des objectifs ambitieux en allant au-delà des exigences minimales fixées par la législation européenne,
- mettre en œuvre des mesures et des programmes de manière intégrée afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030,
- produire régulièrement des rapports concernant la mise en œuvre et les progrès accomplis.

Cette perspective de transformation sociétale ne se limite pas au cadre de la réduction des émissions de GES produites par l'activité des services municipaux, leur logistique et leurs bâtiments : en associant tous les acteurs du territoire à cette démarche, la Ville de Marseille envisage de dépasser les objectifs de la Loi du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

La Ville a donc lancé en septembre 2022, avec la Métropole et la Région, huit commissions de travail largement ouvertes à ses partenaires, sur les sujets suivants :

- ① Mobilité & Logistique
- ② Énergie
- ③ Bâtiment
- ④ Agriculture urbaine & alimentation
- ⑤ Nature en Ville
- ⑥ Éducation & sensibilisation
- ⑦ Mer-littoral
- ⑧ Économie circulaire & déchets

Ces commissions doivent identifier les priorités à traiter et les projets du territoire participant à la décarbonation et, dans un second temps, participer au pilotage de ces projets. Ces commissions sont aussi des espaces de partage d'expertise, de montée en compétence et doivent participer à fluidifier les échanges entre collectivités. Les éléments produits par ces commissions sur le dernier trimestre 2022 constitueront le socle du Contrat Ville Climat.

Ce contrat s'inscrit dans une perspective de renforcement de la coopération internationale, notamment en Méditerranée, afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques, notamment en termes de modes de vie et de nouveaux modèles de développement local qui en résultent.

Les mairies de secteurs sont également mobilisées par la mise en place d'outils climatiques

Par exemple, la Mairie des 6&8^e arrondissements a lancé en 2022 une action de décarbonation profonde de tous ses services à la population via le déploiement d'une démarche d'évaluation climat de son budget. Pour cela, elle a contractualisé avec un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un audit du budget et la formulation de recommandations associées visant à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de toutes les activités municipales.

Par cette initiative, la Mairie des 6&8^e renforce la prise en compte de la question du climat et de la transition écologique dans l'ensemble de ses politiques publiques, et s'inscrit ainsi pleinement dans la trajectoire nationale de neutralité carbone. En 2023, la Mairie de secteur poursuivra l'analyse des émissions induites par les dépenses municipales et entend mettre en place un outil comptable pour permettre d'arbitrer les dépenses en fonction de leur impact climatique. En parallèle, elle prévoit d'engager une démarche de sensibilisation et de formation interne pour faire évoluer les pratiques des agents et des prestataires afin qu'ils intègrent les enjeux climatiques dans l'ensemble de leurs actions.

2. UN GRAND PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR RÉPONDRE À LA CRISE

La Ville de Marseille a présenté lors du Conseil municipal du 4 novembre 2022 une première étape de ses engagements pour un plan de sobriété énergétique visant à réduire considérablement la consommation d'énergie de la collectivité. Un plan spécifique a aussi été élaboré pour la réduction des déchets municipaux et une gestion économe de l'eau.

Le plan de sobriété énergétique sert un objectif ambitieux de 10% de réduction de la consommation globale d'énergie de la collectivité en 2023, puis 40% avant 2030 et 60% avant 2050. Il répond à un triple enjeu :

- ❶ La décarbonation du territoire de Marseille, avec l'obtention du label 100 villes climatiquement neutres
 - ❷ La modernisation des pratiques administratives, qui se traduit par une recherche d'exemplarité à tous les échelons de l'administration
 - ❸ La réalisation d'économies budgétaires, en réduisant les pertes et les gaspillages pour pouvoir davantage investir sur les priorités politiques (écoles, logement, rénovation urbaine, culture...)
- En identifiant différents leviers d'économie et d'efficacité énergétique, la Ville de Marseille s'engage avec des actions concrètes au quotidien pour une meilleure gestion des ressources en énergie, dans un devoir d'exemplarité et de sobriété.

Une gestion raisonnée de la consommation énergétique des bâtiments municipaux

En abaissant d'un degré la température de ses équipements municipaux (hors écoles et crèches) dès 2022-2023, la Ville de Marseille diminue de façon durable et tangible son impact environnemental tout en réduisant sa facture énergétique.

Ce premier volet de mesures comprend :

- la baisse du chauffage à 19°C (au lieu de 20°C) dans tous les bâtiments municipaux (hors écoles et crèches) pour une économie de près de 1 million d'euros par an ;
- la baisse ou l'arrêt de la ventilation des bâtiments inoccupés ;
- le déclenchement de la climatisation lorsque la température intérieure dépasse 26°C. Cette disposition a déjà permis d'économiser 283 000 € entre mai et septembre 2022 ;
- la baisse de la température de l'eau à 27°C (au lieu de 28°C) et la baisse de la température de l'air à 26°C (au lieu de 27°C) au sein des piscines municipales. 50 000 € par an seront ainsi économisés ;
- la baisse de la température dans les 37 gymnases municipaux à 15°C (au lieu de 16°C) et la baisse à 17°C (au lieu de 18°C) en cas de gymnastique au sol permettant une économie de 60 000€ par an ;
- l'arrêt des chauffe-eau pour les lave-mains (hors douches) dans les bâtiments administratifs.

La programmation de travaux visant la sobriété énergétique du bâti municipal

La Ville de Marseille a également entrepris de nombreux chantiers concernant la consommation énergétique de son bâti, qui nécessite une restructuration globale de grande ampleur.

Dans le cadre du Plan de rénovation des écoles, 55 millions d'euros ont été provisionnés pour la période 2022-2026, afin de mener à bien la réhabilitation de 135 établissements scolaires et assurer ainsi le confort des enfants qui y sont accueillis. Cette rénovation, inédite par son ampleur et son ambition, permettra de réduire de 60 % la consommation d'énergie des écoles municipales d'ici 2030, soit une diminution de 5 400 tonnes de CO² par an. Plusieurs chantiers sont également lancés à hauteur de 12,3 millions d'euros pour la rénovation des bâtiments municipaux les plus énergivores afin de réduire de 40% leur consommation d'ici 2030.

Le Bataillon de marins-pompiers de Marseille engage lui aussi une restructuration de ses casernes pour lutter contre les déperditions énergétiques.

Afin de construire un plan de réduction énergétique durable, la Ville de Marseille lancera dès 2023 une grande étude thermique de son bâti. Ce diagnostic permettra d'engager la transformation des bâtiments et de les doter de systèmes domotiques, contrôlables à distance.

Enfin, le déploiement du télétravail, démarré en 2020, permettra également de réduire les espaces de travail utilisés et donc chauffés à l'échelle de la ville.

La rationalisation de l'éclairage public : un enjeu économique et environnemental

La rationalisation et l'adaptation de l'éclairage public aux besoins réels et aux usages des Marseillaises et des Marseillais est une question qui doit être étudiée pour favoriser, dans les meilleures conditions d'occupation de l'espace public, la réduction de la consommation d'énergie de la collectivité, mais aussi, la préservation de la biodiversité nocturne. Du 30 octobre 2022 au 26 mars 2023 (heure d'hiver), 140 monuments de la ville s'éteindront ainsi à 22h30 au lieu de 23h, puis à 23h30 au lieu de 1h du matin entre le 27 mars et le 29 octobre (heure d'été).

Parallèlement, la Ville de Marseille poursuit le déploiement de technologie LED très basse consommation sur le réseau d'éclairage public, qui représente à lui seul près de 20% des dépenses municipales d'énergie. Moins énergivore et pilotable à distance, cette technologie permet d'adapter la luminosité aux usages des habitants et des secteurs. La mise en place d'horloges astronomiques, fixées automatiquement sur les heures de lever et de coucher du soleil, permet une consommation intelligente et rationalisée, fondée sur les besoins réels des usagers. Aujourd'hui, 24% du parc d'éclairage public de la Ville est passé aux LED. 60% du parc passera en LED en 2026 et 100% en 2030.

La réduction et le verdissement du parc automobile de la Ville de Marseille

Héritage de l'ancienne municipalité, le parc automobile de la Ville de Marseille est l'un des plus importants de France. Le Maire de Marseille, Benoît Payan, a rappelé son attachement à une rationalisation du parc automobile de la collectivité : 50 % des véhicules qui partiront à la casse ne seront pas remplacés, avec l'objectif de diviser par deux la flotte à l'horizon 2030. La baisse de 30% des dépenses de carburant est également inscrite au Plan de Déplacement de l'Administration qui sera lancé en 2023.



© Véhicules de service

Parallèlement, un verdissement du parc est engagé :

- 100 % des véhicules indispensables à l'exercice du service public (régies, véhicules d'intervention...) seront renouvelés en électrique ou en hybride ;
- des flottes de vélos électriques ont été déployées dès 2022 (Hôtel de Ville, Allar, Grand Horizon, Salengro, Fauchier) pour les déplacements professionnels des agents.

Des moyens de transports de plus en plus économes en énergie et moins polluants à terre comme en mer

- En 2022, la flotte de véhicules de la Ville représente 1 460 véhicules légers, 367 deux roues et motos, 41 véhicules de transport lourd et 682 engins de tout type.
- Actuellement, la Ville dispose de 195 véhicules hybrides. Le but est d'atteindre 20% de véhicules hybrides sur le parc global de véhicules légers. La Ville continue à s'équiper en véhicules électriques qui représentent 146 véhicules, dont 80 vélos. La sensibilisation à l'écoconduite se poursuit avec plus de 200 agents formés chaque année.
- Afin de mieux maîtriser les consommations en carburant, la Ville a mis en œuvre le déploiement de cartes carburant. 895 cartes ont été commandées et 502 ont d'ores et déjà été distribuées. Un suivi précis de l'impact de ces cartes sur la consommation sera effectué.
- Dans un souci de rationalisation et d'optimisation de l'usage des véhicules, des pools par bâtiments ont été mis en place. Il y en a actuellement 5, chacun disposant de vélos électriques, scooters et véhicules légers.

Enfin, la Ville travaille également à la mise en œuvre, en 2023, d'un Plan de Déplacement de l'Administration. Celui-ci permettra de disposer d'un diagnostic complet sur les déplacements domicile-travail des agents de la Ville intégrant la géolocalisation, l'utilisation du parc de véhicules de la ville, mais aussi les modes de déplacement, les modes d'organisation du travail (en particulier du télétravail), le stationnement, l'aménagement en faveur des circulations douces existantes, la desserte des sites de la ville en transports collectifs...



La flotte de vélos électriques
©Vdm

Le numérique responsable et l'amélioration de l'empreinte écologique et sociale de la collectivité

La Ville de Marseille entreprend un travail de fond de réduction de l'empreinte carbone de son site Internet marseille.fr afin qu'il se conforme aux indicateurs d'éco-responsabilité du Green IT et qu'il atteigne d'ici la fin de l'année 2023 la notation maximale.

Le recyclage de 100% des équipements informatiques dès 2022, l'utilisation responsable des équipements numériques avec engagement de réparabilité systématique et l'achat d'au moins 20% de matériel reconditionné dès 2024 permettront la réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité.

Impulser des changements auprès des partenaires de la Ville

À l'image des transformations déjà initiées au sein de son administration, la municipalité veut également porter un changement de paradigme à l'échelle de son territoire. Pour cela, elle dispose de leviers qui lui permettent d'encourager des pratiques plus vertueuses auprès de ses partenaires. La Ville de Marseille a ainsi conditionné l'attribution des subventions à la mise en place de mesures de sobriété énergétique, notamment lors de l'organisation d'événements d'envergure. La municipalité engagera également une importante concertation avec les commerçants de la ville afin que l'extinction des enseignes lumineuses se généralise. Opposée à la mise en place d'écrans publicitaires numériques lumineux sur son territoire et notamment sur son littoral, la Ville de Marseille a fait le choix de ne plus y diffuser de publicités.

3. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Appuyée par le Collectif « Stop exclusion énergétique », la Ville de Marseille agit contre la précarité énergétique. Aussi a-t-elle décidé de déposer sa candidature auprès du CLER – Réseau pour la transition énergétique pour mettre en œuvre dès 2023 le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME). Ce dispositif, éprouvé depuis environ 10 ans par plus de 40 collectivités en France, vise à organiser, outiller et cofinancer les actions de lutte contre la précarité énergétique dans les territoires, afin de massifier le repérage des ménages concernés, de les orienter vers des solutions adaptées et de les accompagner jusqu'à la mise en œuvre de ces solutions.

Ce dispositif permettra, sur Marseille, d'intervenir auprès d'environ 400 à 450 ménages par an. Il s'agit de mettre en œuvre un ensemble d'actions préventives, complémentaires et distinctes des interventions sur le bâti, à destination des habitants. Sa méthodologie se décline en trois étapes :

- Repérer / identifier : mobilisation et animation des réseaux de donneurs d'alerte présents sur le territoire ;
- Diagnostiquer : réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages ;
- Orienter : orientation et accompagnement des ménages vers des solutions durables et adaptées (travaux de rénovation énergétique, fonds social d'aide aux travaux et au remplacement d'équipement, médiation avec le bailleur, aides sociales, traitement du logement indigne, etc.).

Afin de déployer le dispositif Slime sur son territoire, la Ville de Marseille a engagé, fin d'année 2022, les travaux suivants :

- Conception du dispositif cible, en concertation avec les acteurs concernés (CCAS, Maisons des solidarités, CAF, Croix Rouge, organisations caritatives, GERES, ALEC...), en identifiant les actions prises en charge par les services de la Ville et celles confiées à des partenaires externes dans le cadre de relations conventionnelles. Une première journée s'est tenue le 24 novembre et a rassemblé un grand nombre de ces acteurs associatifs agissant sur le territoire.
- Définition des modalités de pilotage stratégique et opérationnel du dispositif, impliquant les partenaires institutionnels et relais opérationnels suivants : Métropole et Département, CARSAT, acteurs sociaux (dont CCAS, MDS, structures d'accompagnement social, CAF), acteurs de la santé, organisations caritatives, associations d'habitants, opérateurs logement, Compagnons bâtisseurs...
- Élaboration du budget prévisionnel du projet et définition des engagements financiers de la Ville, sur une période de trois ans. Le dispositif «Slime» étant un programme financé en partie par des certificats d'économies d'énergie, cela permettra à la Ville de Marseille de recevoir 70% de financement les deux premières années et 50% les années suivantes. Des partenaires publics ou privés pourront également être recherchés pour cofinancer le dispositif (exemple : fournisseurs d'énergie, fondations, bailleurs sociaux...).

4. DES BÂTIMENTS DURABLES ET ÉCONOMES EN ÉNERGIE



École du rouet @Vdm

Mieux construire et réhabiliter nos bâtiments communaux

Le « décret tertiaire » précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Cet article impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français. Les bâtiments municipaux énergivores devront être réhabilités dans les années à venir.

Le patrimoine neuf (écoles, centres sociaux, etc.) est conçu et réalisé en application voire en anticipation des normes environnementales. Ainsi, la ville a anticipé la réglementation « RE 2020 » pour réaliser des bâtiments vertueux énergétiquement.

Les objectifs visés actuellement sont E3/C1 voire E4/C1, dans une approche « Low Tech » qui est déterminante pour une maintenance facilitée et économique. Elle est complémentaire d'un recours aux énergies renouvelables centré sur le solaire thermique ou panneaux photovoltaïques et le raccordement, dès que possible sur les systèmes de « boucles à eau de mer » (Thassalia, Massiléo). L'adaptation des contrats de Maîtrise d'œuvre est systématique pour accompagner ces enjeux (simulations thermiques détaillées, tests d'étanchéité à l'air, mission de suivi de la performance post réception). La démarche BIM (Building Information Model), connexe à cette problématique, est intégrée dans les projets et toutes les opérations neuves sont conçues selon ces principes.

Plus globalement et considérant l'approvisionnement des sites municipaux en énergie, les marchés de fourniture d'électricité de la Ville de Marseille sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2024 prévoient un approvisionnement à 100 % d'électricité verte.

Le «Plan Écoles»



École Ste Sophie désimperméabilisée @Vdm



École Ruffi @Vdm

Priorité de la Ville de Marseille, le grand plan de rénovation des écoles marseillaises a été officiellement lancé en octobre 2021. Véritables passoires thermiques, certaines écoles dépassaient largement les seuils de consommation énergétique moyens avec une surconsommation estimée à 20 000 mégawatts/an (soit la consommation électrique annuelle totale d'une ville de 7 000 habitants). Ce programme de réhabilitation des 470 écoles de la ville, inédit par son ampleur et son ambition, doit permettre d'offrir à tous les enfants des conditions d'apprentissage dignes. Pour financer ce plan estimé à 1,2 milliard d'euros, Benoît Payan, maire de Marseille, a obtenu un soutien exceptionnel de l'État à hauteur de 400 millions d'euros auquel s'ajoutent 650 millions d'euros en garanties d'emprunt.

Ce protocole d'accord historique a été entériné le 14 décembre 2021 par le maire de Marseille et le Premier ministre, Jean Castex, et adopté définitivement par le conseil municipal du 17 décembre 2021. Présidée par Benoît Payan, la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN), dont l'État et la Ville sont actionnaires à parts égales, pilote le programme de rénovation et veille à sa bonne exécution.

Depuis son lancement, 10 grands chantiers sont en cours dans tous les quartiers de la ville, dont 3 écoles neuves livrées cette année. Actuellement, une quinzaine d'études ont également été lancées pour de prochains travaux.

La municipalité a élaboré un plan, une méthode de travail et d'écoute à la hauteur de l'enjeu que représentent les écoles. Ce plan concerne les 470 écoles de Marseille, soit l'intégralité du parc scolaire marseillais. Parmi ces établissements, 174 seront totalement rénovés ou créés, ce qui représente 600 000 m².

Les écoles livrées en 2022 sont celles du Parc Dromel (9^e), Sainte-Marguerite (9^e) et Vallon-Régny (9^e). Les livraisons en 2023 sont Saint-Louis Gare (15^e) et Abeilles (1^{er}). Par ailleurs, le Groupe Scolaire Vallon Régny – ZAC Vallon Régny – 13009 Marseille, qui a été livré en septembre 2022, est équipé de panneaux photovoltaïques.

La désimperméabilisation des cours d'écoles

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a lancé un appel à projet intitulé : « Un coin de verdure pour la pluie ». Ce projet a pour objectif de désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école pour améliorer la gestion des eaux pluviales et ramener l'eau au cœur de la ville. La Ville de Marseille s'est intégrée dans ce projet en approuvant par délibération en date du 8 février 2021 le lancement d'études et de travaux concernant la désimperméabilisation des cours de 3 écoles pilotes, l'école élémentaire Révolution Jet d'eau dans le 3^e arrondissement et les écoles maternelle et élémentaire Sainte-Sophie dans le 4^e arrondissement. Ce projet participe à la transition écologique à l'échelle urbaine et à la pacification des cours d'écoles, en offrant un espace récréatif végétalisé et frais en été.

Les études et les travaux dans les écoles sélectionnées ont porté notamment sur :

- la dépose des sols imperméables de la cour et de ses abords
- la réflexion sur le cycle de l'eau
- la préservation et mise en valeur des arbres et végétaux existants
- la mise en place de matériaux perméables à l'eau
- la plantation d'arbres, d'arbustes et de pelouses ou prairies apportant ombrage et confort d'été accru par une évapotranspiration
- la création d'espaces d'apprentissages extérieurs, espaces d'autonomie
- tous les autres éléments concourant à l'amélioration du projet et au confort climatique.

De plus, la Ville de Marseille a décidé, par délibération du 1^{er} octobre 2021, de réaliser les études et travaux de désimperméabilisation des cours de l'école Vincent Leblanc. Une offre de concours d'un montant total de cent mille euros proposée par les sociétés ICADE et SNC IP1R a été approuvée par convention avec la Ville en vue de la réalisation de ces travaux.

Dans le cadre du Plan Écoles, il est prévu qu'un total de 280 cours d'écoles soient désimperméabilisés et végétalisés en 9 ans.

La Charte de la construction durable

La Ville de Marseille est engagée dans une démarche volontaire de développement d'une ville plus verte, plus solidaire et plus durable dans un contexte fort de crises climatique et sanitaire qui bouleversent nos modes d'habiter, de faire société et impactent l'acte de construire.

C'est la raison pour laquelle la Ville a pris l'initiative d'établir, dans une démarche participative, la Charte de la Construction Durable et constituer ainsi le référentiel commun pour l'ensemble des parties prenantes, acteurs de la promotion, de la construction et de la société civile.

Ce document d'orientation vient en complément et à l'appui des cadres réglementaires existants afin de guider l'ensemble des porteurs de projet dans l'élaboration de leurs opérations de construction, qu'elles soient publiques ou privées. La Charte n'est pas un outil réglementaire mais traduit une ambition pour le territoire marseillais, pour les années à venir. Dix thématiques représentatives des enjeux contemporains de la construction à Marseille se sont ainsi dégagées, ciblant les questions de concertation et de vivre ensemble, de respect du contexte environnemental naturel et bâti, de patrimoine et biens communs, d'adaptation dans le dimensionnement des projets, de qualité des espaces de l'intimité et du collectif et de prise en compte du devenir des constructions. Chaque enjeu a ensuite été traduit en engagements concrets permettant d'évaluer la portée.

La charte de la construction durable a fait l'objet d'un bilan en présence des partenaires lors du séminaire du 21 octobre 2022. Une mise à jour de cette charte est en cours d'étude pour intégrer les pistes d'amélioration identifiées dans le bilan.

5. LA CITÉ DE LA TRANSITION

L'équipe municipale de Marseille a pour ambition d'initier, d'accompagner comme de faciliter des solutions concrètes et innovantes bénéfiques aux transitions. Elle souhaite ainsi inventer, aux côtés des acteurs transitionnels, un nouveau modèle de ville méditerranéenne du futur, résiliente et solidaire. Ce projet devra se faire *in situ*, avec les ressources sociales, économiques et culturelles des quartiers de Marseille.

En 2021, la Ville a mené des réflexions autour de la préfiguration de la « Cité de la Transition » pour affiner ce projet. Cette étude a permis d'identifier une centaine d'acteurs marseillais répartis sur des espaces de tiers lieux, d'expériences d'urbanisme transitoire et/ou d'activités économiques et commerciales engagées dans les enjeux de transition écologique. En 2022, la Ville a poursuivi son travail d'accompagnement à l'émergence d'une structure porteuse d'un projet collectif. Ainsi, l'Association Cité des Transitions est née en novembre 2022 afin de prendre le relai des travaux initiés par la Ville, et ce, à la demande des acteurs eux-mêmes qui ont manifesté le souhait de s'emparer du projet. L'objectif est de créer un lieu d'échanges, de mise en réseau des acteurs et de capitalisation des savoir-faire et des capacités d'innovation du territoire, en connectant utilement la sphère publique et la sphère privée, l'économie et le social, l'individuel et le collectif.

En parallèle de ce projet, la Ville a reconduit en 2022 les Lundis de la Transition dont l'objectif est de sensibiliser les acteurs locaux, associatifs et entrepreneuriaux aux enjeux de la transition écologique. Cette année, deux sessions ont été consacrées à la mise en avant de projets innovants et durables dans le cadre de soirées de pitches, en partenariat avec Entrepreneurs pour la Planète, au cours desquelles les lauréats retenus dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt ont pu présenter leur projets devant des investisseurs et des structures d'accompagnement.

6. LE PROJET NATURE FOR CITY LIFE

La Ville de Marseille a été partenaire du projet Nature for City LIFE, programme européen porté par la région Sud (2017-2022), qui a pour objectif d'informer, de sensibiliser et de former les habitants des trois grandes métropoles régionales sur la nécessité de prendre en compte la nature dans l'aménagement urbain dans une perspective d'adaptation face au changement climatique.

La Ville de Marseille a ainsi été partie prenante de ce dispositif en participant à la réalisation, sur son territoire, de certaines actions avec les partenaires locaux (Métropole Aix-Marseille Provence, Laboratoire Population Environnement Développement d'Aix-Marseille Université, Atmo Sud et Bureau des Guides du GR 2013).

En continuité de ces actions, les partenaires ont la volonté de s'engager dans un programme After-LIFE s'étalant sur 5 nouvelles années (2022-2027).

La Ville de Marseille s'est donc engagée à suivre les actions déjà mises en place et conduisant à :

- pérenniser le site dédié à des mesures de la qualité de l'air, suivi par Atmo Sud et installé au sein du domaine municipal de Montgolfier,
- faciliter la poursuite des itinérances « Nature en ville et climat » proposées sous la forme de conversations marchées sur l'ensemble du territoire,
- faciliter la diffusion de l'exposition « Nature en ville et adaptation au changement climatique » réalisée par la Région Sud auprès des établissements scolaires, des bibliothèques et de tout établissement en lien avec le public et pouvant faciliter la diffusion de cette sensibilisation,
- accueillir sur son territoire une œuvre artistique illustrant la thématique « Nature en ville et climat » et faire connaître cette œuvre au public,
- relayer l'information concernant le MOOC élaboré dans ce cadre : « Nature en ville et Climat » auprès des agents municipaux et des élus.



Concertation renaturation du square Stéfan ©Vdm

La Ville de Marseille s'engage en outre :

- à poursuivre des actions de désimperméabilisation, répondant au processus de gestion intégrée des eaux atmosphériques au niveau des parcelles. Le programme Nature for City LIFE a permis de conduire les concertations auprès des habitants, conduisant à la mise en place des programmes de désimperméabilisation sur 2 squares (le square Stephan dans le 4^e arrondissement et le square Bonneveine dans le 8^e arrondissement);

Cette action a des effets cumulatifs portant sur le rafraîchissement des lieux par évapotranspiration et sur les possibilités de composer de nouvelles plantations au bénéfice d'une biodiversité améliorée.

- à s'appuyer sur des documents socles comme le plan guide élaboré dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) visant la création d'un centre-ville historique résilient face au changement climatique d'ici à 2030;
- à s'appuyer sur le déploiement de sa Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine (SLPB), pour mettre en place des actions porteuses des thématiques développées dans le cadre du programme Nature for City LIFE.

7. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Aujourd'hui, environ 80 000 m² de toitures, représentant 61 équipements répartis entre les opérateurs EDF EN, ENGIE, Solar Solution, et Ténergie sont occupées par près de 46000 m² de panneaux photovoltaïques, générant 7,5 GWh d'électricité renouvelable par an. En 2022, le montant des redevances est d'environ à 50 000 euros. Extra-muros, la production de la centrale au sol située à Saint-Martin-de-Crau, sur un site qui appartient à la Ville de Marseille, produit 16,8GWh/an d'électricité photovoltaïque injectée dans le réseau d'Enedis et permet l'obtention chaque année d'une redevance de 75 000 €.



Panneaux photovoltaïques-école du Rouet ©Vdm

En 2021, la Ville de Marseille est entrée au capital de Massilia Sun System. Cette société citoyenne de production d'électricité renouvelable participe à l'amorçage d'un changement profond de société, en promouvant la transition énergétique, en sensibilisant les citoyens, et en leur proposant de s'approprier les moyens de production d'énergie, tout en créant du lien social et en renforçant la culture de la participation citoyenne.

La Ville de Marseille a également adhéré à l'association Énergie partagée qui accompagne les collectivités locales, ou particuliers à monter leur projet d'énergie renouvelable. Elle pourra également s'appuyer sur l'expertise de l'association pour faciliter l'émergence de projets citoyens sur son territoire.

En 2022, afin de poursuivre le développement des énergies renouvelables sur notre territoire, la Ville a lancé une étude de faisabilité sur 414 sites municipaux, afin de déterminer si ceux-ci seraient aptes à recevoir des panneaux photovoltaïques. Cette étude a permis de « dé-risquer » une soixantaine de sites.

Pour valoriser ce potentiel, diverses solutions peuvent être envisagées, comme la création d'une SEM ou SPL, le recours à un nouvel appel à tiers investisseurs, ou un investissement direct par la Ville de Marseille, en autoconsommation, solution qui permettrait à la Ville d'économiser l'électricité qu'elle ne consommerait pas sur le réseau. La Ville a été accompagnée par un bureau d'études afin de préciser le périmètre d'intervention et la préfiguration technico-économique et juridique d'une future SEM Énergies qui pourrait être opérationnelle dès 2023.

D'autre part, la Ville étudie la possibilité de créer des réseaux de chaleur et de froid sur son territoire. 10 zones sont actuellement retenues pour des études complémentaires.

Ces 10 zones sont:

01. Bassin Ganay / Vélodrome
02. Luminy
03. Roy d'Espagne
04. Vallon Regny
05. Air Bel / La Pomme
06. La Timone / Conception
07. Sainte Marguerite
08. La Castellane
09. Euroméditerranée / Massileo (extension du réseau existant)
10. Euroméditerranée / Thassalia (extension du réseau existant).

Enfin, dans le cadre du projet Sirius, projet partenarial qui vise à améliorer le «reste pour vivre mieux» des habitants du quartier de Frais Vallon en utilisant des montages opérationnels innovants, la ville de Marseille est partenaire d'une expérimentation du concept en émergence de production d'électricité en « autoproduction-autoconsommation » collective.

Ce projet permettra de limiter l'impact de la hausse du prix de l'électricité pour des populations déjà fragilisées, développer l'attractivité de ce quartier et être pionnier dans le développement d'un projet d'énergies renouvelables en autoconsommation à l'échelle d'un quartier.

8. UNE POLITIQUE D'ÉCLAIRAGE SOUTENABLE

Le service public de l'éclairage de voirie est à ce jour une compétence métropolitaine. Une convention de gestion et une convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée sont établies depuis 2019 entre la Métropole et la Ville de Marseille afin que celle-ci puisse continuer d'assurer cette mission pour le compte de la Métropole.

Un plan de déploiement de la technologie LED pour l'éclairage public de voirie est actuellement mis en œuvre. Celle-ci permet en outre d'avoir des modalités de gestion du flux plus efficaces et plus souples afin d'adapter au mieux les conditions d'éclairage aux besoins des usagers et à l'environnement. Afin de respecter d'importantes contraintes techniques, le remplacement des lampes fait l'objet d'une planification. Dans l'espace public, le flux est abaissé en milieu de nuit sur deux paliers entre 22h00 et 5h00 permettant une économie supplémentaire de 30%.

Les armoires de commande sont toutes en train d'être équipées d'horloges astronomiques pour pouvoir piloter l'allumage et l'extinction de l'éclairage. Le déploiement de ce dispositif a déjà permis de gagner en autonomie en s'affranchissant du système PULSADIS d'ENEDIS, tout en gardant l'efficacité des heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage public calées sur la course du soleil tout au long de l'année.

Dans les parcs et jardins publics, la programmation des LED permet d'atténuer la puissance lumineuse aux périodes de non fréquentation, ce qui réduit la pollution lumineuse et protège la biodiversité. Le renouvellement des « candélabres » (ou lampadaires) par des technologies LED est donc privilégié.

En ce qui concerne les opérations de mise en lumière, les investissements réalisés permettent le basculement progressif vers la technologie LED et la mise en place de systèmes d'extinction spécifiques pour répondre au plan de sobriété énergétique.

Pour les illuminations de Noël, la technologie LED est désormais la seule utilisée ce qui permet de réelles économies de fonctionnement. De plus, depuis trois ans les décors utilisés sont écoresponsables et la période d'illumination a été réduite conduisant à une économie de 53%.



Abbaye Saint Victor ©Vdm

S'agissant enfin de la collecte de matériel d'éclairage public usagé et obsolète, l'organisation d'un enlèvement avec l'éco-organisme « Écosystème » a été approuvée fin 2020. Il est actuellement mis en œuvre et se poursuivra en 2023.

La technologie LED poursuit son déploiement dans les équipements municipaux (Muséum, opéra, sports). Dans le cadre du label 100 villes vers la neutralité carbone en 2030, la ville de Marseille prévoit d'accélérer le renouvellement du parc d'éclairage public afin d'atteindre un renouvellement total à l'horizon 2030. Cette accélération correspond à un doublement du rythme de renouvellement actuel.

Quant aux enjeux liés à la biodiversité nocturne, la volonté de la Ville de Marseille est d'expérimenter la mise en œuvre d'une trame noire dans le cadre de projets spécifiques tels que la restauration des continuités écologiques au niveau du ruisseau du Jarret dans le 13^e arrondissement. La Ville de Marseille souhaite également sensibiliser au maximum les habitants à la trame noire. Elle organise chaque année un événement dans le cadre de l'opération nationale le Jour de la Nuit, qui a été ciblée cette année sur le Parc Pastré dans le 8^e arrondissement de Marseille. Des animations ont été conduites par des associations, permettant notamment d'observer les étoiles et de sensibiliser le public sur l'impact de la pollution lumineuse sur les écosystèmes.

Enfin, à titre d'exemplarité dans un contexte de sobriété et de crise énergétique, il a été procédé à l'allongement de la période nocturne d'extinction de l'ensemble des sites remarquables de la ville tels que la Mairie, le Palais du Pharo ou la Préfecture.

9. LA PROMOTION DES MODES DOUX



L'école du vélo Mairie du 3^{ème} secteur @Vdm

La Ville de Marseille contribue à améliorer et diversifier l'offre de mobilité de ses habitants et de ses visiteurs avec des services partagés et décarbonés au travers de l'utilisation de modes doux et alternatifs à la voiture individuelle.

En 2021, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Ville pour permettre à des opérateurs de déployer une offre de vélos à assistance électrique dans la ville. Les 2 opérateurs Lime et Dott l'ont remporté, bénéficiant d'une convention d'occupation du domaine public pendant deux ans. En complément de l'offre vélo déployée par la métropole, ces deux opérateurs peuvent ainsi déployer, depuis le 30 janvier 2022, un maximum de 1 000 vélos à assistance électrique chacun, en assurant une répartition sur l'ensemble du territoire (60% de l'offre sur les arrondissements 1 à 8, 40% de l'offre sur les autres arrondissements). Ces vélos s'ajoutent aux 4 500 trottinettes déjà déployées, à l'initiative de la Ville, par les opérateurs Bird, Lime et Voi depuis octobre 2021.

Depuis le mois d'octobre 2022, la mairie du 3^e secteur organise chaque semaine sur la place Jean Jaurès une « école du vélo », encadrée par des animateurs professionnels du collectif Vélos en Ville. Cette action vise à la fois à restituer une partie de l'espace public aux enfants et à les familiariser à la pratique du vélo en milieu urbain, en toute sécurité.

Enfin, cette année, la fête du vélo, organisée par le collectif Vélo en Ville, avec le soutien de la Ville, s'est tenue le 5 juin 2022 place Jean Jaurès.

10. LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR TERRESTRE ET MARITIME

Les limitations de trafic routier et l'instauration de zones à faibles émissions (ZFE) sont nécessaires, mais elles sont insuffisantes dans une ville portuaire comme Marseille. Dans la deuxième ville de France, les émissions d'oxydes d'azote d'origine maritime, dont 20% sont dues aux bateaux de croisière, ont dépassé pour la première fois en 2018 les émissions routières selon l'organisme Atmo Sud.

Le 19 juillet 2022, le Maire de Marseille a lancé une pétition contre la pollution maritime qui a recueilli depuis plus de 53 000 signatures. L'engagement porté par le Maire de Marseille, auprès de l'État et de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), aux côtés de vingt-cinq maires du pourtour méditerranéen, vient répondre à cette urgence environnementale et sanitaire. Cette démarche vise à l'instauration dans les plus brefs délais d'une Zone ECA et la mise en place de normes plus sévères en matière d'émissions polluantes appliquées aux navires circulant en Méditerranée. Il s'agit de renforcer les contrôles des paquebots voire d'interdire les escales des navires les plus polluants durant les pics de pollution, de plus en plus fréquents sous les effets du changement climatique.

Selon une étude d'impact portée en 2019 par le ministère de la Transition écologique, la mise en place d'une zone ECA en Méditerranée permettrait d'éviter près de 1 730 morts prématurées par an.

La municipalité souhaite à travers la délibération du 30 septembre 2022 montrer sa pleine mobilisation dans la lutte contre la pollution de l'air, en mobilisant une enveloppe financière conséquente de 10 millions d'euros pour la lutte contre la pollution de l'air.

La réalisation d'une étude quantitative de l'impact sanitaire (EQIS) de la pollution atmosphérique sur le territoire de la ville de Marseille est également envisagée, de même qu'un partenariat renforcé avec Atmo sud.

Enfin, en lien avec la mise en place de la zone à faibles émissions, la mairie de secteur des 4&5 arrondissements a installé dans plusieurs de ses bâtiments des capteurs d'analyse de l'air. Ces capteurs ont vocation à alimenter les pouvoirs publics et à informer le public sur la pollution.

L'évènement « Comment mieux respirer à Marseille ? »

Depuis 2015, le ministère de la Transition écologique organise chaque année la Journée nationale de la qualité de l'air. Ce rendez-vous a un objectif : sensibiliser les citoyens à l'importance de la qualité de l'air que nous respirons et valoriser les bonnes pratiques pour le préserver et protéger sa santé. Améliorer la qualité de l'air extérieure et intérieure constitue un réel défi pour la Ville. En 2022, la ville de Marseille a participé pour la première fois à cette journée le 14 octobre, en partenariat avec AtmoSud et le Réseau Santé Environnement. Un évènement réunissant tous les acteurs associatifs a été organisé à la mairie du 2/3 et a permis de mettre en lien les acteurs et de valoriser les initiatives locales, autour des thèmes de la transition écologique du Grand Port Maritime, des mobilités ou encore des perturbateurs endocriniens.

11. LES PARCOURS DE FRAÎCHEUR



Le Vieux-Port végétalisé @Vdm

Pour adapter la ville aux températures extrêmes causées par le changement climatique et améliorer le cadre de vie, l'une des approches actuellement développée est la multiplication significative des îlots et des cheminements de fraîcheur existants. En effet, l'organisation spatiale et urbaine de la ville permet la création de cheminements frais reliant par exemple les lisières des parcs et des espaces naturels, des rivages maritimes et fluviaux, de la mer et des rivières, qui entourent et parcourent la Ville, jusqu'au centre de l'agglomération. Maintenir, entretenir et développer les espaces de biodiversité (terrestres et aquatiques), permet à la fois de renforcer les trames vertes, bleues et turquoise, permettant un double bénéfice tant en matière de biodiversité que de baisse de la température au cœur de la Ville ainsi que sur le littoral.

Ces aménagements et parcours s'élaboreront sur l'ingénierie interne, ainsi que les propositions de la population.

L'enrichissement de la carte interactive recensant les lieux de fraîcheur et élaborée en 2021, devrait à terme pouvoir permettre de proposer aux habitants et aux visiteurs une expérience nouvelle d'usage et de découverte de la ville.

12. LES MAIRIES DE SECTEUR S'INVESTISSENT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les mairies de secteur étudient et réalisent des diagnostics thermiques qui pourraient être mis en œuvre afin de mieux gérer la consommation d'énergie de leurs équipements.

Un exemple d'action : la mise en place du PCAE de la mairie de secteur 4&5

La mairie de secteur a établi en 2021 le bilan carbone de son activité. En 2022, un plan « climat-air-énergie » de secteur a été élaboré afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité municipale.

Des « ambassadeurs du climat » volontaires dans chaque service ont été identifiés et ont travaillé sur un ensemble de propositions. Parmi les actions menées : réduction du nombre d'appareils d'électroménager, réduction de l'amplitude horaire de chauffage des bâtiments et réduction de la température à 19° dans les bureaux.

La mairie de secteur s'est dotée d'une flotte de vélos électriques pour limiter les déplacements en voiture d'un équipement à l'autre.

En 2023, les diagnostics énergétiques des bâtiments dont la gestion est transférée à la mairie du 3^e secteur seront effectués afin de décliner un plan d'investissement pluriannuel pour améliorer leur performance énergétique.

Formation des agents à la Fresque du climat

Une vingtaine d'agents de la mairie du 3^{ème} secteur ont bénéficié d'ateliers d'élaboration de la **Fresque du climat**. La Fresque du climat permet une compréhension globale des mécanismes à l'œuvre dans le dérèglement climatique et de l'impact de l'activité humaine sur le fonctionnement des écosystèmes.

La démocratie participative en mairie de secteur pour un urbanisme durable

En 2022, plusieurs réunions de concertation ont mobilisé les habitant-e-s du quartier Beausoleil pour définir leurs attentes sur le réaménagement de cet espace et les équipements à y installer.

Depuis fin 2022 est mené un **processus de concertation pour la requalification de la place Sébastopol**. Les objectifs de la requalification de la place Sébastopol sont de réaliser une place méditerranéenne, inclusive et accessible; une place majoritairement piétonne, apaisée, propice au lien social et aux activités ludiques; et une place animée par un marché et des terrasses de qualité.

Cette concertation associera les riverains, les commerçants et tous les usagers de la place, y compris les enfants, pour construire collectivement le projet qui permettra à chacun de se réapproprier cet espace public.



La fresque du climat @Vdm

II — DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Vers une ville nature méditerranéenne



II — DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Vers une ville nature méditerranéenne

Pour rappel, quelques chiffres nationaux marquants tirés de l'Office français pour la biodiversité (OFB):

- 66 % des espèces de papillons de jour n'ont pas été revues depuis 20 ans dans au moins un département qu'elles occupaient.
- 21 646 espèces ne sont présentes qu'en France, elles restent à sauver.
- 85 % du territoire métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse en 2020

Le manifeste de Marseille, synthèse des engagements et annonces pris durant le congrès mondial de la Nature qui s'est tenu en 2020, met en lumière les liens indissociables entre climat et biodiversité. Il appelle à protéger 30 % des espaces terrestres et marins, à la neutralité climatique, ou encore à la prise en compte des liens entre santé humaine, animale et des écosystèmes. Il a donné un élan aux États pour le cadre stratégique mondial pour la biodiversité adopté à la COP 15 sur la diversité biologique qui s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022. Plus que jamais, les villes ont leur rôle à jouer pour relancer la dynamique car elles sont au premier plan de l'action territoriale.

Ainsi, le retour de la nature et du vivant dans la ville constitue une priorité de la municipalité qui se traduit au travers de plusieurs objectifs détaillés ci-après.

1. RELANCER LA STRATÉGIE LOCALE PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET MARINE DE MARSEILLE (SLPB)



L'huveaune ©Sophie Guillermain-Vdm

La Ville de Marseille a défini sa Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine (SLPB). Une délibération cadre a été votée lors du Conseil municipal du 8 février 2021 qui acte la mise en œuvre de cette démarche. Les trois enjeux majeurs de la SLPB sont :

- préserver, renforcer, et rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités,
- développer une culture de la nature,
- améliorer les connaissances sur la biodiversité.

L'implication de la Ville dans la préservation de la biodiversité sur son territoire se traduit sous la forme de deux documents : la Stratégie Biodiversité et le Diagnostic Biodiversité de Marseille.

En partenariat avec le Comité français de l'UICN, la Ville a également réalisé une compilation de projets d'actions des partenaires de la SLPB correspondant aux objectifs et critères de la stratégie afin de constituer un Plan d'Actions préliminaire.

Les actions phares portées par la Ville sont:

- la restauration du corridor écologique (Trame Verte et Bleue) de l'Huveaune (en partenariat avec la métropole Aix-Marseille Provence et l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Aygalades),
- la caractérisation de la Trame Turquoise du ruisseau Jarret et la restauration des continuités écologiques dans le secteur, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Département des Bouches-du-Rhône,
- la renaturation de la grotte Loubière, gîte historique à chiroptères, située dans le domaine municipal de l'Étoile (en lien avec le site Natura 2000 Étoile-Garlaban),
- la gestion du Domaine Public Maritime autour du Frioul (en partenariat avec le Parc national des Calanques),
- la mise en place de l'Aire Marine Protégée du Frioul.

Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

L'initiative « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) a pour objectif d'identifier, accompagner, et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité. C'est une action territorialisée du Plan National Biodiversité. Elle constitue le volet « collectivités locales » de la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

Cette démarche vise à inciter les collectivités locales à intégrer la notion de biodiversité dans tous leurs domaines de compétences (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) et à développer des actions et préserver ainsi l'environnement des générations futures. La collectivité qui souhaite obtenir la reconnaissance TEN doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans. Le dispositif est porté dans la Région Sud par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE). En 2019, le label « Territoire Engagé pour la Nature » a été attribué à Marseille au niveau 2 (sur une échelle de 1 à 5). La Ville s'est engagée dans ce cadre à poursuivre et mettre en œuvre des actions, notamment dans les domaines suivants :

- la préservation de la biodiversité dans les actions de planification, d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement,
- la création d'une trame verte entre les massifs de l'Étoile et de la Nerthe,
- la préservation de la biodiversité dans les opérations de gestion des espaces verts et naturels et, de manière plus large, des espaces publics (par exemple: la réhabilitation et la renaturation du lit et des berges des cours d'eau - Huveaune, Jarret et ruisseau des Aygalades),
- la production de plants à partir de génomes locaux et leur utilisation localement pour la végétalisation des interfaces ou d'espaces à caractère de nature,
- l'expérimentation d'espaces sauvages dans les parcs publics,
- le maintien de zones en friches et des zones refuges,
- la création d'un espace ressource sur la nature sur le site internet de la Ville,
- la poursuite des actions pédagogiques destinées aux scolaires.

La Ville de Marseille souhaite poursuivre son engagement dans le dispositif TEN et s'apprête à renouveler sa candidature pour la période 2023-2025, pour continuer et compléter les actions menées jusque-là.

Un exemple d'action : la « valorisation des Friches urbaines »

Les services de la Direction de la Transition Écologique et de la Nature en Ville assurent l'entretien des friches urbaines en lien avec les services affectataires. Ces espaces ont de moins en moins une image de terrains dégradés, oubliés et sans utilité, mais représentent au contraire, au-delà de réserves foncières immobilières, de véritables espaces d'opportunités écologiques.

En effet, ces friches urbaines ont une triple utilité : **écologique d'abord**, car elles constituent des milieux de vie spécifiques, intermédiaires entre les zones urbanisées et les espaces naturels collinaires. Elles sont, de fait, des réserves de biodiversité, même s'il s'agit parfois de nature ordinaire ; **paysagère ensuite**, car ce sont de petits îlots de nature dans un espace urbain ; **sociale enfin**, car elles offrent parfois des lieux de vie, de promenade et de détente pour les habitants.

Pour éviter le risque incendie, chaque année, une campagne de fauche de ces terrains municipaux est menée préventivement entre mi-mai et fin juin. En 2022, ce sont 146 ha répartis sur 276 terrains qui ont été fauchés.

Parmi les 636 terrains que constituent les friches urbaines municipales (totalisant 200 hectares) et les espaces naturels (totalisant 2 500 hectares), identifiés dans la nouvelle base de données du service espaces naturels et biodiversité, 395 présentent un intérêt écologique majeur. C'est dans ce contexte qu'un nouveau contrat de partenariat a été signé avec le Laboratoire Population Environnement et Développement (LPED) d'Aix-Marseille Université afin de parfaire les connaissances accumulées sur la première période 2018/2022 et d'affiner la manière de gérer et de valoriser les friches urbaines les plus remarquables sous l'angle de la préservation et du développement de la biodiversité.

Un autre contrat de partenariat a été signé fin 2021 avec l'association GERM', accentuant ainsi le virage vers une gestion plus écologique des friches urbaines municipales. Dans ce cadre, près de 15 hectares de terrains ont été mis à la disposition de l'association qui mène des expérimentations visant à renforcer les habitats naturels existants en favorisant les écosystèmes spontanés. Cette démarche à visée méthodologique et pédagogique s'inscrit pleinement dans l'objectif de la Ville de développer des réserves de biodiversité en milieu urbain et péri-urbain, et de les relier les unes aux autres pour créer et faire émerger une véritable ossature de trame verte.



Parc de la Ravelle @Vdm

2 LIFE HABITATS CALANQUES : UNE GESTION INTÉGRÉE EXEMPLAIRE DES HABITATS NATURELS LITTORAUX PÉRIURBAINS

Le pourtour méditerranéen représente une région floristique exceptionnelle très fréquentée. Chaque année, 2 millions de visiteurs foulent ces espaces, ce qui n'est pas sans conséquence sur les paysages et la biodiversité. De plus, des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) empêchent les espèces locales de se développer.

Face à ces constats, particulièrement critiques sur le littoral marseillais, l'ARBE et le Parc national des Calanques ont soumis à l'Union européenne un projet spécifique « Life Habitats Calanques ». Il vise à restaurer, préserver les milieux naturels menacés, protéger les espèces endémiques du littoral provençal sur la période 2017/2022. Il sensibilise également les habitants à la fragilité de ce territoire.



Opérations de replantation @Sophie Guillermain.Vdm

La Ville de Marseille participe à certaines des 24 actions sur 5 ans pour restaurer les plantes du littoral :

- plantations d'astragales de Marseille et de plantain subulé
- diminution du morcellement de la végétation du littoral en aménageant des sentiers
- action sur les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) en les arrachant et en plantant des essences locales à la place
- sensibilisation et partage des connaissances en France et dans le monde.

4 532 astragales de Marseille ont été plantées au lieu des 3 600 initialement prévues, dépassant l'objectif de 952 plants. Tous les sites prévus ont bénéficié de plus d'astragales et un nouveau site d'introduction, Sablière d'Anjarre, en a accueilli 175.

En tout, 4 jardins pilotes de plantes locales ont été réalisés avec les habitants : la barque des Goudes, Cap Croisette, Rond Point de Callelongue, calanque des Pierres Tombées. Les 555 plants restant à disposition sont destinés aux futurs jardins pilotes. En 2021, 4 chantiers d'arrachage d'EVEE ont été réalisés à plat à Saména, Cap Croisette, et en falaise à Sugiton, à la calanque des Pierres Tombées et Marseilleveyre.

La Direction de la Transition Écologique et de la Nature en Ville s'est impliquée sur une autre action de ce programme Life : celle visant à restaurer certains espaces littoraux, en l'occurrence le fond de la calanque de Sugiton (9^{ème}), propriété municipale très fortement dégradée du fait de la surfréquentation. L'enjeu consistait à lutter efficacement contre l'érosion et ainsi permettre à la biodiversité de se régénérer.

Les actions ont porté sur la condamnation d'un nombre important de sentes sauvages et la canalisation des flux massifs de randonneurs mais surtout de promeneurs voulant accéder à la mer. Les études et travaux ont été réalisés et livrés au printemps 2021. Ils ont été conduits dans le cadre d'un groupement de commande, d'autres sites ayant été simultanément restaurés de la même manière sur des terrains appartenant à d'autres acteurs institutionnels.

3. DES ESPACES NATURELS TERRESTRES FRAGILES À PRÉSERVER



Belvédère de Sugiton ©Vdm

En complément du Programme Life Habitats Calanques, une étude de maîtrise d'œuvre visant à restaurer la partie haute du site communal de Sugiton a démarré en 2021, afin d'assurer une meilleure qualité paysagère des aménagements et équipements d'accueil du public, tout en préservant la biodiversité grâce à des dispositifs de lutte contre les dégâts liés à la surfréquentation.

Les mesures conservatoires à prendre nécessitent en effet de contrôler les flux de visiteurs au droit de la porte d'entrée principale du Parc national des Calanques qu'est Luminy, et tout au long du parcours vers la calanque, comme vers le belvédère de Sugiton. Les travaux sont prévus pour l'hiver 2022/2023.

Ces travaux porteront sur la suppression de nombreuses sentes sauvages et l'amélioration des sentiers retenus dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre. La Ville aura ainsi globalement investi 700 000 € sur la période 2019/2023 pour la préservation du site Luminy/Sugiton et de sa biodiversité, avec un cofinancement de la part du Département des Bouches-du-Rhône et de l'Union européenne au titre du FEDER. A suivre, une nouvelle opération dans le secteur pour traiter des points particuliers (Col de Sugiton et garde-corps du belvédère) et revenir sur la zone traitée en 2021 dans le cadre du programme Life Habitats Calanques, pour résorber des dysfonctionnements observés par rapport aux pratiques des usagers.

Enfin, un plan d'actions en faveur de la forêt communale de l'Étoile (dans les 13^e, 14^e et 15^e arrondissements) a pu être approuvé par délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2022 après 4 années de travail. Dans ce cadre, une première enveloppe de 1 000 000 € est prévue pour la période 2022/2024, qui permettra de concrétiser la renaturation de la Grotte Loubière en faveur des chiroptères (cf. plus haut), de réaliser le même type d'aménagement d'accueil du public qu'à Sugiton pour remplir le même objectif de préservation de la biodiversité tout en valorisant ces espaces remarquables.

4. LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DES ESPACES MARINS ET LITTORAUX

Le Contrat de Baie

Opérationnel depuis 2015, le Contrat de Baie est un programme d'actions sur 7 ans, copiloté par la Métropole et la Ville, visant à améliorer la qualité des eaux de baignade et des milieux littoraux tout en accompagnant un développement harmonieux des activités humaines sur le littoral.

Les actions entreprises portent sur 3 thématiques principales :

- réduction des pollutions en mer,
- préservation et restauration de la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers,
- sensibilisation de la population.

Elles sont déclinées à l'échelle des bassins versants de la Métropole, sur une façade littorale allant de Saint Cyr-sur-Mer à Port-Saint-Louis-du-Rhône, soit un linéaire côtier de 160 km. Le secrétariat du Comité de Baie, co-animé par la Ville et la Métropole, est en charge du suivi et de l'évaluation des actions engagées, clés de la réussite d'une démarche de type Contrat de milieu.

En 2022, un bilan a été fait des 163 actions engagées sur les 7 années du Contrat : 70 actions ont été menées à bien pour 226 millions d'euros engagés.

43 actions sont toujours en cours. Parmi les actions menées, on peut citer l'optimisation des ouvrages d'assainissement, la réduction des macro-déchets, l'élaboration d'un Schéma territorial de restauration écologique, la remise en nature du vallon des Ayalades et le lancement d'un appel à projet pour la

mise en œuvre de la stratégie d'information et de sensibilisation du Contrat de Baie. Un Contrat de Baie de transition est en cours de construction pour poursuivre les mêmes objectifs sur la période 2023-2024.



Littoral@Vdm

La gestion des récifs artificiels du Prado

En 2008, la Ville de Marseille a lancé l'opération Récifs Prado avec pour objectif d'augmenter et diversifier les ressources marines des fonds meubles de la baie du Prado en immergeant 400 récifs artificiels de 6 types différents répartis sur 200 hectares.

Les résultats des campagnes de pêches standardisées ont été livrés en 2021 par P2A Développement et l'Institut Méditerranéen d'Océanologie : sur un total de 108 pêches standardisées, plus de 82 espèces de poissons ont été recensées sur les récifs au cours des 10 années d'immersion. Ce chiffre témoigne d'un peuplement plus diversifié sur les récifs que sur la zone témoin, image de l'état de la baie du Prado avant l'installation des récifs.

Les équipes du GIS Posidonie ont finalisé le suivi biologique réglementaire après 10 ans d'immersion des récifs. Avec plus de 800 plongées sur les récifs, ils ont mené à bien les 4 missions suivantes :

- 1 **Suivi de la colonisation par les poissons téléostéens** : 26 campagnes sur 36 récifs différents. La biomasse augmente sur les dernières campagnes avec un pic à l'été 2020, notamment avec 2 gros bancs de sérioles. La biomasse des espèces cibles de la pêche a augmenté entre 2009 et 2020 : multiplication par 4,6 pour les paniers aciers. L'augmentation de la biomasse des rougets au cours du temps, ainsi qu'une augmentation des tailles : en 2010 24cm max / en 2020 jusqu'à 40cm. La structure des groupes trophiques est bien équilibrée pour tous les types de récifs, avec une bonne répartition spatiale.
- 2 **Suivi de la colonisation par les communautés benthiques** : 18 campagnes. Plus de 50 taxons ont été identifiés et ce chiffre augmente encore en 2020. La chute des grandes colonies de bryozoaires et l'apparition d'autres taxons qui indique une augmentation de la diversification, de la compétition et du développement. La modification naturelle dans la structure des communautés benthiques indique une amélioration de la fonctionnalité de l'écosystème des récifs.
- 3 **Suivi de la limite inférieure de l'herbier de posidonie** : 4 suivis L'augmentation progressive de la densité de faisceaux. Il est supposé que la cause en est la maîtrise des pressions qui favorise une recolonisation naturelle de plusieurs dizaines de centimètres (restauration passive due à l'amélioration de la qualité du milieu).
- 4 **Suivi de l'évolution de la structure des récifs**

La Patrouille Maritime Municipale a réalisé, entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 2022 près de 700 heures de patrouille et interrompu 11 activités illégales sur les récifs artificiels du Prado. En tout, 395 bateaux de plaisanciers, de pêcheurs (professionnels ou de loisir) et engins de pêche ont été relevés sur la zone d'intervention autour des récifs artificiels.

La gestion des espaces littoraux et marins du Frioul

La Patrouille Maritime Municipale, en service depuis l'année 2015, a pour mission de faire respecter la réglementation sur l'archipel mais aussi d'informer les plaisanciers sur les bonnes conduites à tenir. Elle applique notamment l'arrêté portant règlement général des espaces terrestres de l'archipel du Frioul relatif aux usages et pratiques remis à jour en 2021.

Le plan de gestion de l'archipel du Frioul est mis en œuvre en cogestion avec le Parc national des Calanques et le Conservatoire du Littoral. La rétrocession du domaine public maritime par l'État au profit du Conservatoire du littoral entraînera la création d'une nouvelle aire marine protégée Frioul/Prado et l'édition d'un plan de gestion terrestre et marin des espaces naturels du Frioul.

Les agents de la Patrouille Maritime sont désormais commissionnés et assermentés Gardes du Littoral sur les territoires du Conservatoire du Littoral de Marseille et font respecter la réglementation en tant que Police de l'Environnement sur l'archipel du Frioul. En 2022, 150 patrouilles maritimes et terrestres ont été réalisées sur l'archipel du Frioul afin de repérer d'éventuelles infractions (bivouacs, feux, marche hors sentier, etc.), informer et sensibiliser les plaisanciers aux bonnes conduites à tenir et contrôler les véhicules circulant au Frioul. Depuis 2019, la Patrouille Maritime Municipale se charge de traiter les demandes de circulation et de stationnement sur les îles du Frioul. Elle délivre des autorisations annuelles pour les gestionnaires et propriétaires de l'île et des autorisations temporaires dès que le véhicule doit stationner plus de 48h.

Le projet SMILO

La Ville de Marseille, par l'entremise du Service Mer et Littoral de la Direction de la Mer, est pilote d'une démarche de gestion et de projet en vue de la labellisation « île durable » du Frioul conduite avec le soutien de l'association SMILO (Small Island Organisation).

La mise en place de ce comité comme organe de gouvernance constitue une des premières étapes vers la labellisation de l'archipel en tant qu'île durable. A été élaboré un diagnostic de l'île, pour poursuivre vers une proposition de plan stratégique, présentée et débattu lors du second comité insulaire. Les progrès de l'île en matière de Biodiversité et Paysage, d'Eau et d'Assainissement, d'Énergie, et de Déchets pourront être mesurés et encouragés par l'obtention de labels sectoriels.

Développement du mouillage écologique

Toutes les bouées qui ont été installées bénéficient d'un ancrage écologique. Le service a aussi pour ambition de passer de 33 à 50 bouées de mouillages plongée afin de continuer à préserver les fonds marins. Ce dossier a déjà été validé par le Parc National des Calanques et doit faire l'objet d'une validation plus générale par la commission nautique locale. Les bouées devraient être installées en 2023.



Mouillage @Vdm

La Marina Olympique : concilier écologie et aménagement du littoral

La future marina olympique a pour objectif, en plus d'offrir un équipement sportif accessible à tous (Personnes à Mobilité Réduite notamment), de restaurer la biodiversité marine du site.

Tous les aménagements et interventions prévus seront conçus et réalisés dans une démarche d'excellence environnementale. Le bassin du Roucas, construit dans les années 1970, présente un envasement qui a peu à peu chassé une vie halieutique diversifiée. Le retrait de 24 000 m³ de vase et sable mélangés, combiné à la création de 2 buses d'avivement dans les 2 digues va permettre d'améliorer globalement la qualité de l'eau et la navigabilité. Une courantologie restaurée va permettre de recréer les conditions favorables à l'installation d'une biodiversité au sein du bassin.



Le projet de Marina Olympique @Vdm

La Ville de Marseille va aussi implanter des modules écologiques permettant de recréer des espaces favorables à l'accueil de juvéniles de poissons et faune marine (nurseries). Ces dispositifs écologiques seront implantés sur les ouvrages nouvellement créés (passerelles, digue, corps morts) par le projet et permettront d'améliorer le potentiel de colonisation des ouvrages par la faune marine. Ces modules auront également comme objectif de servir de corridor écologique pour la faune mobile.

Le projet intègre également des éléments comme les grues de levage, les panneaux de barrière PMR, les corps-morts et les enrochements actuellement présents sur la base nautique. Les sédiments dragués seront valorisés si leur qualité physico-chimique le permet. Les pontons actuels seront récupérés puis réutilisés lors d'événements nautiques ultérieurs. Par ailleurs, le suivi de chantier prévoit un suivi environnemental exemplaire avec barrière anti-turbidité, suivi des MES (Matières en Suspension), double rideau de bulles ainsi qu'un suivi visuel et acoustique des mammifères marins.

5. L'OUVERTURE DU PARC DE LA PORTE D'AIX

Le parc de la Porte d'Aix (3^e arrondissement) a ouvert ses portes le 4 juillet 2022. D'une superficie de 11 000 m², cet espace vert, dont la configuration en gradins évoque les calanques, est constitué de 8 000 m² d'espaces végétalisés et apporte de la fraîcheur et de la nature dans un quartier fortement urbanisé. Composé de cinq aires de jeux (dont une accessible aux personnes à mobilité réduite), de tables de ping-pong et de jeux de dames, le parc de la porte d'Aix dispose également de deux fontaines d'eau potable, de brumisateurs, d'un jardin partagé et de 600 m² d'espaces divers.

De nombreuses animations se sont tenues durant l'été 2022, dans le cadre de l'Été marseillais : ateliers culturels (chant, musique, cinéma, lecture, cirque...), jeux (chasse au trésor, jeux de société...) et activités sportives avec Tremplin sport. Des visites guidées et des activités de jardinage ont également été au programme.

6. LES PARCS ET JARDINS : UNE GESTION DURABLE PRÉSERVANT BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE VÉGÉTAL

Un patrimoine vert en augmentation

La Direction des Parcs et Jardins (DPJ) gère au total 471 hectares de parcs, jardins, squares et espaces verts d'accompagnement de voirie.

En 2022, le patrimoine des Parcs et Jardins de la Ville de Marseille s'est accru du fait de l'affectation d'espaces verts supplémentaires situés essentiellement dans les secteurs Est et Nord.

Pour le secteur Est, il s'agit principalement du parc Urbain Sud Haddad (13010/4905 m²) et du parc urbain Sud La Germaine (13010/8096 m²).

Pour le secteur Nord, ce sont 7 hectares supplémentaires, dont 2 ha d'espaces naturels, qui sont à entretenir et qui comprennent le parc du canal (La Savine/13015/27000 m²), la pinède du Bd Provençal (13015/15000 m²) et enfin le talus Razzoli (13016/12000m²).



ÉcoJardin Bortoli @Sophie Guillermain-Vdm

Des projets de renaturation urbaine

La DPJ a accentué sa stratégie de renaturation des espaces verts dont elle assure la gestion, ainsi que ses projets de désimperméabilisation, afin d'offrir de véritables îlots de fraîcheur aux usagers mais aussi des espaces de bien-être sur le plan physique et mental.

La renaturation consiste à retrouver des fonctionnalités écologiques au niveau des habitats (végétaux), à améliorer les ambiances paysagères et le cadre de vie.

Plusieurs projets ont été menés à bien, via la division Études et Projets du service des Espaces Verts en 2022. Ces projets ont fait l'objet, au préalable, d'ateliers de mobilisation citoyenne associant les usagers, riverains et associations en lien avec les mairies de secteur concernées.



Square Mélizan @ Vdm

① Jardin Sinoncelli (13014) 1200 m²

Cet espace vert dégradé a été repensé et restructuré afin de correspondre aux usages des riverains. Une grande partie de sa surface a été désimperméabilisée et renaturée et les massifs arborés ont été protégés.

Subvention de l'Agence de l'Eau

② Jardin Labadie (13001) 1200 m²

Désimperméabilisation du site et installation d'un espace pour des associations riveraines.

Subvention de l'Agence de l'Eau.

③ Jardin National (13003) 1000m²

Désimperméabilisation de plus d'un tiers de la surface en renaturant les massifs arborés et en apportant de l'ombre au niveau des aires de jeux. Projet co-construit avec les élèves de l'école primaire de St Charles II (élèves de C.M.2).

Subvention de l'Agence de l'Eau.

④ Jardin de la Barquière (13009) 8100 m²

Équipement d'une parcelle de terre vierge afin de la transformer en jardin public. Aménagements paysagers, plantation de 40 arbres et création d'une aire de jeux.

Subvention du Conseil départemental.

⑤ Jardin place Caire (13012)

Rénovation et végétalisation d'une place très exposée au soleil et démunie d'ombrage. Plantation de 7 arbres d'ombrage et création de pergolas afin de former un écrin végétal.

Création de jeux d'agilité.

Subvention du Conseil départemental.

En 2022, en partenariat avec la DPJ, le square de Mélizan (6^e) situé à proximité immédiate du Boulevard Rabateau, a été complètement réaménagé par la mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements et dés-imperméabilisé sur 900 m², créant ainsi un îlot de fraîcheur visant à améliorer le cadre de vie des habitants. La Mairie de secteur a lancé également une expérience de **création d'une mini-forêt** dans le jardin du centre d'animation de Bonnefon, sur deux zones de 200m², en collaboration avec une association pilote et les écoles du secteur.

La DPJ a réalisé plusieurs mobilisations citoyennes en 2022 dont 2 avec l'aide du dispositif Nature For City Life en vue de projets concernant le parc central de Bonneveine et le jardin Stéfan à faire voter et à réaliser en 2024.

Élaboration d'un plan de gestion pour le Parc Longchamp

Le plan de gestion a été lancé (marché notifié en juin 2022) et se trouve, au 25/11/22, dans sa phase « restitution de l'analyse historique ». Quatre jeunes en mission de service civique procèdent, depuis novembre 2022, à une consultation-enquête auprès des usagers de ce parc et de 4 écoles gravitant autour de cet espace vert.

Prendre soin des arbres et augmenter leur nombre sur l'espace public

Les arbres subissent de plein fouet le réchauffement climatique et ont subi parallèlement la modification des restrictions d'arrosage en raison de la crise sécheresse décrétée par arrêté préfectoral pour les secteurs de l'Huveaune Amont et Aval, dès le mois de mai 2022

Les jardiniers des parcs concernés (4^{ème}, 5^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissement) se sont adaptés et ont modifié notamment leurs horaires de travail, l'arrosage étant proscrit de 9h à 19h.

Arbres plantés en 2022 :

- 203 arbres sur les parcs des différents secteurs de la Ville de Marseille indépendamment des projets de renaturation
- 171 arbres ont été plantés dans les écoles

La gestion en développement durable des parcs

→ Labellisation Ecojardin

Ce label a été créé en 2012 sous l'égide de l'association Plante & Cité afin de valoriser l'environnement dans les espaces verts ouverts au public. Il permet aussi de sensibiliser les usagers aux problématiques liées au développement durable.

La gestion écologique des espaces verts qui est conduite sur tout le patrimoine géré par la Direction des Parcs et Jardins est reconnu grâce au label Ecojardin.

8 parcs détiennent le label « Ecojardin »

- Parc central de Bonneveine (8^{ème})
- Parc Bortoli (8^{ème})
- Parc de la Colline St Joseph (9^{ème})
- Parc Saint Cyr (10^{ème})
- Parc de la Buzine (11^{ème})
- Parc de la Moline (12^{ème})
- Parc Athéna (13^{ème})
- Parc de l'Oasis (15^{ème})

À ce jour, ces parcs ont été confortés dans leur label.



Arbre @Vdm

→ Les toilettes sèches

La Direction des Parcs et Jardins a pu renouveler le marché de location de cabines de toilettes sèches arrivé à terme en 2022. L'intérêt principal de ce dispositif est qu'il est parfaitement autonome (sans apport en eau, ni électricité) et ne nécessite donc aucun travail de raccordement, ni d'utilisation intensive de produits chimiques.

La maintenance de ces cabines est assurée à 95 % à vélo cargo sans aucune gêne pour les usagers des parcs concernés.

Neuf sites ont ainsi pu être rééquipés dès fin octobre 2022, principalement dans les parcs non déjà équipés de sanitaires classiques.

7. RESTAURER ET VALORISER LE DOMAINE DE MONTGOLFIER

Le Domaine de Montgolfier est une propriété municipale de 12 hectares située dans le 14^{ème} arrondissement et dans la Zone d'Aménagement Concertée de Sainte Marthe. Sur la moitié du domaine est localisée une des trois fermes pédagogiques municipales, la Tour des Pins. Sur l'autre moitié, une ancienne bastide a fait l'objet en 2019 de travaux de gros œuvre permettant sa conservation. Le site constitue un élément important de l'histoire marseillaise, en tant que témoin du patrimoine bastidaire. Il est inscrit au titre des Monuments Historiques. Il s'agit également d'un site très riche au titre du patrimoine naturel qui accueille un Parc urbain des papillons. En tant que reliquat d'un territoire agricole bastidaire, ce site a un potentiel important pour la remise en culture et le développement de l'agriculture urbaine.

En 2023 sera mis en œuvre un marché d'étude de faisabilité agricole sur le périmètre de la délégation de service public de la Ferme de la Tour des Pins. L'objectif est la réinstallation d'un projet d'agriculture urbaine sur le site compatible avec l'histoire des lieux et la poursuite d'activités pédagogiques.

8. LES ACTIONS DE PARTICIPATION CITOYENNE ET DE NATURE PARTAGÉE

Qu'elles soient à l'initiative de la collectivité publique, des habitants ou du tissu associatif, les actions qui permettent de sensibiliser le public à l'importance de contribuer à développer la nature en ville sont nombreuses à Marseille. La Ville en développe au sein de ses services et soutient les initiatives associatives par des dispositifs de labellisation et des subventions.

Des jardins collectifs municipaux toujours en progression

Jardin d'agrément, potager ou verger, le jardin partagé est un lieu qui facilite les rencontres entre les générations et les cultures, favorise les échanges de savoirs et développe l'esprit de solidarité.

Près de 80 jardins collectifs composés de 66 jardins partagés (4,8 ha) et 14 jardins familiaux (27,1 ha) sur 31,9 hectares participent à l'embellissement de la ville et au maintien de la biodiversité.

Parmi les 67 jardins partagés, on distingue :

- 18 conventionnés (1,8 ha) sur terrains municipaux,
- 48 non-conventionnés (3,11 ha) sur terrains de bailleurs sociaux (13 Habitat, Logirem, Phocéenne d'Habitation, Sud Habitat, Habitat Marseille Provence, UNICIL...) copropriétés privées, maisons de retraite, maisons d'enfants, État (universités), APHM (Assistance Publique Hôpitaux de Marseille)

Parmi les 14 jardins familiaux, 7 sont installés sur des terrains municipaux (environ 8 hectares).



Jardins de la Moline ©VdM

Végétalisation de l'espace public par les Marseillais

La Ville accompagne, soutient les initiatives citoyennes de fleurissement des rues et promeut les actions collectives dans les pratiques nouvelles en faveur de l'embellissement du cadre de vie (valorisation du végétal en ville, respect de l'espace public, amélioration du vivre ensemble).

Les demandes formulées par les habitants sont en progression constante : à ce jour, 146 Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public ont été accordées (142 visas verts et 4 rues jardins).

La Direction des Parcs et Jardins a octroyé 313 végétaux au titre des « visas verts » et 182 végétaux à des jardins partagés, en lien avec la Direction de la Transition Écologique et de la Nature en Ville.

Un nouveau dispositif appelé « Rue Jardin » a été instauré en remplacement du visa vert, et validé au conseil municipal du 4 novembre 2022 en commençant par le centre-ville. Il s'agit :

- d'identifier et recenser les initiatives citoyennes pour la végétalisation de la ville et les intégrer à l'open data.
- d'utiliser les budgets participatifs pour mieux impliquer les citoyens dans la stratégie de renaturation.
- d'harmoniser les pratiques professionnelles entre les différents acteurs: Ville, Métropole, opérateurs privés... afin de construire une culture commune et de fluidifier les actions.

Toutes ces réalisations sont portées par des particuliers, des associations, des entreprises, des établissements scolaires, des commerçants, des centres sociaux et des CIQ et présentent une grande diversité dans leurs réalisations. Par exemple, dans le premier secteur, un collectif de végétalisation a été créé et la mairie de secteur soutient l'association NOL dans la végétalisation de Noailles.

La participation citoyenne s'illustrera aussi prochainement dans le cadre de projets de restauration écologique et d'établissement de plans de gestion des milieux, tels que le projet de restauration des continuités écologiques du ruisseau du Jarret dans le 13^e arrondissement. L'année 2023 sera consacrée aux études préalables et au montage d'un marché. L'étude naturaliste, déjà commandée sur ce secteur, fera l'objet de deux réunions publiques (à mi-parcours et au moment du rendu) visant à sensibiliser les riverains/usagers et à préparer la suite au travers de la participation citoyenne qui sera intégrée au projet de valorisation finale.



Végétalisation du Panier © VdM

9. SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

Au sein du Service Mer et Littoral, la Division Sensibilisation a pour objectif l'information et l'éducation à l'environnement littoral et marin, et la découverte du patrimoine naturel et culturel maritime de Marseille.

Elle gère et anime deux lieux d'accueil du public : le centre municipal de découverte de la mer à la Pointe-Rouge pour les groupes de jeune public essentiellement, et le Hublot sur les plages du Prado pour le grand-public. L'équipe d'animation est présente aussi sur des stands d'information et sensibilisation à l'environnement littoral et marin lors de diverses manifestations : en 2022, le « Festival Embruns » du Parc national des Calanques et les Journées du Patrimoine. Certaines actions de sensibilisation peuvent être menées de façon conjointe avec la Patrouille maritime de la Division Gestion des Milieux naturels, notamment la présentation des récifs artificiels du Prado et des casques de réalité virtuelle associés : 2 journées dans les bibliothèques municipales en 2022. La division Sensibilisation s'investit par ailleurs dans différentes missions, développant des partenariats (Muséum, Parc national des calanques, programmes de sciences participatives...), ainsi que des expertises et conseils sur ces sujets dans les politiques publiques (Contrat de baie, Stratégie Biodiversité, etc.). Elle gère par ailleurs les dossiers de subventions des structures associatives présentant des projets sur l'éducation à l'environnement littoral et marin.

Le Hublot

Ce lieu unique d'information et de découverte du milieu marin et du littoral, créé en 2019 et situé sur les plages du Prado, est ouvert pendant la saison balnéaire. Le Hublot sensibilise le public aux enjeux environnementaux de la mer et du littoral dans un format ludique et mobilisateur : la mise à disposition de casques de réalité virtuelle pour admirer les récifs artificiels du Prado, un espace découverte des associations et acteurs du littoral, un espace d'immersion sensorielle avec aquarium, une exposition photo des espèces marines des récifs et des écogestes. Pour l'année 2022, le lieu a été ouvert plus largement à des groupes sur inscriptions et a été inscrit dans la programmation officielle des Journées du patrimoine, d'où un nombre plus important de visiteurs que l'année précédente.

Le Hublot a ouvert du 18 mai 2022 au 28 septembre (116 journées – 7j/7 en juin-juillet-août)
2610 personnes ont été accueillies par 2 médiateurs culturels (2155 pour la saison 2021) dont :

- visiteurs libres : 2230 personnes
- groupes sur inscriptions : 21, essentiellement de centres de loisirs, accueillis en demi-journée pour un total 380 personnes.

10. LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

Les espaces naturels mais aussi le milieu urbain sont soumis à divers aléas naturels qui induisent, dans un contexte évolutif et incertain, d'avoir une attention constante sur le patrimoine végétal qui ceinture la ville et de maîtriser au mieux tout ouvrage et aménagement existant (confortements, soutènements, accès, etc.)

La préservation des espaces naturels en milieu méditerranéen passe principalement par la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

Dans le cadre du programme de gestion des 2 500 ha d'espaces naturels municipaux (qui constituent le quart de la surface totale d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire communal), une enveloppe globale de près de 100 000€ a été allouée en 2022.

Les opérations réalisées par la Direction de la Transition Écologique et de la Nature en Ville en 2022 ont notamment permis :

- d'entretenir les équipements de gestion (pistes et barrières hors DFCI) ;
- de mettre en conformité certains terrains municipaux soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Ce poste verra une forte augmentation en 2023, compte tenu de l'enjeu de mise en sécurité de la plaine Sportive de Luminy.

Au titre de la DFCI, la Ville a continué à participer, en 2022, aux différents comités techniques de suivi des Plans de Massifs de l'Étoile et des Calanques, en tant que propriétaire foncier.

L'effort va donc se poursuivre sur la programmation des travaux de débroussaillage des terrains municipaux en zones d'interface habitat/forêt, les interventions devant notamment avoir valeur d'exemple vis-à-vis des particuliers et des autres institutionnels soumis eux-mêmes à cette obligation. La Ville poursuivra aussi ses actions de gestion des 2 500 ha de forêt communale soumise au Régime Forestier.

La Ville de Marseille prévoit différentes opérations d'entretien des ouvrages de confortement de terrains municipaux instables.



Forêt communale de l'Étoile © Sophie Guillermain-Vdm

Les principales opérations réalisées en 2022 sont les suivantes, pour un coût global de 235 000 € :

- la surveillance géotechnique annuelle des fronts rocheux littoraux au droit des plages aménagées entre la Pointe Rouge et la Verrerie (8^{ème});
- le confortement d'un terrain instable dans l'enceinte du jardin du Pharo (7^{ème});
- l'entretien des ouvrages de protection du front rocheux de la propriété municipale rue Félix Frégier (8^{ème});
- le reprofilage du talus du terrain municipal de l'impasse Gibraltar (4^{ème});
- la pose de panneaux d'information sur le danger aux extrémités des plages du littoral sud (8^{ème}), pour le compte du service en charge de la sécurité du public;
- la réalisation d'études de définition de périmètres de sécurité sur différents sites, pour le compte du service en charge de la sécurité du public;
- les études géotechniques en vue de la réalisation des travaux de remise en état des ouvrages de confortement présents au droit du front rocheux littoral de la partie Sud l'anse de la Verrerie (8^{ème}) et de la plage de Corbière (16^{ème}).

2023 verra, pour l'essentiel, les réalisations suivantes:

- la surveillance géotechnique annuelle des fronts rocheux littoraux au droit des plages aménagées entre la Pointe Rouge et la Verrerie (8^{ème});
- la réalisation des travaux de remise en état des ouvrages de confortement de la partie Sud de l'Anse de la Verrerie (8^{ème});
- la finalisation des travaux de confortement du front rocheux littoral surplombant les cabanons de l'Anse du Bain des Dames (8^{ème}) avec mise en défens d'une espèce végétale protégée;
- le confortement du prolongement du front rocheux de la propriété municipale rue Félix Frégier (8^{ème});
- l'entretien d'autres ouvrages réalisés sur différents sites (tournées d'inspections).

Sur la partie gestion des ouvrages de soutènement sur foncier municipal, les services débutent une mission d'appui auprès des services affectataires pour les assister dans l'entretien et la surveillance de ce type d'ouvrages indirectement soumis aux aléas climatiques, et même aux aléas prévisibles du réchauffement climatique.

Une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été notifiée fin octobre 2022, pour réaliser un inventaire et pré-diagnostic de ces ouvrages tout au long de l'année 2023 pour un montant global de près de 150 000 €.

11. ACCOMPAGNER LA PRÉSENCE DE L'ANIMAL EN VILLE

La division Animal dans la Ville a pour mission la prise en charge des animaux errants et blessés sur le territoire marseillais. Elle intervient également dans la prévention des nuisances occasionnées par certaines espèces en milieu urbain.

Surveillance de l'avifaune :

Chaque année, différentes opérations sont menées telles que des campagnes d'effarouchement des étourneaux, la surveillance de l'accroissement des colonies de pigeons et de goélands leucophées.

Gestion des animaux errants et libres :

Pour l'activité fourrière animale, la Ville fait appel à un prestataire privé permettant de capturer les animaux errants et dangereux sur le domaine public uniquement. La Ville est également engagée dans une politique d'identification et de stérilisation des chats errants afin de leur donner accès à un statut de « chats libres » vivant dans les espaces publics.

Communication grand public :

La mise en place d'un accès rapide sur le site web de la Ville permet d'obtenir facilement toutes les informations relatives aux animaux de compagnie, oiseaux, insectes, nuisibles, fourrières animale, biodiversité et également maltraitance animale.

III — SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



III — SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Par délibération n° 21/37877/VDV, le Conseil Municipal du 4 mars 2022 a approuvé le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaires et extrascolaires, en lien avec l'école. Il est construit autour de cinq thématiques éducatives dont la citoyenneté et la transition écologique, toutes assorties d'actions concrètes, dont la mise en œuvre sera coordonnée en proximité, à l'échelon territorial, pour les trois années scolaires 2022-23 / 2023-24 et 2024-25. Cette démarche, menée par la Ville en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, s'appuie sur des ambitions territoriales plus rapprochées, encourageant les acteurs structurants (Éducation nationale, CAF, associations de parents d'élèves, enseignants, mairies de secteur, associations d'éducation populaire, centres sociaux, etc.) à développer une dynamique territoriale. Ainsi, la Ville a d'ores et déjà lancé des concertations territoriales afin de décliner le PEDT sur les secteurs et un appel à projet ambitieux. Sur la transition écologique les pistes d'action sont :

Accompagner les initiatives des enfants en faveur de la transition écologique en sensibilisant les enfants aux mobilités douces ou durables (transports communs, vélos...) par exemple avec la création de balades urbaines pour découvrir son quartier ou Marseille autrement ou par l'intermédiaire de l'aménagement urbain, comme la sécurisation des abords de certaines écoles ou des projets d'urbanisme type « rue des enfants ».

- Mettre en place sur les temps périscolaires un projet citoyen écologique avec les enfants
- Mettre en place un conseil des enfants accompagné d'une charte de l'école sur une ou plusieurs thématiques en particulier sur l'écocitoyenneté
- Créer un projet local d'éducation à l'environnement en s'appuyant sur les ressources locales
- Animer un réseau de référents climat et biodiversité dans les écoles,
- Développer les aires éducatives marines existantes – puisque Marseille, ville référence en la matière, en dispose de quatre – et les aires terrestres éducatives.
- Organiser des ateliers dans les écoles, dans le cadre d'une démarche participative, en utilisant divers outils comme les fresques abordant les thématiques du climat, de la biodiversité et de l'eau.
- Sensibiliser à la protection du littoral, de la mer et des écosystèmes marins.

Sensibiliser les enfants aux enjeux du changement climatique et de la préservation de la biodiversité :

- Mettre en place et favoriser des ateliers-formations sur la thématique de la transition écologique, sur les causes du changement climatique et la perte de la biodiversité.
- Sensibiliser les enfants à l'agriculture, la pêche et la meilleure gestion des ressources naturelles, terrestres et maritimes.
- Actions autour du jardin botanique pour les scolaires (visites guidées ou ateliers) avec notamment, comme thématique, la biodiversité et le développement durable.
- Poursuivre la création de jardins (ou de serres) pédagogiques au sein des écoles.
- Participer, sur les temps périscolaires, à un projet citoyen sur la transition écologique (quartier, autour de leur école, lieux de vie...)
- Sensibiliser les enfants à l'agriculture et à la préservation des ressources
- Réaliser une charte des écocestes
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage notamment alimentaire
- Organiser des actions d'apprentissage du tri, de sensibilisation à l'économie circulaire, et sensibiliser à l'ambition de la Ville du zéro déchet avec un focus sur le zéro plastique.
- Favoriser le compostage dans les établissements
- Sensibiliser à la question de l'eau comme ressource vulnérable en utilisant la richesse de l'histoire du territoire (par ex. Canal de Provence)

Sensibiliser les enfants à l'alimentation durable

- Créer davantage de lieux ressources pour la sensibilisation du jeune public
- Utiliser les ressources issues des jardins et fermes pédagogiques et créer des activités de jardinage pour éduquer à l'alimentation et à l'évolution du vivant
- Mobiliser davantage les espaces verts disponibles ou rendus accessibles (cours d'école), pour les activités des enfants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Renforcer le lien avec l'alimentation durable et l'agriculture notamment lors des pauses méridiennes
- Dès la crèche, sensibiliser les enfants et les familles, à l'alimentation durable et équilibrée et son impact positif sur l'environnement
- Sensibiliser les enfants et les parents à la composition des petits déjeuners et goûters
- Favoriser le développement de l'alimentation durable et locale dans la restauration scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés (agents, parents, enseignants, prestataire de restauration scolaire...).

Dans le cadre de l'appel à projet « 100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030 », la Ville a constitué une commission Éducation – sensibilisation qui s'est fixée deux grandes priorités :

- L'éducation à l'environnement : co-construction de parcours éducatifs cohérents en lien avec le PEDT.
- La mutation des organisations et des pratiques professionnelles : formation, éco gestes, etc. Une première séance interne a permis de faire un état des lieux des actions d'éducation à l'environnement portées par la Ville et une deuxième séance a permis de mobiliser nos partenaires : Métropole, Département, Éducation nationale, fédération d'éducation populaire. Un certain nombre de projets vont, ainsi, être inscrits dans le cadre du Contrat Ville climat et, notamment, la construction d'un parcours éducatif, le projet de création d'un deuxième équipement ENJEU, le développement des actions de sensibilisation, etc.

Un outil incontournable à conforter : la Caisse des écoles

La Caisse des écoles finance de nombreux projets d'action éducative sur la thématique de l'environnement. Ainsi, sur l'année scolaire 2021-2022, 108 projets ont permis à des classes de bénéficier de projet de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité. Un prix spécial récompensera en fin d'année scolaire 2022/2023 le meilleur projet mené autour de cette thématique.

Par ailleurs, la Caisse des Écoles a créé un partenariat avec la Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale afin de proposer aux écoles primaires publiques de la Ville de Marseille de participer au concours des « Écoles Fleuries ». En s'inscrivant à ce concours, les enseignants doivent développer un projet avec leurs élèves dont la dimension éducative, l'engagement pédagogique et le caractère interdisciplinaire contribuent à une « démarche globale de développement durable » avec, à la clé, des écoles plus vertes et une sensibilisation des élèves à l'écocitoyenneté.

Chaque année, la Caisse des Écoles et la Ville de Marseille s'associent à la Semaine Nationale du Goût au mois d'octobre en mettant en place notamment des activités pour les élèves au Parc du 26^{ème} Centenaire, dans les écoles ou directement chez les producteurs. Des rencontres et des échanges ont également lieu avec les familles.

Il s'agit avant tout d'éveiller les enfants à la gastronomie locale, les sensibiliser aux bénéfices d'une alimentation saine et diversifiée, et d'aborder divers thèmes tels que la collecte sélective, le traitement des déchets ou la préservation des ressources en eau.

2. LES FERMES PÉDAGOGIQUES ET RELAIS-NATURE MUNICIPAUX



Ferme du Roy d'Espagne-école Hozier @Sophie Guillermain-Vdm



Relais Nature Saint Joseph @Sophie Guillermain-Vdm

La Ville de Marseille gère cinq structures municipales d'éducation à l'environnement, trois fermes pédagogiques et deux relais-nature, qui ont pour mission de faire prendre conscience au plus grand nombre, notamment aux plus jeunes, de la richesse mais aussi de la fragilité de la nature et de la biodiversité. L'ambition est de préparer les enfants à leur rôle d'adultes responsables et acteurs d'une société durable.

Les fermes pédagogiques et les relais-nature offrent aux enfants un outil grandeur nature et un espace d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux (cultures, élevage, production alimentaire) et pour appréhender un certain nombre de concepts concernant l'écologie, la biodiversité, les interactions entre l'homme et son environnement, à travers une approche transdisciplinaire.

AIP

Les fermes sont implantées dans les quartiers Nord, Est et Sud de la Ville :

- 1 ferme pédagogique de la Tour des Pins, Avenue du Parc Montgolfier (14^e)
- 2 ferme pédagogique du Collet des Comtes, 137 boulevard des Libérateurs (12^e)
- 3 ferme pédagogique du Roy d'Espagne, rue Jules Rimet (9^e)

Ce sont de réelles exploitations agricoles, d'une superficie comprise entre 2 et 6 hectares, dont la gestion est confiée à un fermier par délégation de service public. Face à l'urbanisation massive de ces dernières décennies, les fermes pédagogiques permettent de conserver et de valoriser un témoignage vivant du passé agricole de Marseille, tout en maintenant des îlots de verdure et de biodiversité en milieu urbain.

Deux de ces fermes (Collet des Comtes et Roy d'Espagne) assurent deux fois par semaine la vente de produits biologiques issus de l'exploitation agricole, à la grande satisfaction des habitants des quartiers alentours qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter ces marchés. En 2022, on estime leur fréquentation annuelle entre 15 000 et 20 000 usagers pour chaque ferme.

Deux relais-nature complètent cette offre :

- 1 relais-nature Saint-Joseph, 64 boulevard Simon Bolivar (14^e)
- 2 relais-nature de la Moline, 26 boulevard Marius Richard (12^e)

Ces équipements se différencient des fermes pédagogiques par l'absence d'activité agricole. Ils se déploient sur un espace d'une superficie de plus de 5000 m² comprenant jardin potager, verger, haies, prairie, mare, serre, et offrent un cadre idéal pour des activités nature.

Le jeune public, en particulier le public scolaire des écoles primaires marseillaises, constitue la « cible » principale des fermes pédagogiques et des relais-nature. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, **313 classes** ont été accueillies : 87 classes d'écoles maternelles, 214 classes d'écoles élémentaires et 12 de collèges et lycées. Cela représente plus de **15 000 élèves** accueillis sur un total de **1 020 demi-journées**.

Par ailleurs, les fermes et les relais-nature, en accueillant 45 classes en « Cités éducatives », sont devenues un partenaire de ce programme national dont l'objectif est une mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative autour de l'école pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers défavorisés.

Dans les fermes et les relais-nature, les activités proposées au jeune public sont de deux types :

① Les visites de découverte :

La visite permet aux enfants de découvrir la vie de la ferme, les animaux, le jardin potager, le temps d'une journée ou d'une demi-journée. Cette sensibilisation à l'environnement touche surtout les plus petits (grande section des écoles maternelles, classe de CP des écoles élémentaires).

② Les projets éducatifs :

Les projets sont co-construits par les animateurs et les enseignants, ils se déroulent sur plusieurs séances tout au long de l'année scolaire et abordent une ou plusieurs thématiques parmi les suivantes :

Les animaux de la ferme : découvrir les animaux, leur mode de vie, leur habitat, leurs fonctions, participer aux soins et au nourrissage du cheptel : cheval, poney, ânes, cochon, chèvres, moutons, lapins, poules et autres oiseaux de basse-cour.

Le jardin : découvrir le cycle de vie des végétaux, appréhender la notion de saisonnalité, s'initier aux techniques de base du jardinage écologique, comprendre la vie du sol et l'intérêt du compostage, participer à l'entretien du jardin des semis jusqu'à la récolte, devenir un jardinier en herbe.

L'alimentation : apprendre à connaître et reconnaître les légumes, les fruits et les plantes aromatiques, leur origine, leur culture, leurs usages. Entretenir un potager, de la graine à l'assiette. S'initier au goût. Comprendre les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durable, les liens entre alimentation et santé, apprendre à mieux consommer.

La biodiversité : explorer la richesse du règne animal et végétal local, identifier et classer les espèces. Observer la flore et les petites bêtes dans leur milieu (sol, mare, compost, arbre, haie...), appréhender la notion d'écosystème. Comprendre le rôle des auxiliaires du jardin et des insectes pollinisateurs. Prendre conscience de la fragilité de la biodiversité et acquérir les bons gestes pour la préserver.

Le recyclage et la valorisation des déchets : s'interroger sur nos habitudes de consommation et sur la notion de déchet. Apprendre à trier, réduire, réutiliser les déchets, les valoriser pour les transformer en ressources. Appréhender le cycle de la matière dans un écosystème, comprendre le fonctionnement et le rôle du compostage.

Parmi les actions phares, la **Semaine du Goût**, du 10 au 14 octobre 2022, a permis d'accueillir **22 classes**, de la grande section de maternelle au CM2, autour d'ateliers consacrés à la sensibilisation des enfants à une alimentation saine et durable.

Les structures d'éducation à l'environnement ne sont toutefois pas réservées aux scolaires, le développement des publics est encouragé par la Ville et constitue un enjeu d'importance. En 2022, le public extrascolaire (hors fréquentation du marché bio) représente environ **10 000 personnes** : jeunes et adultes, familles, personnes en situation de handicap ou issues du champ social.

Des événementiels sont régulièrement organisés sur site afin de toucher le grand public, notamment des journées portes ouvertes. Enfin, les fermes et les relais-nature participent à des manifestations grand public hors site. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, des ateliers ont été proposés au public sur le stand de la Ville à la Foire de Marseille, du 23 septembre au 3 octobre 2022.

Perspectives 2023 : ouverture d'un nouvel équipement, le relais-nature Bougainville, au sein du Parc du même nom (livraison par Euroméditerranée prévue au dernier trimestre 2023).

3. LES JARDINS PÉDAGOGIQUES SCOLAIRES

Les jardins pédagogiques permettent aux enfants de comprendre le fonctionnement des plantes et des animaux. Leur gestion offre de multiples supports pédagogiques et disciplinaires. Ils permettent d'observer, de découvrir et de comprendre la biodiversité au fil des saisons. Les terrains des écoles sont affectés à la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.

AJP

La Direction des Parcs et Jardins est prestataire de service pour l'entretien des espaces verts. Certains jardins pédagogiques scolaires sont en activité et utilisés chaque année et pour lesquels la Direction des Parcs et Jardins est régulièrement sollicitée pour assurer l'entretien (labour, apport de terre, de compost...).



Jardin pédagogique école Flotte
@Sophie Guillermain-Vdm

Depuis 2020, la Ville a accompagné la mise en place d'une quarantaine de jardins pédagogiques dans les établissements scolaires marseillais. Elle apporte un soutien technique et pédagogique aux enseignants des écoles, valide leurs projets de jardins pédagogiques scolaires et aide à l'installation et à la mise en œuvre des jardins au fil des saisons.

Une charte des jardins pédagogiques scolaires, en cours de validation, viendra bientôt accompagner les nouveaux projets de jardins pédagogiques au sein des écoles primaires.

Par ailleurs, la Ville de Marseille a conclu une convention avec 2 écoles publiques marseillaises visant à mettre à disposition une emprise du parc Longchamp au bénéfice de 2 écoles (une école maternelle et une école élémentaire riveraines) à des fins pédagogiques.

Une attention toute particulière est assurée par les équipes de la DPJ afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil possibles pour le bon déroulement de cette expérimentation du vivant *in situ*. La pépinière de la Fresnaie, gérée par la division des productions horticoles de la Direction des Parcs et Jardins, a fourni :

- 40 végétaux pour les fermes pédagogiques,
- 311 végétaux pour les écoles

4. L'OFFRE DE LOISIRS ÉDUCATIFS ET CULTURELS VERS LES JEUNES MARSEILLAIS

La sensibilisation du jeune public dans les bibliothèques

Le sujet de l'environnement a vocation à devenir un axe important du projet de service des Bibliothèques. En 2023 verra le jour un projet transversal sur le thème de la forêt comme espace physique mais aussi symbolique et imaginaire.

ACTIONS JEUNE PUBLIC



Accueil de classe jeunesse ©DR

La sensibilisation du jeune public dans les musées

Le projet éducatif artistique et culturel « Coup de ballet dans les musées » s'est monté en 2022 autour de l'exposition La Marseillaise présentée au Musée d'Histoire de Marseille, à destination de jeunes de 12 à 17 ans. Un autre projet partenarial, « une crèche, un musée » a impliqué 3 crèches et 3 musées. Dans le cadre des Cités éducatives Marseillaises et en lien avec le service de la petite enfance de la Ville de Marseille, cette action à destination d'enfants de 1 à 3 ans s'est réalisée en 2022.

Le programme « Tous au musée » se poursuit également en permettant l'accès à la culture et au mieux-vivre ensemble, en permettant aux jeunes de s'exprimer dans un processus créatif, le musée constituant un lieu d'émancipation et de modération ouvert.

Les actions du Service de la Jeunesse

Le Service de la Jeunesse met en œuvre des offres de loisirs éducatifs permettant la préservation de l'environnement et la sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge au développement durable au travers de l'agenda 21 Jeunesse et de l'Enjeu (équipement dédié à l'éducation à l'environnement).

Situé dans le massif des calanques, l'**ENJEU** (**EN**vironnement **JEU**nesse) est une structure municipale qui accueille les enfants sur différents temps : scolaire, périscolaire et extrascolaire (Centres Sociaux et Maisons Pour Tous).

Les enfants sont sensibilisés au développement durable et aux gestes éco-citoyens lors de randonnées et d'activités pédagogiques diverses sur le site. L'ENJEU offre aux enfants l'opportunité d'aborder toutes les spécificités de la faune et de la flore de notre massif : l'initiation aux divers thèmes du développement durable se traduit par des activités comme l'identification des insectes, l'observation de l'écosystème d'une mare, des jeux de reconnaissance des plantes et des empreintes d'animaux et différents apprentissages d'orientation, une fresque marine, la fabrication d'empreintes avec peinture végétale, la connaissance du massif des calanques avec la reproduction d'un rocher, ou encore la représentation de générateur hydraulique.

L'objectif pédagogique de ce lieu est de sensibiliser les enfants à la problématique du développement durable en leur présentant divers ateliers adaptés à leur âge. Compte tenu de l'implantation géographique de la structure, l'accent est particulièrement mis sur la biodiversité du massif des calanques. En 2022, le site de l'ENJEU a touché près de 9200 enfants de plusieurs dizaines d'écoles et de centres aérés, à travers des interventions d'animateurs sur site et au sein des établissements.

Le centre municipal de découverte de la mer

La Ville de Marseille dispose d'un centre municipal de découverte de la mer sur le port de la Pointe-Rouge. Cette structure du Service Mer et Littoral propose des activités principalement orientées vers le jeune public, mais parfois aussi vers les seniors ou le grand public pour des événementiels.

Durant l'année scolaire, ce sont les écoles et les structures pour l'enfance inadaptée qui sont accueillies pour des activités sur le terrain (en mer, sur le littoral, dans les calanques) ou au centre (salle d'aquariums, atelier d'observation de plancton et nombreux outils pédagogiques).

Deux projets éducatifs de trois journées chacun sont proposés aux écoles, avec pour thèmes « les récifs artificiels de Marseille » et « la biodiversité littorale et marine ». Par ailleurs, l'équipe de centre accompagne trois écoles dans le dispositif national particulier des « Aires marines éducatives ».

Durant les vacances scolaires, des journées de découverte en mer et des animations sur la structure sont proposées aux centres de loisirs de la Ville.



L'Enjeu © Vdm

Les effectifs scolaires accueillis sont en progression par rapport aux années précédentes:

- Projet éducatif « récifs artificiels » : 6 classes (par rapport 2 classes en 2020/2021)
- Projet éducatif « biodiversité » : 12 classes (idem en 2020/2021)

soit un total de 38 journées d'accueil pour les classes (contre 11 jours et 6 demi-journées en 2020/2021 dans un contexte sanitaire problématique)

- « Aires marines éducatives » : 3 classes accueillies pour un total de 14 journées et 7 demi-journées tout au long de l'année scolaire 2021/2022 (contre 5 journées et 9 demi-journées l'année scolaire précédente)
- Enfance inadaptée (IME, ITEP) : 5 groupes (2 groupes l'année scolaire précédente) pour 3 journées et 13 demi-journées d'accueil.

soit une vingtaine de groupes « scolaires » : 1500 journées-enfants et 150 journées-adultes environ pour l'année scolaire 2021/2022 (contre 600 journées-enfants et 70 journées-adultes environ en 2020/2021).

Au cours de l'été 2022, 37 groupes des centre de loisirs ont été accueillis, environ 400 journées-enfants.

Les perspectives d'accueil des scolaire sur la période sept 2022 / juin 2023 est d'environ 2200 journées-enfants.

Le jardin pédagogique Velten

Depuis la rentrée de septembre 2022, l'espace vert situé au sein du complexe municipal des Chutes Lavie a été aménagé, avec l'association Paysan Urbain, en jardin pédagogique à destination des enfants du quartier. 8 classes venant de 2 écoles voisines et les enfants fréquentant le centre aéré, soit près de 300 enfants, bénéficient tous les 15 jours de la découverte des techniques de jardinage, de la cuisine méditerranéenne, du cycle des saisons, etc. En lien étroit avec les équipes enseignantes, ce projet permet de donner aux enfants une approche sensorielle et concrète de leur environnement et de la biodiversité.



Animation au jardin Velten @Vdm

Un jour ma planète



« Le jour de la Terre » @Vdm

À l'occasion du « Jour de la Terre », le 22 avril 2022, la mairie de secteur des 4^e & 5^e arrondissements a organisé un événement « Un jour ma planète », le 4 mai 2022 à destination des petites marseillaises et petits marseillais. À travers une vingtaine d'ateliers et stands tenus par des associations, les enfants et leurs parents sont sensibilisés grâce au jeu au tri des déchets, à la découverte de la biodiversité, de la mobilité douce, etc.

Les actions du Muséum d'Histoire Naturelle envers le jeune public

En tant que lieu de culture scientifique, le Muséum présente l'histoire de la formation de la terre ainsi que celle de l'apparition de la vie et de l'évolution des espèces.

Les médiations et le parcours permanent des collections sensibilisent les élèves à la question du rôle du citoyen, en abordant les thèmes de la protection de la biodiversité et des menaces de disparition qui pèsent sur les espèces. Les visites commentées concernent les niveaux primaire et secondaire et portent sur des thèmes relatifs à la biodiversité en danger, l'évolution et la classification des espèces, la nature en ville.

Exemples d'actions réalisées vers le jeune public par la mairie du 6^e et 8^e arrondissements

Projet Cap Nature Pastré : Implanté sur le site du centre d'animation de Pastré et animé par le personnel municipal, ce projet permet aux enfants et aux équipes pédagogiques de découvrir les techniques du compostage, le jardinage et le rôle des animaux dans la nature (abeilles, poules, chiens de sauvetage...). Les enfants sont acteurs à travers la construction d'abris pour les animaux, la plantation et la récolte des légumes dans le potager ou encore la confection des ruches pour les abeilles.

Participation des enfants du centre aéré de Pastré au Concours Cité Nature

Les enfants ont présenté à ce concours une vidéo pour sensibiliser le jeune public à la préservation et le respect du site des Calanques. Ils ont remporté le troisième prix, et ont pu aller les dauphins en mer.

Participation des enfants des centres aérés à une animation autour de l'Exposition de « Polo le Poulpe » à Bagatelle en mars 2022 : Polo le Poulpe est un projet artistique collaboratif confectionné à partir de déchets et monté avec 500 élèves marseillais, le but étant de sensibiliser à la biodiversité, aux défis qui menacent la vie marine et aux bons gestes de tri. Sa présence pendant plusieurs mois à Bagatelle a permis d'organiser une animation de sensibilisation à l'environnement réalisée par les animateurs des centres aérés en partenariat avec des acteurs associatifs autour de jeux éducatifs portant sur la réduction des déchets ménagers et leur réemploi.

IV — MARSEILLE PLUS SOLIDAIRE : MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION.

Vers une inclusion de tous les citoyens



IV — MARSEILLE PLUS SOLIDAIRE : MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION.

Vers une inclusion de tous les citoyens

Les objectifs des projets déclinés ci-dessous sont d'assurer un développement qui garantit aux générations futures le maintien et l'amélioration du « bien vivre ensemble ».

Les projets se déclinent autour des thématiques de la santé, de la solidarité, de l'action culturelle et pédagogique, avec pour fil conducteur la participation citoyenne.

1. AGIR EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA SCOLARISATION DES PLUS FRAGILES

Démarche qualité des crèches

La Ville de Marseille est engagée dans une démarche Qualité pour ses 59 crèches municipales afin de répondre au mieux aux besoins des parents et des enfants. Ce projet s'appuie sur un référentiel spécifique « **Certi'Crèche** », validé par l'AFNOR, applicable aux activités d'accueil collectif destinées aux enfants dès l'âge de 8 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle.

En 2022 la Ville a renforcé sa politique d'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les crèches municipales. Ainsi, la modification des critères d'attribution de places en crèche municipale orientée vers ces enfants, le recrutement de deux médecins et le renouvellement des partenariats montrent une volonté forte de la Ville d'inclusion des enfants avec des accueils spécifiques individualisés. Afin d'être en mesure d'améliorer la situation existante et d'offrir un accompagnement inclusif supplémentaire de qualité, la Ville a répondu à un appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône qui a permis de renforcer les équipes. Ces dispositifs sont amenés à être pérennisés et faire partie du droit commun.

Par ailleurs, la Ville de Marseille a reconduit en 2022 des conventions de partenariat pour l'accueil des enfants de familles en situation spécifique et de fragilité. Ainsi, la Ville a renouvelé la convention de partenariat avec l'Abri Maternel pour l'accueil d'enfants de femmes en insertion socio-professionnelle et la convention avec le département et l'administration pénitentiaire pour l'accueil d'enfants laissés auprès de leurs mères incarcérées au Centre Pénitentiaire des Baumettes.

Une alimentation de qualité pour tous à l'école

Une politique sociale a été mise en place pour rendre la cantine accessible aux familles modestes. Un travail spécifique autour de l'élargissement des tarifs sociaux est mené depuis 2020.

Proposer une action culturelle pour les tout-petits

En 2022, l'action culturelle en faveur de la petite enfance se poursuivra par des lectures aux bébés doublées en langue des signes et bilingues.

Par ailleurs, la Direction de la Petite enfance a augmenté son budget consacré aux activités artistiques et d'éveil au sein des structures municipales. Il est à noter, également, la participation de crèches de la Ville situées dans les territoires « cités éducatives », au projet « une crèche, un musée » permettant aux tout petits ainsi qu'à leurs familles de bénéficier de médiations culturelles au sein des crèches et des musées.

2. SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Les projets de développement de la Cité des Associations et de création de trois antennes de la Cité des Associations viennent s'ajouter et confirmer la volonté de la Ville de Marseille de répondre à la demande de services de proximité pour ses habitants.

Répondre à cette demande, c'est aussi favoriser la démocratie participative et l'épanouissement de tous. Il s'agit de créer ou de renforcer le lien social entre les habitants, de favoriser l'accessibilité du service public aux personnes quels que soient leur sexe, âge, situation sociale, handicap ou lieu de résidence.



Vivacité @VDM

L'enjeu de ces projets lancés en 2020 est d'avoir aussi un impact sur le bilan carbone du territoire tout en allégeant la facture énergétique et en donnant un cadre de vie plus agréable à ses utilisateurs.

Toutes les actions possibles en matière d'écoresponsabilité seront mises en œuvre : réduction de la consommation électrique, gestion de la consommation de l'eau, tri sélectif.

L'évènement **Vivacité** permet de mettre en valeur la volonté de la ville de travailler avec des acteurs locaux, soucieux du développement durable et de l'insertion professionnelle en s'inscrivant dans une démarche solidaire et de préservation des ressources naturelles. Pour 2023, l'évènement visera à susciter de nouvelles réflexions sur le développement durable et à proposer des actions. La manifestation visera le label « événement écoresponsable » avec la réduction, la gestion et le tri des déchets.

- Des points d'eau potable sont envisagés sur l'ensemble du site afin de réduire l'utilisation des bouteilles plastiques.
- Les sanitaires sont plus respectueux de l'environnement avec des toilettes sèches.
- L'animation : en plus de divertir, de rassembler et d'informer, l'évènement aura l'ambition de sensibiliser le public participant aux gestes écoresponsables. Des ateliers sur ces thèmes seront proposés par un prestataire spécifique.
- La communication est de moins en moins axée sur l'utilisation du papier et s'oriente vers les réseaux sociaux et les nouvelles technologies.

Un projet d'information en ligne (associations participantes, programmation et l'implantation sur site) sera proposé au public et aux associations participantes.

Le tissu associatif étant indispensable à un développement solidaire et à la richesse culturelle et sportive de la Ville, et dans un contexte de sortie de crise sanitaire, la mairie du 3^e secteur a organisé également une grande fête des associations au sein de la salle Vallier. Plus de 70 associations étaient présentes pour valoriser leurs activités auprès des habitant-e-s du secteur. L'évènement sera reconduit en 2023.

Enfin, l'exigence environnementale devient incontournable dans l'organisation des manifestations : par exemple, **le carnaval est l'un des principaux événements festifs et participatifs à l'échelle de tout le territoire marseillais**. Cette rencontre annuelle fédératrice participe à la cohésion sociale et à l'intégration de tous les publics.



Le carnaval @Vdm

En 2022, la Ville de Marseille a fait le choix de privilégier le « sans moteur ». Toutes les structures portant des décors, des sonorisations ou encore des effets spéciaux (artifices, canons à confettis...) ont été soit tractées par des vélos de spectacle, soit poussées par des équipes de manipulateurs.

3. ŒUVRER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES MAISONS POUR TOUS ET CENTRES SOCIAUX

Parmi les 64 équipements sociaux couvrant le territoire communal, certaines actions menées en 2022 sont exemplaires :

- Centre Social La Castellane : organisation d'une semaine éco-citoyenne cet été.
- Maison Pour Tous Campagne Lévêque : développement d'un projet de jardinage.
- Maison Pour Tous Vallon des Tuves : ouverture des jardins partagés.
- Centre Social les Musardises : projet d'une semaine éco citoyenne en cours de construction avec les partenaires du territoire pour l'automne 2022. À noter que cet équipement et le Centre Social Solidarité ont un jardinier en commun pour animer les parcelles de jardins partagés sur leurs territoires respectifs.
- Centre Social Del Rio : la structure s'est impliquée dans l'association Foresta et sur les projets autour de l'environnement du site. Cet équipement a également mis en place des réserves de graines pour les jardins et possède une serre en son sein.
- Centre Social Bernard Dubois : cette structure a axé son projet social sur la thématique développement durable. Cette dernière propose des jardins partagés, des compostages, du recyclage et du tri collectif.
- Maison Pour Tous Belle de Mai : conduit un travail autour de la végétalisation de rues et d'espaces publics.
- Maison Pour Tous St Barthélémy, Maison Pour Tous Saint Mauront, Centre Social Mer et Colline : tous ces équipements conduisent des projets autour des jardins partagés, également dans l'esprit « De la terre à l'assiette ».
- Centre d'Activités du Prophète (CLJ) : un travail de sensibilisation à l'environnement marin est mené auprès du public par l'équipe d'encadrants.

Cette liste n'est pas exhaustive mais montre le niveau d'investissement des équipements sociaux dans la démarche Développement Durable.

Ces derniers inscrivent également leurs actions pour le Développement Durable dans les dispositifs, plans ou projets suivants :

- Agenda 21 du Service de la Jeunesse proposé aux équipements sociaux et mené par la Ville.
- Plan « Mieux vivre ensemble »

Des actions destinées aux jeunes Marseillais sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (Centres Sociaux et Maisons Pour Tous) qui ont pour objectifs de :

- 1 Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable
- 2 Apprendre à être responsable
- 3 Impulser et adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement
- 4 Initier les enfants aux risques urbains par le biais de formations ludiques alternant théorie et pratique sur pistes d'éducation routière.

Il s'agit de construire en direction des enfants et avec eux des « chantiers » qui les guideront au quotidien et les conduiront à des comportements enclins à la préservation et à la protection de l'environnement.

Enfin, afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants dans le domaine de la gestion urbaine de proximité, bon nombre d'équipements sociaux impulsent ou participent à des opérations dites « Clean Challenge » consistant au nettoyage des espaces extérieurs du parc HLM ou privé, qui font partie de leur zone de vie sociale. Souvent en lien avec l'ADDAP (Association Départementale pour le Développement d'Actions de Prévention), ils associent essentiellement les jeunes dans ces démarches tout en essayant également d'impliquer et de sensibiliser les adultes.

4. L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Accueil social, mise à disposition d'Auxiliaires de Vie Scolaire, organisation d'activités culturelles et de loisirs et mise en accessibilité des bâtiments municipaux sont des actions engagées et reconduites d'année en année.

En 2022, l'agenda de l'Ad'AP de la Ville, qui met en œuvre la mise en accessibilité des 150 établissements recevant du public (ERP) et des 23 installations ouvertes au public (IOP), se poursuit. L'installation d'un système de mise à l'eau est en cours dans chaque piscine.

Un accès facilité à la baignade labellisé « Tourisme et Handicap » existe depuis 2005 (première plage littorale labellisée en France) et met à disposition des fauteuils amphibies, un espace toilettes/douches, un espace de détente et des vacataires municipaux « handiplagistes » pour l'accueil et l'accompagnement.

En matière d'accessibilité au service public, un prestataire assure la traduction en langue des signes française (LSF) des séances des conseils municipaux.

En 2021, la mairie du 3^e secteur a organisé la première édition marseillaise du Forum Emploi Handicap, en partenariat avec l'AGEFIPH dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Pendant 3 jours, une quarantaine d'exposants a proposé des offres d'emploi et de l'accompagnement aux visiteurs. Cette première édition a été renouvelée en 2022, au palais de la Bourse, en partenariat entre l'AGEFIPH et la CCI, et a vocation à s'inscrire durablement dans le paysage marseillais.

Par ailleurs, la mairie de secteur a mis en place un comité consultatif « accessibilité et inclusion », composé d'une trentaine d'associations volontaires, réparties en groupe de travail (emploi, espace public, sport...). Ce comité alimente les réflexions et les axes de travail des élus de secteur et formule des propositions d'actions concrètes pour lutter contre les discriminations à l'égard des personnes en situation de handicap.

Pour des musées plus accessibles

Pour les personnes en situation de handicap sont mis en place :

- des visites en langue des signes,
- des dispositifs de médiation pour les personnes en situation de handicap visuel,
- le maintien des visites élaborées par un médiateur pour les personnes en situation de handicap psychique,
- un partenariat APHM/Musées de la Ville de Marseille se poursuit pour accueillir les personnes en souffrance
- Des actions spécifiques au C.A.M.S.P, deux fois par mois, auprès d'enfants présentant des difficultés en terme de développement moteur, sensoriel, intellectuel et/ou psychique.

5. LE SPORT, VECTEUR DE BIEN-ÊTRE ET D'INCLUSION SOCIALE

Différents dispositifs sont mis en œuvre pour favoriser les pratiques sportives :

Les activités proposées par le service des Seniors permettent au public de lutter contre son isolement et favorise aussi le maintien de son autonomie le plus longtemps possible. Les personnes senior sont placées dans une situation dans laquelle elles continuent de jouer un rôle social auprès des plus fragiles mais aussi en faveur des plus jeunes. La ville de Marseille, via le Service Sénior, propose des activités de randonnée, tai-chi, gymnastique, yoga du rire...

- Le programme Sport Santé Seniors permet de lutter contre les effets du vieillissement des + de 65 ans, s'inscrivant ainsi dans une démarche de Sport Santé, avec un bilan et un suivi de la progression des capacités physiques. Ces rendez-vous hebdomadaires sont aussi l'occasion pour beaucoup de participants de favoriser et maintenir le lien social nécessaire à leur équilibre et bien-être psychique.
- Le programme Coach bien-être a pour but d'encourager la pratique d'une activité physique pour le plus grand nombre (public adulte) par la découverte d'activités sportives terrestres, aquatiques et nautiques.
- Le dispositif Tremplin sport, destiné aux 6-14 ans, est une opération de sensibilisation, de démonstration et d'incitation du jeune public à la pratique sportive. Cette action favorise la pratique d'une activité physique régulière et contribue au bien-être et à la santé des enfants.
- Une activité Basket fauteuil en faveur des publics handicapés a été mise en place.
- Le dispositif Récréasport favorise également la pratique d'une activité physique régulière et contribue au bien-être et à la santé des enfants dans certaines écoles élémentaires de la Ville de Marseille.



Les séniors en Rando@VdM

L'accessibilité du public a été accrue dans les piscines municipales grâce à :

- la gratuité des -12 ans depuis le 1^{er} juillet 2022.
- un accès facilité durant la canicule estivale qui s'est matérialisé par des entrées gratuites du 21 juillet au 31 août, opération reconduite pour les vacances d'automne (gratuité d'un accompagnant enfant).

Améliorer la santé par le sport avec la plateforme sport-santé « Mouvéal » :

Située au 23 Rue Louis Astruc, la plateforme d'évaluation médico-sportive, dédiée aux personnes atteintes de pathologies, a pour objectif d'intégrer les activités physiques et sportives dans le parcours de santé et de vie des malades et de prévenir les dommages liés aux pathologies chroniques.

Des événements sportifs respectueux de l'environnement

Le Service Évènement Sportif travaille en collaboration étroite avec le Parc National des Calanques, l'Office National des Forêts, la Direction des Parcs et Jardins, la Métropole pour établir les modalités liées à l'accueil de manifestations en respectant les différents cadres de protection des milieux naturels.

6. S'ÉPANOUIR PAR LA CULTURE

La culture accessible pour tous dans les musées

L'accès de toutes et de tous à l'offre culturelle est un des axes principaux de la politique des musées de la Ville de Marseille. À cet effet, les musées proposent des formes de médiation culturelle adaptées aux personnes éloignées de l'offre culturelle : des médiateurs (historiens, archéologues, plasticiens...) expérimentés assurent des visites et des ateliers à leur intention.

Par ailleurs, la politique tarifaire des Musées de la Ville de Marseille vise l'élargissement des dispositifs de réduction et de gratuité pour les publics :

- ① L'entrée aux musées de la Ville de Marseille (collections et expositions) ainsi que la prestation des médiateurs sont entièrement gratuites pour les groupes scolaires, les centres de loisirs, les groupes de structures sociales et/ou médicales.
- ② L'accès aux collections permanente des musées de la Ville de Marseille est gratuite pour toutes et tous.
- ③ L'accès aux expositions temporaires est gratuit pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux.
- ④ L'accès aux expositions temporaires payantes a été rendue gratuite aux enfants et à un accompagnateur durant les vacances scolaires de la Toussaint 2022.

Les musées et le muséum de la Ville de Marseille sont partenaires d'acteurs du territoire marseillais et des Bouches-du-Rhône, représentatifs du secteur social et culturel. L'ambition est de faciliter la prise de contact avec les relais du champ social, ayant eux-mêmes notamment pour mission de faciliter l'accès à la culture auprès de personnes peu familières de la pratique muséale. Dans le cadre de ces partenariats, les musées et bibliothèques proposent différents dispositifs d'accueil et de développement des publics : Ensemble en Provence, Cultures du cœur 13, Groupe Vivre Ensemble, Hors les murs... Une politique tarifaire adaptée en est le moyen privilégié. Par exemple, la Ville de Marseille met à disposition 50 invitations par mois et par musée de l'association territoriale Cultures du Cœur 13.

Des projets culturels fondés sur la Nature dans les Bibliothèques :

En 2022, en prolongement du Congrès Mondial de la Nature qui a eu lieu à Marseille, l'intégration aux collections du Dépôt légal des documents édités lors de ce congrès (dépliants associatifs et actions sur la région PACA) permettra la conservation patrimoniale. Un cycle thématique sur les Parcs Régionaux durant l'été a été mis en valeur sur internet en tant que ressource numérique.

En Septembre/Octobre 2022 a eu lieu l'exposition « **Privatopia Habiter la ville** » à l'Alcazar autour des travaux d'Elisabeth Dorier, géographe, professeur des universités au LPED (Laboratoire Population Environnement Développement) sur l'extension des résidences fermées et sécurisées à Marseille et ses conséquences sociales, urbaines, environnementales.

En Janvier/Février 2023 est prévue l'exposition « **Le retour des Vautours** » :

Pour faire écho, au niveau régional, à la manifestation proposée par le département Sciences sur le re-ensauvagement de l'Europe, l'Alcazar propose une exposition ainsi qu'une conférence en partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur le thème de la réintroduction des gypaètes barbus et des vautours.

En 2023 est programmé la réalisation d'une bibliothèque éphémère sur le thème de la forêt méditerranéenne

Le projet de Grainothèque à la médiathèque Salim Hatubou, banque de graines où l'on peut déposer et échanger gratuitement des graines de fruits, légumes ou fleurs s'est concrétisé en 2022. Le Merlan travaille depuis peu à un projet de territoire autour du cadre de vie et de la nature en ville.

Donner une deuxième vie aux livres déclassés

Les ouvrages retirés des rayons sont confiés à L'île aux livres de la bibliothèque de l'Alcazar ou au Service Hors les Murs. Celui-ci donne, par convention, les livres aux différentes structures associatives ou scolaires lors de l'ouverture d'espaces-lecture.

Organisée par le service hors les murs, la première édition de la bibliobradérie s'est tenue à l'Alcazar du 18 au 22 en octobre 2022. Les invendus ont été enlevés par le bouquiniste en ligne Ammareal, entreprise solidaire d'utilité sociale.



Bibliobradérie @DR

Promouvoir le droit des femmes dans les manifestations culturelles

1 Promotion du sport féminin

Dans le cadre d'une rencontre « Sport féminin, passons la vitesse », les associations sportives du 3^e secteur ont été invitées à visionner le film « Les Incorrectes » diffusé par la fondation Alice Milliat, et à débattre des moyens de favoriser l'inclusion des femmes dans le milieu sportif, à tous niveaux.

2 Organisation du festival Femmes, droits sur Mars

Dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars, la mairie du 3^e secteur a déployé un ambitieux programme intitulé « Femmes, droits sur Mars ». Conférences, concerts, concours sportifs féminins, projections, jeux à destination des enfants, distribution d'un « violentomètre », sont autant d'actions qui ont permis de sensibiliser les Marseillais-e-s à la question des discriminations subies par les femmes.

Des manifestations pour le mois des femmes ont marqué l'Alcazar en Mars 2022/Mars 2023 avec mise en avant du travail d'artistes (Yoanne Lamoulère en mars 2022, Frédérique Nalbandian en Mars 2023).



Droit sur mars @Vdm

Les actions socio-culturelles dans les jardins publics de la mairie de secteur des 4&5 arrondissements : Après l'école

Afin d'amener l'éducation artistique et culturelle au plus proche des familles, dans un objectif permanent « d'aller vers » le public, la mairie du 3^e secteur a déployé le dispositif « Après l'école »: deux fois par semaine, dans 6 parcs et jardins du secteur, les enfants bénéficient gratuitement d'ateliers de sensibilisation à la musique, au théâtre, au sport, de jeux collectifs, etc. En phase avec les objectifs du projet éducatif de territoire, ces actions permettent de créer du lien social et de proposer des activités variées sur le temps périscolaire.



Après l'école mairie 4-5^{ème} arrondissements @Vdm

7. DÉVELOPPER LES ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ DES POPULATIONS

Depuis le 8 février 2021, l'action municipale désormais placée sous l'égide des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, à l'horizon 2030. « La bonne santé et le bien-être » y figurent en 3^{ème} place derrière « Pas de pauvreté » et « Faim Zéro ».

Dans le champ de la santé, la Ville de Marseille entend développer une politique publique lui permettant de prendre soin de ses habitants, d'améliorer leur cadre de vie et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

En référence au concept de l'OMS « One health, une seule santé » qui pense la santé à l'interface entre celle de l'Homme, des animaux et de leur environnement, la collectivité promeut une approche pluridisciplinaire de la santé dans la transversalité et les partenariats, de la santé publique à la santé environnementale et s'est dotée en 2021 d'un Conseil Communal de Santé pour une politique de santé publique transparente et plus égalitaire.



Capteur de CO2 @Vdm

Développer l'action en santé publique

Les principales actions menées en santé publique durant l'année 2022 et les principales perspectives 2023 concernent tout d'abord les campagnes de vaccination.

Le centre de vaccination municipal

Grâce à son centre de vaccination municipal, la Ville de Marseille est en capacité de proposer une large gamme de vaccins répartis en cinq types de vaccination :

- la vaccination dite conventionnelle, concernant la vaccination recommandée dans le cadre du calendrier vaccinal du Ministère de la Santé ou obligatoire pour la scolarisation des enfants ;
 - la vaccination hors les murs dans le cadre du « aller vers » ;
 - les consultations et la vaccination des voyageurs ;
 - la vaccination dans le cadre de la prévention des infections par le virus Sars-CoV-2 ;
 - la vaccination contre la variole du singe.
- Reconnue pour son action, la Ville a conventionné à deux reprises en 2021 avec l'OFII et le Cesam 13 avec comme axe essentiel la mise en œuvre du rattrapage vaccinal auprès de populations fragiles.

L'ambition 2023 sera d'organiser des campagnes de vaccination conformément au calendrier vaccinal français, et au cours d'actes gratuits « hors les murs », afin de toucher les personnes les plus isolées, vulnérables ou hésitantes.

La crise Covid a mis en exergue la problématique de l'adhésion à la vaccination et plus particulièrement dans les secteurs où la population est la plus éloignée du système de santé, quelles qu'en soient les causes.

Dans cette perspective et en lien avec l'association CORHESAN, des missions de vaccination au bénéfice des Ukrainiens hébergés sur le navire Méditerranée ont été co-construites courant 2022. Ce modèle doit pouvoir être répliqué dans le cadre d'actions d'aller vers, en vue de protéger contre de nombreuses maladies infectieuses et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur Marseille.

Le dispositif « aller vers » sera probablement pris en compte dans le cadre du prochain Contrat Local de Santé (CLS).

Création d'une Maison Sport Santé

Une « Maison Sport Santé » (MSS) a pour but d'accueillir, informer, évaluer et d'orienter toute personne souhaitant reprendre, pratiquer ou développer une activité physique et sportive afin de maintenir ou améliorer sa santé, ainsi que de mettre en réseau les professionnels de santé, les associations et les personnes habilitées à faire pratiquer un sport adapté à l'état de santé d'une personne. Les MSS sont la réponse à un constat scientifique montrant que la pratique du sport est un facteur fondamental de la prévention des maladies cardiovasculaires et des cancers, mais également que la prescription de sport adapté fait partie de l'arsenal thérapeutique permettant l'amélioration de l'état physique et psychologique des personnes atteintes d'une affection de longue durée, de maladies chroniques, présentant des facteurs de risque et des personnes en perte d'autonomie.

En 2023 la Ville de Marseille en association avec l'Assistance Publique de Hôpitaux de Marseille va concrétiser le projet de création d'une Maison Sport Santé, véritable plateforme du sport adapté sur Marseille, en proposant une aide à la prescription pour les médecins par la réalisation de bilans médico-sportifs ainsi qu'un accompagnement des associations visant à améliorer la santé des Marseillaises et des Marseillais.

Améliorer la santé des femmes

Par délibération n°21/0265/VET en date du 21 mai 2021, le Conseil Municipal a inscrit l'amélioration de la santé des femmes comme un objectif à part entière de l'action municipale. La Ville de Marseille a pour ambition d'accompagner les femmes en rupture de parcours de soins par l'organisation d'événements dédiés à l'information, la sensibilisation, la prévention et le dépistage des maladies cardio-vasculaires.

Le Fonds de dotation « Agir pour le cœur des femmes » mobilise l'ensemble des acteurs de la santé, les dirigeants d'entreprise et les acteurs de la vie civile sur l'importance de la médecine préventive, tout particulièrement pour les maladies cardio-vasculaires chez les femmes, qui sont en progression dans notre pays, en vue de réduire les inégalités persistantes de prise en charge entre les femmes et les hommes dans ce domaine.

Son ambition est de sauver la vie de 10 000 femmes sur 5 ans en mobilisant autour de 3 axes majeurs :

- alerter, autour de cette urgence sociétale et médicale, 1^{ère} cause de mortalité des femmes en France et dans le Monde car sous diagnostiquées et dépistées,
- anticiper, par une prévention active et offensive, car la maladie peut être évitée dans 8 cas sur 10,
- agir, au travers de parcours de santé qu'il convient de recréer, associant l'ensemble des professionnels de santé et les patients dans un écosystème de bienveillance et de vigilance.

La Ville de Marseille souhaite pleinement s'investir dans cet objectif et soutient cette initiative de portée nationale en co-organisant chaque année l'évènement intitulé « Le Bus du Cœur », impulsé par le Fonds de dotation « Agir pour le cœur des femmes ». Après une première escale plus que réussie en 2021, Marseille a accueilli à nouveau le Bus du Cœur les 18, 19 et 20 octobre 2022. Sur 3 jours, il a permis de dépister 369 femmes et d'accompagner celles les plus à risques de développer une maladie cardio vasculaire.

Faire reculer l'épidémie de sida à Marseille

Le jeudi 7 avril 2022, l'association « Vers Marseille sans sida et sans hépatites » impulsée par la Ville de Marseille, a officialisé son existence. Son objectif est de définir des stratégies coordonnées de lutte contre les épidémies de VIH et des hépatites, collecter des fonds publics et privés afin de financer des actions proposées par le conseil d'administration de l'association et faciliter ainsi l'accès au dépistage, aux soins, aux traitements et aux droits. Ville pionnière en matière de lutte contre le sida et les hépatites virales, Marseille a rejoint le réseau international des « Villes sans sida », en signant la Déclaration de Paris. Par cet engagement, la Ville donne un nouveau souffle à cette lutte en fédérant l'ensemble des acteurs : associations, élus, soignants, institutions et personnels médico-sociaux afin de réduire drastiquement le nombre de contaminations, de décès et de discriminations liés au VIH et aux hépatites.

Date clé : lancée à l'initiative de l'OMS, la journée mondiale de lutte contre le sida est organisée dans le monde entier le 1^{er} décembre de chaque année. Fidèle au rendez-vous, la Ville de Marseille soutient les actions d'information, de prévention et de sensibilisation prévues par le tissu associatif marseillais à l'occasion de cette Journée mondiale de lutte contre le sida: mise en place d'un village de sensibilisation et d'information, distribution d'autotests VIH, diffusion de la campagne d'information...

Lutter contre l'obésité infantile

Maladie chronique complexe, l'obésité peut entraîner dès l'enfance des difficultés respiratoires, des troubles musculo-squelettiques, un risque accru de fractures ou encore une hypertension artérielle. Les enfants et adolescents en situation de surpoids ou d'obésité sont généralement moins épanouis, ont une moins bonne image de leur corps, sont plus souvent harcelés et peuvent avoir de moins bons résultats scolaires. L'obésité est également marquée par un fort gradient social: 75% des enfants en surpoids ou en obésité sont issus de catégories populaires.

La sédentarité et une alimentation déséquilibrée ne sont pas les seuls facteurs responsables de l'obésité, les facteurs environnementaux et sociaux sont également en cause.

Par délibération n°22/0212/VET du 29/06/22, la ville a adopté un plan d'actions municipal de lutte contre l'obésité articulant différentes modalités d'actions dont :

- la mise en place d'ateliers d'échanges « la santé dans toutes les politiques publiques » sur la thématique « obésité infantile »
- la mise en place d'un observatoire de l'obésité infantile.

En 2022, la ville a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ARS PACA sur le thème « Obésité Infantile », selon une démarche à 360°(mise en œuvre de tous les leviers possibles d'action sur tous les champs pouvant avoir un impact sur l'obésité)

L'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre sur des secteurs tests de l'ensemble des actions probantes ayant un impact positif sur la lutte contre le surpoids et l'obésité infantile

Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) en ordre de marche pour mieux coordonner la prise en charge de la santé mentale

La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 a révélé que la santé mentale représente un enjeu aussi bien aux niveaux politique, que social et culturel qui concerne toute la population.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est l'instance de gouvernance partagée et de coordination dans le domaine de la santé mentale sur le territoire de la ville. Présidé par la Première adjointe au Maire, il réunit au sein de son comité de pilotage la ville, l'ARS, les trois hôpitaux psychiatriques publics du territoire. D'autres partenaires institutionnels sont régulièrement invités à participer aux travaux en fonction des thématiques abordées (CD13, éducation nationale, justice...).

Espace de partage des constats, de concertation, de réflexion, d'élaboration collective et d'actions innovantes, le CLSM est l'outil le plus adapté pour réunir autour de la table les acteurs publics concernés afin de définir et de mettre en œuvre un plan d'action concerté dans le cadre d'une réelle synergie partenariale.

Le déploiement d'une politique publique de prévention des risques pour la santé mentale passe nécessairement par une articulation entre les différents acteurs susceptibles d'y contribuer.

Les principales orientations de travail sont :

- La participation sociale et citoyenne,
- L'insertion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques, en particulier par l'accès et le maintien dans le logement, la formation et l'emploi,
- La lutte contre la stigmatisation de personnes souffrant de troubles psychiques,
- Le partage d'éléments d'observation et de ressources entre professionnels

L'axe de travail 2023 concerne la santé mentale des enfants et des jeunes sous l'angle de la prévention (comment améliorer la prévention).

Promouvoir la Santé environnementale

Lutter contre le bruit et les nuisances sonores

Le bruit a un impact direct sur les individus et peut constituer une menace pour la santé des personnes les plus exposées : réduction de la capacité de concentration, perturbation du sommeil, déficits auditifs graves et irréversibles, modification du comportement social et effets néfastes sur les plans cardiovasculaire et psychophysiologique.

En 2022, des mesures de bruit ont été réalisées dans des structures de petite enfance et ont été accompagnées de préconisations notamment sur des changements de pratiques. Ces mesures vont se poursuivre en 2023. En effet, le bruit dans ces établissements sensibles peut gravement affecter le comportement des enfants, être source de tensions, d'agitation voire d'agressivité. Il a par ailleurs un impact direct sur la santé du personnel en étant source de stress, de fatigue ou de maladie.

Par ailleurs, sur l'espace public, la Ville souhaite trouver un compromis entre l'animation nocturne et le nécessaire respect de la tranquillité publique. Ainsi en 2022, la Ville s'est dotée de deux nouvelles études d'impact sur des espaces municipaux qui accueillent régulièrement des manifestations festives : les parcs Longchamp et Borély. Ces études apportent une connaissance technique des lieux, et visent à établir des préconisations de configuration et d'utilisation d'espaces publics, qui permettent de limiter les nuisances sonores lors de manifestations et d'allier ainsi attractivité de la ville et tranquillité publique. En 2023 seront réalisées deux nouvelles études d'impact.

Agir en faveur de la qualité des eaux de baignade

La Ville de Marseille dispose de 21 plages réparties le long du littoral dont la majorité est intégrée dans le tissu urbain. Ces 21 zones de baignade sont déclarées à l'Union Européenne (article D.1332-20 du Code de la Santé Publique).

La Ville de Marseille s'est récemment engagée dans une démarche volontaire de surveillance visuelle et d'analyses rapides journalières de la qualité des eaux de baignade en mer, par une méthode moléculaire qui recherche deux paramètres bactériologiques, indicateurs de contamination bactérienne. Ces prélèvements et analyses, réalisés les 5 jours ouvrés durant toute la durée de la saison estivale, permettent d'assurer une gestion active préventive et curative.



Baignade @Vdm

La Ville participe également au projet européen de Recherche et Développement de l'Agence Spatiale Européenne « Mediterranean Régional Initiative » (délibération n°20/0292/DDCV du 05/10/20).

L'objectif est de pouvoir obtenir, grâce à ce projet, une information continue à partir de plusieurs combinaisons d'images satellitaires et de traitement des données, qui permettrait d'envisager une gestion active et opérationnelle de la qualité des eaux côtières (ex : surveillance de panaches urbains en provenance des rivières et/ou des rejets et/ou des remises en suspensions du fond due à l'agitation locale comme nous avons pu déjà le tester sur la baie de Marseille). Ces moyens d'observation viendraient enrichir et affiner les plans d'actions issus des profils de vulnérabilité des plages que la ville actualise régulièrement, et compléter utilement les résultats d'analyse.

La Ville est engagée avec le comité olympique d'organisation des JO 2024, depuis 2021 et jusqu'en 2024, dans la prise en charge du contrôle de la qualité des eaux sur les sites potentiels de déroulement des tests événements et des compétitions, un préalable nécessaire au déroulement des épreuves olympiques de voile en 2024. En 2023, la qualité de nouveaux sites potentiels de baignade en mer sera également contrôlée.

Lutter contre les nuisibles

Dératisation écologique par la prédation « chasse par furets »

En complément des traitements biocides « classiques » dont l'utilisation est de plus en plus restreinte car ils favorisent la sélection de sujets résistants, la Ville a souhaité tester en 2022-2023 la dératisation écologique par l'utilisation de furets.

La prédation écologique « chasse par furets » permet de récupérer un maximum de rongeurs en rendant leur environnement insécure du fait de la présence des furets directement au cœur de leur lieu de vie et de passage. Cette technique a été déployée au cours du 3^{ème} trimestre 2022 dans les parcs et jardins municipaux où la présence de rats est problématique.

Un plan d'actions pour mieux lutter contre les infestations de punaise de lit

En 2022, en complément du travail réalisé sur les équipements municipaux, la Ville de Marseille s'est dotée d'un plan municipal de lutte contre les punaises de lit, permettant de déployer une stratégie globale, notamment en direction des populations les plus démunies. Ce plan comporte notamment les actions suivantes :

- Sensibilisation et formation du personnel de la Ville de Marseille
- Formation et accompagnement d'associations intervenant dans le conseil aux ménages les plus fragiles
- Achat de matériel de désinfection pouvant être mis à disposition des associations
- Déploiement d'une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation à destination du public
- Contribution de la Ville de Marseille à la collecte de données.

Avec ce nouveau texte adopté par délibération n°22/0105/VAT du 8/04/22, la Ville s'engage dans une nouvelle approche antiparasitaire, la punaise de lit étant devenue un sujet de préoccupation pour les Marseillais et Marseillaises concernés par des infestations et notamment pour les ménages les plus modestes.

Lutte anti vectorielle : utiliser des pièges pour mieux lutter contre le moustique tigre

La meilleure méthode de lutte est l'assèchement des eaux stagnantes. Jusqu'à ces dernières années, la lutte était focalisée sur les larves. L'expérience de mise en œuvre de pièges à moustiques adultes écologiques de la crèche du Boulevard Chave ayant été concluante, un budget a été prévu pour le déploiement de ce type de pièges en 2022-2023 sur deux autres crèches : crèche Saint Giniez et crèche du Rouet.

En 2023 seront installés des pièges à moustiques écologiques sur la crèche du Rouet et travaillé avec l'organisation des JO 2024 l'équipement des sites d'accueil marseillais des épreuves.

Améliorer la qualité de l'air intérieur — Réduire les Perturbateurs Endocriniens

La Ville de Marseille s'engage à réduire l'exposition aux substances chimiques dont les perturbateurs endocriniens (PE), ces substances chimiques étrangères au corps et qui perturbent le système endocrinien. On sait maintenant qu'ils sont impliqués dans diverses maladies chroniques ou non : obésité, diabète, cancers, troubles de la fertilité, etc.

En 2022, une sensibilisation à la problématique des perturbateurs endocriniens et une formation faite par Atmo Sud ayant pour objet le changement de pratiques (achat public, technique de nettoyage, rénovation et construction d'école, etc.) ont été réalisées auprès du personnel relié à la petite enfance (personnel des crèches, des bâtiments et des marchés publics). Les « 1000 premiers jours » de vie de l'enfant sont au cœur de la fenêtre de vulnérabilité à l'exposition aux PE, car l'organisme de l'enfant, en construction est encore immature et particulièrement vulnérable. La Direction de la Petite enfance a lancé un marché afin de se faire accompagner dans la labellisation « écolocrèche » de 16 établissements d'accueil du jeune enfant.

En parallèle, un guide pratique à destination du public a été édité par le Pôle Santé de la Ville, parce que chacun d'entre nous peut participer à la réduction des toxiques dans son environnement et agir ainsi sur sa santé et celle de son entourage. Ce support en ligne sur le site marseille.fr et les réseaux sociaux, a également été distribué au sein des écoles et des crèches, parce que les enfants sont plus vulnérables à l'exposition aux PE que les adultes.

Le 14 octobre 2022 : la Ville de Marseille signe la Charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » aux côtés du Réseau Environnement Santé (RES). Par cet acte, la Ville consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Enfin, la Ville réfléchit aux modalités d'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, par exemple par la mise en place de capteurs de CO2 pédagogiques.

Développer une démarche de démocratie sanitaire en faisant appel à la diversité des expertises : professionnelle, scientifique, associative et citoyenne

La Ville de Marseille s'engage dès 2020 à construire une politique locale de santé pour et avec les habitants; dans ce cadre, elle soutient l'installation et l'action d'un Conseil Communal de Santé (CCS), pour une politique de santé publique transparente et plus égalitaire.

Entériné en Conseil municipal (délibération n°20/0554/DDCV du 23/11/20), le CCS répond au besoin de développer une expertise scientifique, professionnelle et citoyenne locale en matière de santé et d'aide à la décision publique.

Il s'est tenu pour la première fois le vendredi 29 octobre 2021

Composé d'associations, fondations et mouvements citoyens, de chercheurs scientifiques, d'acteurs médico-sociaux et de professionnels de santé, le CCS fonctionne selon une méthodologie mettant en valeur le travail collectif, avec la composition de groupes thématiques de travail, se réunissant afin d'échanger et formuler des préconisations à l'attention des pouvoirs publics. Le Conseil communal de santé poursuit des objectifs concrets traduisant une ambition de démocratie sanitaire importante. Pour y parvenir, il est régi par trois principes directeurs qui orientent son action :

- ❶ l'approche globale des questions de santé
- ❷ le développement d'une démocratie sanitaire
- ❸ la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

8. MENER LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Depuis plus de deux ans, la Ville de Marseille s'est engagée dans une démarche volontariste et partenariale afin de faire reculer la grande précarité, avec pour priorité, d'apporter des réponses adaptées aux urgences sociales vécues par ses habitants. En 2022, le budget municipal dédié à la solidarité a été augmenté de 2 millions d'euros.

La Ville a ainsi établi une contractualisation inédite avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. La Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) est la concrétisation de ce partenariat.

Marseille est la première commune de France à s'engager dans cette politique volontariste avec l'Etat. Dotée d'un budget de 1,4 million d'euros (700 000 euros de l'Etat et 700 000 euros de la Ville), cette convention se décline à partir d'un plan d'action qui vise notamment à améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

La Nuit de la solidarité

La Nuit de la solidarité entre dans le cadre du renforcement par la Ville de son action de lutte contre la pauvreté. La première édition a eu lieu le 20 janvier 2022 à Marseille, organisée à la même date dans 16 villes de France, sous l'égide de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Un millier de bénévoles se sont mobilisés, à l'appel de la Ville, pour aller à la rencontre des sans-abri.

Cette Nuit de la solidarité a permis de collecter des données au plus proche des besoins afin d'adapter les politiques publiques en faveur des plus fragiles. L'opération est reconduite le 26 janvier 2023.

Le Samu social

Les équipes d'intervention du Samu Social distribuent 900 repas et bouteilles d'eau, midi et soir, aux sans domicile fixe et nécessiteux dans la rue, 7j/7 de 8h30 à 22h.

Des couvertures, des vêtements et des produits d'hygiène sont également distribués ainsi que des gourdes afin que les sans-abris puissent se rendre aux points d'eau installés dans la rue. Elles assurent également le transport des sans domiciles fixes qui le souhaitent vers les douches et sanitaires mis à disposition par la Ville à cet effet. La municipalité a ouvert en 2021 un nouvel espace avec des douches municipales au 4 rue Berton dans le 5^e arrondissement, permettant aux plus démunis d'avoir accès à l'hygiène. En partenariat avec ANIMEDIS, un regroupement de cliniques vétérinaires, des soins sont apportés aux chiens accompagnant souvent les personnes sans domicile fixe.

Le SAMU SOCIAL tient également en permanence un service de collecte de linge auprès des particuliers et des entreprises, puis effectue un tri, désinfecte et range le linge pour assurer une redistribution auprès des sans-abris et des associations.

Les actions spécifiques en matière de logement des plus démunis

Le principe affirmé par la loi consiste à accueillir inconditionnellement dans une UHU (Unité d'Hébergement d'Urgence) toute personne en grande détresse qui vit sur la voie publique ou l'espace public. Conformément à la loi du 25 mars 2009 et au Code de l'Action Sociale et de la Famille, la Ville assure la mise à disposition de locaux dédiés. De plus, si l'État est responsable de cette prise en charge, cette mission constitue cependant une opération d'intérêt général susceptible de figurer dans la clause générale de compétence de la Ville de Marseille.

Ce type d'équipement d'hébergement d'urgence constitue, pour Marseille, une des offres d'assistance et d'insertion que les pouvoirs publics assurent en direction des publics en grande précarité.

Les grandes orientations de prise en charge et les principaux champs d'intervention sont actuellement les suivants :

- améliorer la qualité de l'accueil en accompagnant le public de l'urgence à l'insertion,
- mettre en place des parcours d'insertion et de restauration des droits des personnes, en partenariat avec les institutions, les structures associatives à vocations sanitaires, sociales et juridiques,
- organiser des actions permettant aux personnes de sortir de leur isolement en les faisant participer à des actions socioculturelles, sportives et citoyennes, leur permettant de retrouver ou d'acquérir des pratiques sociales reproductives,
- favoriser l'accès aux soins et à la prévention,
- assurer la complémentarité et la cohésion avec les services et les associations partenaires pour une insertion professionnelle réussie,
- garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Cette Unité d'Hébergement d'Urgence est actuellement répartie sur deux sites, correspondant à des publics différents :

- l'un 110, chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille, qui comporte 334 places destinées aux hommes et à des familles ;
- l'autre 14, chemin Ruisseau-Mirabeau, 13016 Marseille, dit « ancienne école Saint-Louis », qui comporte 50 places destinées aux femmes seules.

Boîtes solidaires de Noël pour les plus démunis

Dans 1 boîte à chaussures vous mettez :

- 1 accessoire chaud
- 1 produit d'hygiène
- 1 douceur non périssable
- 1 "petit" mot
- 1 article de loisir

... et ce que vous voulez !

Emballer la boîte et c'est parti !

Précisez sur le cadeau : mixte, homme, femme, enfant

À remettre dans un centre d'animation ou en mairie des 6&8 jusqu'au 15 décembre

Ces boîtes seront ensuite distribuées lors des maraudes solidaires

Mairie des 6&8
125 rue du commandant Rolland
13008 Marseille

noël.solaire@Vdm

Une politique ambitieuse pour développer des lieux d'accueil

→ Le 20 juin 2022 a eu lieu l'inauguration du centre « Entr'elles » d'hébergement et d'accompagnement social. Situé au 3 rue du Charvet dans le 3^e arrondissement, sur un terrain municipal, ce nouveau centre de la Fondation de l'Armée du Salut, est un nouveau lieu d'accueil pour les femmes en grande marginalité. Cette structure s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Ville de Marseille pour la protection des femmes et la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

→ Le 12 juillet 2022, la Ville de Marseille confirme l'ouverture d'un pôle hygiène et santé au 71 avenue du Maréchal-Foch (13004) courant 2023. Ce site pluridisciplinaire mettra à disposition des sans-abri ainsi que des personnes en grande précarité des douches publiques, des affaires de toilette, des vêtements, une laverie, une bagagerie et une conciergerie. Des travailleurs sociaux proposeront un premier accès aux droits. Ce projet représente un investissement d'un million d'euros, dont 400 000 de la Ville.

→ Le 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le rachat de Coco Velten par Marseille Habitat permettant de pérenniser l'hébergement d'urgence de 80 personnes sans-abris.

Ainsi, dans un contexte sanitaire et social particulièrement dégradé, la Ville de Marseille continue de répondre aux besoins des populations les plus touchées par la précarité en continuant de mobiliser des bâtiments ou sites du patrimoine municipal afin de les mettre à disposition d'opérateurs associatifs agréés par l'État pour leur permettre d'accueillir des publics vulnérables (femmes victimes de violences, familles en rupture d'hébergement...).

L'action municipale pour le logement étudiant

La municipalité s'engage à améliorer l'accès au logement des étudiants à Marseille, notamment à travers l'accompagnement du Crous d'Aix-Marseille-Avignon, dans sa démarche d'extension et de modernisation. À ce titre, elle participe au financement de la rénovation de la Cité universitaire Galinat (5^e arr.) et s'engage dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER 2021-2027) à cofinancer la réalisation de deux nouvelles résidences universitaires, afin de créer 600 places supplémentaires à Marseille.

Lutte contre l'habitat indigne

Dès son arrivée en juillet 2020, la municipalité a placé la lutte contre l'habitat indigne et l'accès au logement pour tous comme l'une des priorités de son action. La Ville intervient massivement pour protéger les habitants de tout danger grave et imminent concernant l'habitat indigne. Les services municipaux ont ainsi réalisé, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 septembre 2022, plus de 2 542 interventions. De plus, 827 arrêtés de mise en sécurité (urgents, ordinaires ou modificatifs) ont été pris et 160 arrêtés de main levée, permettant la réintégration des ménages dans leur logement d'origine, ont pu être mis en place.

En cas de défaillance du propriétaire, la Ville de Marseille prend en charge les frais d'hébergement des personnes délogées. Au 30 septembre 2022, ce sont ainsi 505 ménages qui sont hébergés par la Ville en substitution des propriétaires. Les sommes engagées font l'objet de recouvrement auprès des propriétaires défaillants.

De plus, le Maire de Marseille a choisi d'exercer son pouvoir de Police de l'habitat (Article L511-3) lorsque les mesures et les travaux ordonnés concernant les logements soumis à des arrêtés de mise en sécurité ne sont pas réalisés dans le délai fixé. Concrètement, à ce jour, 121 immeubles ont été ou sont concernés par des travaux d'office dont 7 pris en charge en 2020, 16 en 2021 et 98 en 2022. Pour 54 d'entre eux, les travaux sont désormais achevés. Pour réaliser ces travaux d'office, le Conseil municipal a voté, dès juillet 2020, un budget de 48 millions d'euros déployé sur 4 ans.

Ces actions sont complémentaires des missions exercées par la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) créée en 2020 et dont la Ville de Marseille, la Métropole et l'État sont actionnaires. Cette structure porte des actions déterminantes en faveur de la lutte contre l'Habitat indigne et dégradé sur un périmètre de 1 000 hectares dans le centre-ville de Marseille, notamment dans 4 îlots démonstrateurs du centre ville.

Collaborer avec l'ensemble des partenaires pour intervenir sur les copropriétés dégradées et pour la rénovation des quartiers prioritaires.

La Ville de Marseille a défendu en mars 2022 auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) un projet portant sur 10 quartiers prioritaires à hauteur de 2,7 milliards d'euros lors du Comité d'engagement national.

En complément, En septembre 2022, la Ville de Marseille a voté, dans le cadre de l'Accord partenarial pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées, l'approbation d'une autorisation de programme pour réaliser des travaux au sein des copropriétés dégradées, à hauteur de 11 millions d'euros d'investissement qui seront dédiés au redressement des copropriétés marseillaises dégradées entre 2022 et 2026.

Les états généraux du logement

La Ville de Marseille a organisé ses premiers états généraux du logement les 28 et 29 novembre 2022. Cette manifestation a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (plus de 500 participants et 45 intervenants), de partager des constats et d'élaborer collectivement des réponses concrètes.

Plusieurs ateliers de travail ont été organisés, notamment sur les thèmes de la lutte contre l'habitat indigne, de la Ville et de la transition écologique et de la réponse aux besoins en logements des plus précaires. À l'issue des états généraux du logement, l'Etat, la Métropole et la Ville se sont engagés à poursuivre leurs mobilisations et se sont accordés mutuellement afin de répondre aux urgences et créer des outils pour avancer dans la résolution de la crise du logement à Marseille. Ainsi 34 premiers engagements ont été pris et une feuille de route commune a été signée.

9. RELANCER LA DÉMOCRATIE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Pour concrétiser et mettre en synergie toutes les politiques territoriales évoquées dans ce Rapport et les transformations sociétales que la Ville souhaite susciter, la participation citoyenne est devenue un impératif. Les Marseillais doivent être associés aux décisions stratégiques sur lesquelles des marges de choix démocratique existent et leur implication dans la mise en œuvre des transformations de leurs modes de vie qu'ils auront voulues est également indispensable.

Pour que le citoyen puisse être véritablement partie prenante des projets municipaux et force de proposition et d'action, la Ville de Marseille s'est donc engagée en 2021 dans un processus de renouveau de la démocratie participative pour accompagner l'exercice de la démocratie représentative et l'enrichir de nouvelles formes d'expressions citoyennes.

Pour porter cette nouvelle stratégie municipale, un important travail d'ingénierie de la démocratie locale et de la participation citoyenne a été engagé par la Mission Prospective.

Fin 2022, de nouveaux outils et démarches sont en cours de finalisation ou déjà mis en œuvre, avec les services impliqués, parmi lesquels on peut citer :

- 1 le renforcement du réseau interne de « référents démocratie locale » constitué en 2021 par la Mission Prospective. Dans le cadre de leur formation, ces agents volontaires faisant partie des différentes DGA ont été mobilisés en 2022 pour accompagner les Mairies de secteur sur différents projets de démocratie locale. Ils constituent aujourd'hui un réseau actif d'ambassadeurs particulièrement motivés pour encourager les Services à faire participer les citoyens à la prise de décision stratégique qui préfigurent la ville et les modes de vie du futur.
- 2 le déploiement opérationnel d'outils numériques de participation et de consultation citoyenne (test d'outils d'enquête, réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'une plateforme numérique municipale dédiée...).

- ③ la rédaction d'un projet de Charte des pratiques démocratiques pour la Mairie centrale et les Mairies de secteur volontaires destiné à officialiser les engagements réciproques des différents acteurs souhaitant recourir aux divers dispositifs de démocratie locale et de participation citoyenne.
- ④ la rédaction de documents d'orientation stratégique sur la gouvernance territoriale, la démocratie locale et la participation citoyenne, permettant de justifier, d'encourager et de faire connaître les initiatives marseillaises.

Au milieu de tous ces dispositifs dédiés à la relance de la démocratie locale, après de multiples concertations, **l'Assemblée citoyenne du futur**, dont la Mission Prospective a également réalisé l'ingénierie, est prête à démarrer ses travaux début 2023. Elle constituera un élément majeur de la stratégie municipale de prospective citoyenne : elle permettra de discerner les attentes et les aptitudes à changer de tous les habitants pour aider la Ville à choisir les meilleures trajectoires de transition écologique et sociale. Elle sera en particulier associée au suivi du contrat de ville climatique.

Les actions en mairie de secteur

Le C.I.C.A. de la mairie 1&7 réunit les représentants des associations locales ou membres de fédérations qui en font la demande et qui exercent leurs activités dans les arrondissements concernés. Les associations adhérentes au C.I.C.A. travaillent collectivement sur des projets. Ceux-ci une fois conçus sont présentés à l'approbation du Conseil d'Arrondissements du premier secteur. Actuellement 120 associations sont adhérentes et participent aux ateliers du C.I.C.A.

La mairie 6&8 a généralisé la démarche de concertation des habitants avec la mise en place pour chaque projet de laboratoires citoyens afin d'encourager les habitants à prendre part à leur élaboration.

En 2022, c'est ainsi près de 30 réunions de concertation qui ont été organisées, tous projets confondus. Elle a organisé au cours du 1er semestre 2022 un cycle de conférences participatives au sein de ses centres d'animation, notamment sur la question du sol, les modèles d'agriculture urbaine ou une animation autour de la Fresque du climat.

Consultation des usagers dans le cadre du réaménagement de la Plaine

L'objectif de la consultation menée du 14 septembre au 9 novembre 2022, réalisée en lien avec les 3 mairies de secteurs concernées (1&7, 6&8, 4&5), a été de mieux cerner les problématiques actuelles et les marges de progression ainsi que d'orienter les politiques publiques en matière d'animation et d'occupation de l'espace public.

7000 exemplaires d'un questionnaire ont été distribués et ont produit 1599 réponses. Dix urnes ont été installées dans des commerces et équipements publics du quartier (Cours Julien, Notre-Dame-du-Mont, place Jean Jaurès).

Cinq permanences ont été organisées dans l'espace public sur différentes temporalités et dans plusieurs lieux.

Les résultats de la consultation seront présentés début 2023.

La participation des enfants et des jeunes

La Ville de Marseille a la volonté de soutenir et promouvoir les droits de l'enfant et de garantir leur efficacité. Par la délibération n°21/0601/VDV du 1^{er} octobre 2021, le Conseil Municipal a adopté le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse du réseau « Ville Amie des Enfants » d'UNICEF France. L'Unicef France et l'Association des Maires de France ont, en effet, créé un réseau national et international de villes qui s'engagent, sous l'égide de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité, ainsi qu'à encourager leur ouverture sur le monde.

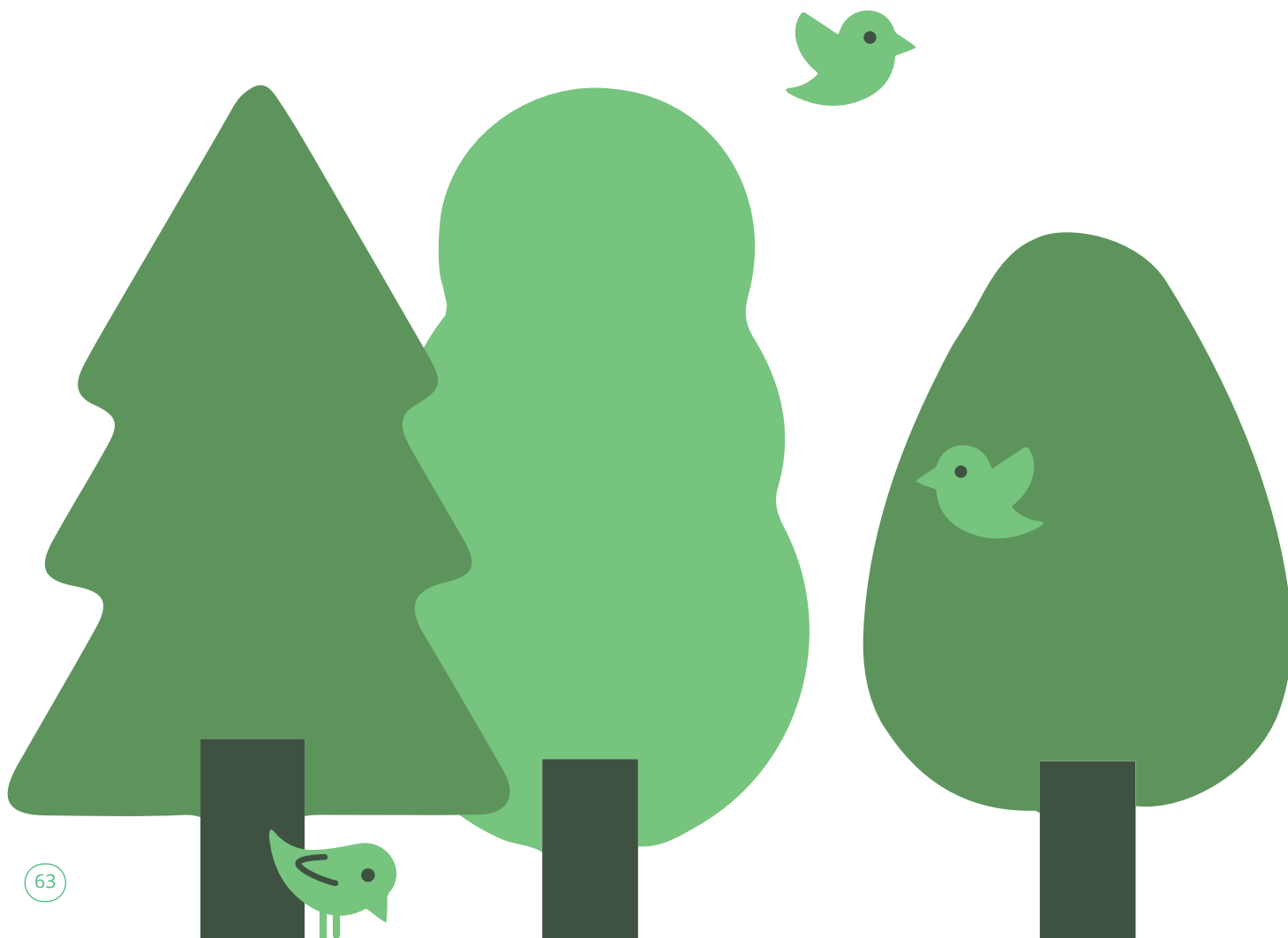
Le plan d'action de la Ville est établi selon 4 axes, dans lesquels se décline ensuite l'action municipale :

- assurer le bien-être de chaque enfant dans tous ses temps de vie, à l'école, au centre de loisirs, dans ses activités, dans l'espace public,
- lutter contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité, en permettant à chacun de pouvoir bénéficier d'un accueil éducatif de qualité quelle que soit sa situation sociale, quel que soit son lieu de résidence, quel que soit son handicap, son origine, son sexe,
- permettre et proposer un parcours éducatif de grande qualité, en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés autour de la cause commune de l'épanouissement de chaque enfant, en créant des partenariats efficaces,
- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune à la vie de la cité ; cultiver sa citoyenneté en lui permettant de contribuer à construire la ville de demain.

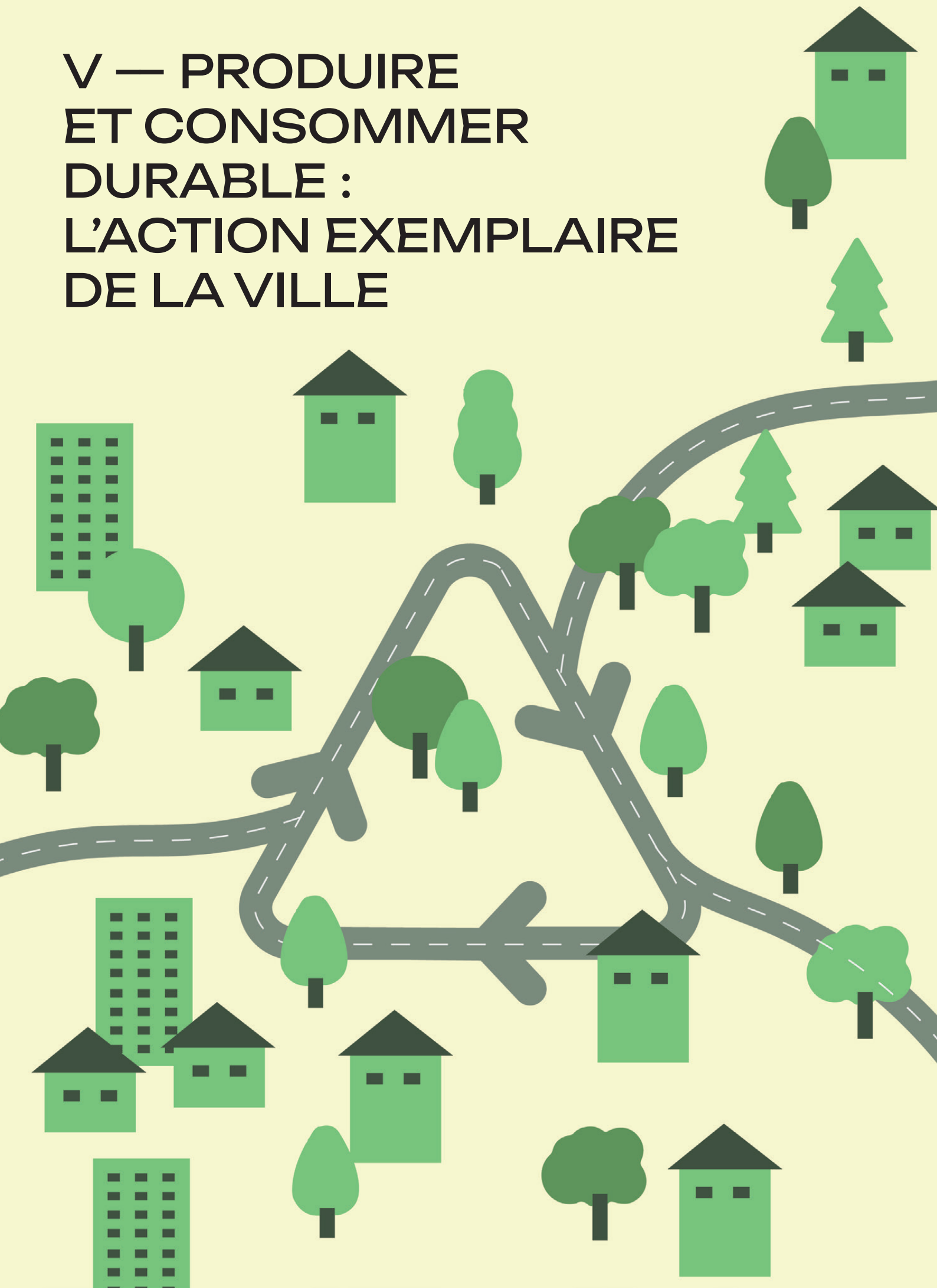
Sur ce dernier point, **la Ville a créé en 2022 le Conseil municipal des enfants et le Conseil municipal des jeunes** afin d'encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie de la cité. Le Conseil Municipal des Enfants sera organisé sur deux années (CM1-CM2) afin de permettre, dans les écoles volontaires, aux enfants et leurs enseignants d'organiser les élections, de se familiariser avec l'organisation municipale, et de construire des projets, au sein de leur école, de leur quartier, de leur arrondissement ou à l'échelle de la ville.

Conçu en partenariat avec l'Éducation nationale et l'UNICEF France, ce projet s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen des enfants. Un calendrier pédagogique sur deux ans a été élaboré.

Un binôme de CM1 candidats seront élus au sein de leur école pour représenter leurs camarades au sein du Conseil des Enfants de chaque mairie de secteur (année 1). Les conseillères et conseillers devront être à parité filles-garçons, et représenteront la diversité des secteurs géographiques de la ville. Par la suite, un Conseil des Enfants «central», issu des Conseil des Enfants de secteur, sera mis en place (année 2).



V — PRODUIRE
ET CONSOMMER
DURABLE :
L'ACTION EXEMPLAIRE
DE LA VILLE



V — PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLE : L'ACTION EXEMPLAIRE DE LA VILLE

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles. Ils affectent le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines. Les actions développées au sein du présent chapitre orientent la collectivité vers plus de sobriété.

1. ASSURER LES CONDITIONS D'UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

La commande publique est aujourd'hui un réel levier de l'action publique en faveur du développement durable.

Les années 2021 et 2022 ont vu l'émergence de nombreux textes promouvant l'achat public économiquement, écologiquement et socialement responsable :

- le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, (issu de la Loi du 10 février 2020 dite Loi AGECE),
- la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi climat et résilience),
- l'article L 2111-3 du Code de la Commande Publique instaurant le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables),
- le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, prenant la suite du PNAAD 2015/2020, qui fixe des objectifs ambitieux (100% des marchés conclus doivent présenter au moins une considération environnementale, et 30% des marchés notifiés doivent présenter au moins une considération sociale),
- les nouveaux Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG), applicables à compter du 1^{er} octobre 2021, qui sanctuarisent la clause d'insertion sociale et la clause environnementale.

Tout acheteur doit donc être en ordre de marche pour répondre à ces exigences législatives, ainsi qu'aux ambitions de notre municipalité.

À ce titre, la Direction de l'Achat et de la Commande Publique (DACP), par son rôle d'accompagnement dans l'élaboration des projets d'achats et la définition des procédures adaptées, est un acteur majeur pour sensibiliser et inciter les services à adopter des stratégies d'achat intégrant les enjeux du développement durable.

Pour les marchés passés directement par la DACP, chaque fois que le segment d'achat le permettait, l'accent a été porté par les acheteurs projets sur la recherche d'entreprises innovantes en matière de solutions écologiques ou sociales lors du sourcing. Cette étape a contribué à une meilleure connaissance du secteur économique et à enrichir les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) sur la thématique de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, les marchés publics rédigés en 2022 par la DACP portent des exigences, des clauses et des critères de jugement des offres, environnementaux et sociaux.

Tout au long de l'année, les acheteurs et les juristes de la DACP ont accompagné les services opérationnels afin d'adapter leurs procédures d'achat au besoin, à la réglementation en vigueur et aux objectifs de développement durable visés. L'année 2022 a été marquée par l'intégration des clauses sociales et environnementales imposées par les nouveaux CCAG. Le travail de veille juridique et de sensibilisation de la DACP a permis l'insertion de clauses dans nos outils d'aide à la rédaction des marchés, et la rédaction de clauses types.

Le Service Politique de consommation (SPC), a poursuivi son action d'analyse des consommations des services, afin de repérer les axes d'amélioration possible en matière de consommation durable et de réduction des déchets, notamment plastique et de solutions alternatives à leur élimination.

L'expérimentation de la Carte Achat comme modalité de commande et de paiement des achats s'est poursuivie et s'est étendue à trois mairies de secteur et à de nombreuses Directions. Plusieurs autres sont en cours d'intégration au dispositif. La Carte Achat contribue à maintenir le tissu économique local et favorise l'accès des petites et moyennes entreprises, dont la trésorerie est souvent fragile, à nos procédures d'achats. Elle participe également à la démarche de dématérialisation du process de commande.

Au 27 octobre 2022, la DACP a visé 327 marchés (données extraites de fichiers de suivi internes), dont 133 comportent une considération développement durable, soit 40,67 %.

La mise en œuvre du schéma des achats responsables

Par la 4^e version du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables approuvée lors du Conseil Municipal du 8 février 2021, la Ville de Marseille a rehaussé ses ambitions en matière d'achats responsables. Désormais, 20% des marchés doivent comporter une clause sociale et 30% des marchés doivent comporter une disposition environnementale. Au-delà de ses objectifs, la Ville souhaite également augmenter la part des marchés réservés en faveur des personnes en situation de handicap.

Le travail d'accompagnement des services a permis le développement de procédures d'achats responsables visant à atteindre les objectifs de notre SPASER.

Des exemples d'actions vertueuses :

- la récupération, le recyclage/reconditionnement du matériel informatique, audiovisuel, téléphonique et consommable par les services de la DGANSI,
- le marché de propreté de la Direction de l'Espace Public qui inclut un nombre d'heures d'insertion dans l'exécution de la prestation,
- les Marchés Globaux de Performances de rénovation des écoles qui allient performance et obligation d'insertion,
- le marché de la Plonge du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille dont le sous-critère portant sur l'insertion a fait pencher l'attribution.

2. PLAN MUNICIPAL VISANT LA RÉDUCTION, LE RECYCLAGE, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DES SERVICES DE LA VILLE

La production de déchets des services de la Ville de Marseille s'élève à 16 300 tonnes (hors les déchets dangereux) soit près d'1 tonne/agent, seuls 36 % des déchets produits sont recyclés ou valorisés organiquement.

Si la gestion du tri des déchets n'est toujours pas généralisée, la Ville de Marseille a, néanmoins, initié depuis 2020 plusieurs actions comme la structuration d'un service interne dédié à la gestion des déchets et à l'économie circulaire, la collecte sélective des cartons et du mobilier dans toutes les écoles lors de la rentrée scolaire 2022, la sensibilisation à la gestion des déchets à destination des agents des écoles ou encore l'installation de composteurs collectifs dans plusieurs parcs et écoles.

Les chartes « fleuves sans plastique » et « zéro déchet plastique en méditerranée », ont également été signées récemment par la Ville de Marseille.

En 2022, La Ville conforte un plan de sobriété à horizon 2030 pour développer ces actions, à travers le « Plan de sobriété sur la réduction, le recyclage, la collecte et la valorisation des déchets des services de la ville de Marseille » voté au Conseil municipal du 16 décembre 2022.

La Ville de Marseille souhaite ainsi aller plus loin en engageant son administration dans une démarche de sobriété et d'optimisation de la gestion de ses déchets. Ce plan, qui nécessite d'impliquer l'ensemble de son administration, s'articule autour de mesures de court (2023-2024), moyen et long (2024-2030) termes. Elle souhaite ainsi tendre vers une exemplarité de la collectivité dans la gestion de ses déchets et promouvoir auprès des Marseillaises et Marseillais des pratiques plus responsables et plus durables des flux de déchets, suivant le triptyque : réduction, tri, valorisation. Afin d'aider la Ville de Marseille dans la consolidation d'une politique stratégique, ambitieuse et volontariste, une AMO a été lancée en 2021 selon les étapes suivantes :

Phase 1 : finalisation et consolidation de l'état des lieux des déchets d'activité de la Ville ;

Phase 2 : préconisations pour mise en place d'un plan global de gestion des déchets

En 2022, la fin de la mission d'AMO a permis d'établir des préconisations. Le plan d'action proposé, conduit à une réduction de 10 à 15 % des volumes de déchets, réalisable sur 6 ans, en travaillant sur la sensibilisation des agents et la commande publique et en sortant progressivement du dispositif de la RS métropolitaine.

Au 1^{er} octobre 2022, un service collecte, tri des déchets dans les bâtiments municipaux figure désormais à l'organigramme de la Direction de l'espace public et de la mobilité.

Le tri sélectif dans les parcs et les plages de la ville

Dans la continuité du dispositif déjà existant sur 8 plages marseillaises, la Ville de Marseille a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de la société CITEO et de l'ADEME. La réalisation de ce projet, objet de ce rapport, a consisté à initier une dynamique par l'équipement en bacs tri emballages et verre d'un espace balnéaire et de 6 parcs aujourd'hui dépourvus de point de tri. Ce sont ainsi 37 emplacements dédiés au tri sélectif qui seront créés au sein des espaces suivants à partir de mars 2023: la plage de Corbière, le parc Pastré, le parc Borély, le parc du 26^{ème} centenaire, le parc François-Billoux, le parc Oasis. Sur chaque emplacement déterminé, deux abribacs grande capacité ont été implantés : un pour les ordures ménagères, un pour les emballages et papiers ainsi que le verre. La collectivité investira dans des abribacs fermés. Cette expérimentation vise par ailleurs à répondre à l'objectif de réduction des déchets à savoir :

- Engager une dynamique de tri sélectif en diminuant de 50% le volume des ordures ménagères.
- Collecter près de 130 tonnes de déchets recyclables (verre et emballages) par an.
- Sensibiliser le plus grand nombre à la nécessité de réduire et trier nos déchets : 20 000 personnes sensibilisées sur la durée du projet (entre 5 000 et 10 000 au second semestre 2022).

La Vente aux enchères de matériel de seconde vie

L'activité « vente aux enchères » de la Ville de Marseille présente de nombreux bénéfices:

- offrir un nouveau cycle de vie au matériel réformé ;
- recycler des produits « dormants » ;
- trouver une alternative à la mise en déchetterie systématique ;
- éviter du stockage inutile et diminuer les surfaces de stockage ;
- réduire, voire supprimer des frais de démontage, de transport et de mise en déchetterie ;
- constituer une source de recettes pérenne pour la Ville ;
- permettre aux citoyens d'acquérir des biens à coût raisonnable.



Abribac @Vdm

L'ensemble des articles (meubles, véhicules...) mis en vente provient des différentes Directions de la Ville et du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

Cette activité s'inscrit pleinement dans le concept du développement durable et de l'économie circulaire, mais également dans la prise en compte du cycle de vie des investissements « meubles » de la Ville, permettant aux particuliers et sociétés d'acquiescer des biens d'équipement à prix raisonnable.

3. LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ HUMAINE

La Politique Municipale d'Alimentation Durable, coordonnée et formalisée par la Mission Prospective, est mise en œuvre par la quinzaine de services et le CCAS qui coopèrent au sein de l'Atelier Municipal sur l'Alimentation Durable (AMAD) animé par la Mission Prospective qui a constitué ce réseau en 2016 après l'adhésion de la Ville au Pacte d'Alimentation Durable de Milan.

Première politique transversale de la Ville explicitement placée sous l'égide des 17 Objectifs de Développement Durable, elle se donne pour finalité d'améliorer les pratiques alimentaires du territoire à travers le regard et la mobilisation de nombreux acteurs municipaux et de leurs partenaires. Elle croise de multiples aspects de l'action municipale : l'éducation, la solidarité, la santé, l'environnement, l'autonomie alimentaire, l'agriculture urbaine et la préservation des terres agricoles, l'emploi, le commerce, l'économie, la gastronomie, la culture, l'animation du territoire et le tourisme...



Récolte JP Arzial @Sophie Guillermain-Vdm

La prise de conscience de l'importance de l'empreinte carbone de l'alimentation, notamment au titre de nos importations de produits alimentaires, lui vaut aujourd'hui de rejoindre le projet de Marseille pour les « 100 villes neutres en carbone à l'horizon de 2030 » en faisant l'objet de la Commission « Agriculture urbaine et alimentation durable » mise en place pour la rédaction du Contrat de ville climatique.

La précarité alimentaire qui augmente depuis le Covid, et, plus récemment avec l'augmentation du prix des denrées alimentaires et certaines difficultés d'approvisionnement, devient une dimension majeure de la politique municipale d'alimentation durable.

Enfin, 2022 aura permis de mieux articuler les objectifs et actions de la politique municipale d'alimentation durable de la Ville avec ceux du Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole Aix-Marseille Provence

La participation de la Mission Prospective à la recherche-action sur la gouvernance alimentaire initiée par la ville de Mouans-Sartoux permet à Marseille, aux côtés d'autres villes, de défendre la pertinence de la prise en charge globale par l'échelon municipal des thématiques multiples qui s'ordonnent autour des pratiques.

Engager la reconquête agricole de la ville

Depuis le milieu du siècle dernier, le développement des transports et la pression foncière davantage destinée à l'urbanisation, souvent pavillonnaire, ont rejeté l'agriculture toujours plus loin des lieux de consommation et ont fait oublier la vocation agricole du territoire marseillais, négligeant ses atouts.

Il convient désormais de réinscrire un véritable système de production agricole dans le projet urbain.



Une friche agricole-quartiers EST

Tout d'abord, l'agriculture urbaine a besoin de foncier pour exister et des lieux privilégiés ont été déjà localisés dans la frange urbaine pour de vastes terrains, certains d'entre eux appartenant au patrimoine municipal.

Des interventions ont eu lieu auprès de la Métropole pour pérenniser la vocation agricole de quelques premiers sites au PLUi.

Certains terrains ont déjà fait l'objet d'appels à projets métropolitains pour installer des exploitations agricoles moyennant un cahier des charges sur la qualité des produits et leurs modes de production. Plusieurs agriculteurs ont ainsi pu s'installer sur le secteur de Santa Cruz dans le quartier de Sainte-Marthe, un quartier qui pourrait d'ailleurs s'imposer dans l'avenir comme premier quartier de l'agriculture urbaine à Marseille et symbole de la politique de reconquête agricole de la nouvelle municipalité.

Au-delà de leur destination agricole, dont l'impact quantitatif sur l'approvisionnement de Marseille restera toujours marginal, ces nouvelles fermes urbaines doivent inventer de nouvelles façons de contribuer à la vie des quartiers. Elles ont déjà pour effet, comme le font les fermes pédagogiques et les relais nature de la Ville, de sensibiliser les habitants à la saisonnalité, au respect de l'environnement et du travail des agriculteurs, et à l'intérêt d'une alimentation saine. Elles peuvent aller beaucoup plus loin dans un rôle d'animation et de renforcement de la cohésion et de l'insertion sociales notamment dans le cadre de la réforme de l'insertion par l'activité économique. De nouveaux modèles économiques doivent être imaginés pour assurer la viabilité d'exploitations à vocation hybride qui sont en train d'être inventées.

Encourager la distribution de produits de qualité en circuits courts pour tous

Facilitant déjà la distribution de paniers paysans et de paniers solidaires, la Ville se lance dans la mise en place d'un schéma cohérent de renforcement de la distribution de produits locaux biologiques en circuits courts, y compris dans les quartiers les plus défavorisés, en intégrant dans la réflexion l'optimisation de la logistique de distribution de marchandises.

Au cours du premier confinement, la Ville de Marseille a souvent été sollicitée afin d'accueillir ou d'organiser la commercialisation de productions locales. Des marchés forains spécifiques ont pu ainsi être créés pour distribuer ces produits locaux comme celui devant l'Hôtel Dieu et celui plus récent de la Place Jean Jaurès chaque vendredi après-midi, lancé en septembre 2022.

La promotion des circuits courts se poursuit par l'accueil diffus dans des marchés existants ou sur des sites dédiés pour améliorer le maillage territorial dans la distribution de produits de qualité.

À titre d'exemple, un marché alimentaire mensuel tourné vers le bio et le local a été ouvert à l'initiative de la Mairie du 1/7 avec l'appui des services de la Ville : le marché St-Victor dans le 7^e arrondissement a été lancé en 2021 sur la place Saint-Victor.

L'objectif à long terme de la Ville de Marseille est d'aller vers une alimentation saine, de qualité et locale, notamment pour toute sa restauration collective.

En 2022 s'est appliquée la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole à la suite de la loi pour une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi EGALIM), promulguée le 1^{er} novembre 2018.

Les objectifs principaux de cette loi sont de :

- relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition,
- permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes,
- accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs,
- promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Concernant plus précisément la **restauration scolaire**, de nombreuses mesures comme l'utilisation de 50 % de produits biologiques ou l'interdiction de contenants alimentaires en plastique sont venues renforcer le dispositif réglementaire. De même, les produits locaux ont été favorisés pour respecter la saisonnalité et ainsi garantir une meilleure qualité et durabilité.

- **Bio** : 50 % des composantes totales livrées doivent être labellisées Agriculture Biologique avec une origine France obligatoire. Le pain fourni est entièrement bio.
- **Local** : 40 % des produits proviennent de producteurs locaux : PACA, Gard, Corse. L'objectif est d'atteindre 50 % du total des composantes servies d'ici 2025, date de fin du contrat de la DSP.
- **Saisonnier** : les produits de saison sont systématiquement privilégiés.
- **Additifs** : 20 additifs ont été éliminés dont l'huile de palme, les OGM... cela rend les approvisionnements parfois compliqués et certains produits ont dû être abandonnés (beignets...).
- **Développement des filières de proximité** : afin de pallier la difficulté d'approvisionnement, le prestataire développe des partenariats avec des acteurs locaux.

Les enjeux d'insertion sociale sont également intégrés grâce au partenariat avec l'association Pain et Partage : cette entreprise d'insertion fournit en **pain bio et local la moitié de la consommation de pains de tous les écoliers marseillais**.

Depuis le 1^{er} novembre 2019 un **menu végétarien est proposé par semaine**. Le jour de ce menu n'est pas fixe afin de permettre à tous les enfants d'en bénéficier (beaucoup de convives ne déjeunent pas tous les jours). Pour ces repas, les plats cuisinés sur la cuisine centrale ont été favorisés.

La société de restauration est signataire de la charte **bien-être animal**, qui a pour but d'offrir au bétail des conditions d'élevage et d'abattage décentes.

Au-delà de l'aspect santé, l'économie de la ressource est prise en compte dans les cantines scolaires à travers les dispositifs suivants :

- **Énergie renouvelable locale** (fourniture Enercoop) sur la cuisine centrale. Les véhicules d'intervention sont électriques.
- **Actions «Gaspillage alimentaire»** : atelier antigas'pain, la vie des déchets, l'eau...
- **ECOCERT**, la cuisine centrale est labellisée ECOCERT, et les restaurants scolaires vont entamer la démarche de labellisation.
- **Utilisation de barquettes biodégradables** : Les plats froids (crudités, desserts...) sont stockés, transportés dans des barquettes plastiques sans phtalates, ni bisphénol A, B ou S, ni Chlore, ni métaux lourds. Elles sont à usage unique. Ces barquettes sont recyclées. Tous les plats chauds (à l'exception des plateaux régimes) sont désormais transportés et réchauffés dans des barquettes en bagasse (fibre de canne à sucre).
- **Brocs d'eau** : dans le cadre de la crise sanitaire, un réassort en brocs d'eau sur certains réfectoires a été nécessaire. Pour ce faire, les brocs commandés sont en inox.
- **Tables de tris** : les restaurants scolaires sont progressivement équipés de tables de tris avec pesée et gachimètre pour évaluer les quantités jetées; la deuxième phase sera la mise en place d'actions afin de limiter le gaspillage et favoriser la consommation. Le déploiement des tables de tris dans les self-services des écoles est en cours de finalisation
- **Dématérialisation** : les bons de livraisons sont désormais dématérialisés, ceci afin de limiter le papier et leur transport depuis les restaurants scolaires vers les services de la restauration.

En prévision de la période de fin du contrat actuel de la DSP (septembre 2025), la Ville de Marseille travaille actuellement à la définition de son futur modèle de restauration scolaire, qui intégrera pleinement les ambitions de la Ville en matière de développement durable pour :

- ① Envisager une transition vers un mode de production des repas promouvant la valorisation de la qualité gustative et environnementale des produits cuisinés, mais également en direction d'un fonctionnement plus vertueux sur sa consommation énergétique : développement de la liaison chaude (moins consommatrice en énergie que la liaison froide actuelle), relocalisation de productions des repas au plus proche des écoles, mise en place de mobilités douces pour les livraisons des repas, etc.
- ② Assurer une transition vers le développement de l'utilisation de contenants réutilisables (en inox/verre) plutôt que les contenants recyclables actuels (barquettes).
- ③ Construire un modèle de gouvernance permettant à la collectivité de peser davantage sur la qualité environnementale et la proximité géographique des approvisionnements.
- ④ Construire une offre alimentaire plus adaptée aux goûts et aux âges des enfants, afin de porter l'ambition d'une diminution du gaspillage alimentaire : nouvelles recettes, davantage de repas végétariens, menus différenciés entre les maternelles et les élémentaires.
- ⑤ Construire un modèle de valorisation des déchets alimentaires des écoles et des restaurants scolaires, en lien avec la mise en place de la gestion des déchets produits par l'ensemble des établissements municipaux.

Ce travail mené par la Ville est accompagné par une AMO qui permettra à celle-ci de fixer ses orientations et ses ambitions pour son modèle de restauration scolaire du futur. Pour cela elle associe la société civile puisque que des ateliers sont lancés à la fin de la l'année 2022 et sur le début de l'année 2023, ce qui permettra de consolider les orientations que prendra la Ville sur cette thématique.

La restauration dans les crèches

Soucieuse de proposer aux Petites Marseillaises et aux Petits Marseillais des repas de grande qualité et respectueux de notre environnement, la Ville de Marseille s'est engagée depuis le 1^{er} avril 2022, dans un nouveau marché de prestation alimentaire pour les crèches municipales. Depuis cette date , 63,5 % des produits livrés sont sous Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO) selon la Loi EGALIM :

- Bio : 55 %
- Label Rouge : 8%
- AOP/ AOC : 0.5 %

Le lait et l'agneau issus de l'agriculture biologique, se sont rajoutés aux produits déjà issus de cette filière (pommes, bananes, citron pommes de terre, carottes, féculents, produits céréaliers, œufs, beurre, yaourt). Toutes les viandes seront 100 % d'origine française. Un menu lacto-végétarien (sans viandes, ni poissons, ni œufs) est servi une fois par semaine aux plus grands. Ce travail s'inscrit dans notre volonté politique d'assurer le bien-être des enfants dans les crèches tout en veillant au respect de la réglementation de la loi EGALIM et conformément aux recommandations du Guide d'Études des Marchés en Restauration Collective et Nutrition.

Un projet de la division famille/ seniors : l'amélioration continue des repas en faveur des seniors au sein de la bastide du Ginestet

Un service de restauration collective est organisé tous les jours au travers d'une cuisine traditionnelle soignée. La Ville de Marseille assure l'élaboration des plats dans la cuisine de son Centre d'animation Seniors (La Bastide du Ginestet), avec ses propres moyens matériels et son personnel qui assure également le service à table. Des évolutions ont été apportées dans le marché actuel (juillet 2020 à juillet 2021 puis marché 2021 à 2022) :

- augmentation des produits locaux et labellisés
- augmentation de l'utilisation de produits de saison pour la composition des menus
- viandes conditionnées en frais

Le repas mensuel devient 100 % bio et hebdomadaire dès octobre 2021 en l'inscrivant pleinement dans le programme des lundis du bien-être. Cela amène la Division Séniors à proposer à partir d'octobre 2021, 52 journées bio par année civile contre 11 auparavant.

La bastide du Ginestet va initier un meilleur traitement des bio-déchets en impulsant leur stockage en fût pour permettre la réalisation d'un compostage par une société privée.

4. LES ACTIONS SUR LA PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES EN MAIRIE DE SECTEUR

La mairie du 3^{ème} secteur a mené un Partenariat avec la Roue

La Roue est une monnaie locale complémentaire implantée à Marseille qui permet de favoriser l'achat local et les circuits courts. Par délibération, la Ville a approuvé son soutien à l'association qui porte La Roue et la mairie du 3^{ème} secteur a engagé un partenariat avec elle pour assurer la promotion de cette monnaie locale auprès des commerçants. Une « fresque de la monnaie » a été organisée à destination d'élus et agents volontaires, dans un but pédagogique.

Déploiement des éco-défis

En partenariat avec la CCI et la CMAR, la mairie du 3^e secteur s'est engagée dans une démarche de promotion du dispositif « Eco-défis », qui invite les commerçants à relever des objectifs en matière de développement durable (gestion de leurs déchets, gestion des fluides, modalités d'approvisionnement...). À la fin de l'année 2022, une cinquantaine de commerçants est déjà engagée dans cette démarche qui sera poursuivie en 2023.

Intégration d'une comptabilité analytique « verte »

Les services de la mairie du 3^{ème} secteur sont engagés dans une analyse de l'ensemble de leurs dépenses au regard de leur impact sur l'environnement. Ces achats sont retracés dans un budget analytique « vert », présenté conjointement au compte administratif.

5. GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

La sécheresse exceptionnelle de cet été 2022 a rappelé l'urgence de la lutte contre le gaspillage de l'eau et l'urgence d'adopter de nouvelles pratiques d'usage de la ressource. Le dernier inventaire effectué par les services de la Ville de Marseille fait apparaître que la Ville de Marseille possède 2 600 compteurs d'eau pour desservir ses équipements municipaux, consomme chaque année 3,2 millions de m³ d'eau, pour un coût annuel de 4 800 000 Euros (quatre millions huit cents mille Euros). Les équipements les plus consommateurs sont les écoles (34 % du budget annuel), les espaces verts (17%) et les équipements sportifs (12%). La Ville de Marseille s'est déjà lancée dans une démarche de gestion rigoureuse de la ressource en eau. Ses effets sont positifs, puisque la consommation d'eau des équipements municipaux a baissé de près de 30% en 5 ans, répondant ainsi aux préconisations du Plan national d'adaptation au changement climatique.

Le plan de préservation de la ressource en eau de la Ville de Marseille poursuit l'objectif de diminuer la consommation d'eau de 5 % en 2023 et 30 % en 2030.

Le plan de préservation de la ressource en eau est construit autour de 5 axes principaux d'intervention. Certaines actions du plan seront menées à court terme (2023-2024), d'autres actions seront déclinées à moyen terme (2025-2030) dans les domaines suivants :

- plan de rénovation, modernisation et optimisation des réseaux
- plan de récupération et de recyclage des eaux
- plantation, de choix d'essences d'arbres et d'arrosage des parcs
- intégration de la problématique de l'eau dans tous les projets d'aménagement de la Ville
- éco-conditionnalité de la commande publique, campagne de sensibilisation et mise en place d'indicateurs de suivi.

En matière de maîtrise de la ressource en eau, la Direction des Parcs et jardins a lancé plusieurs opérations dont la fermeture dès fin mai 2022 de tous les jeux d'eau et de toutes les fontaines y compris celles fonctionnant en circuit fermé, exception faite des fontaines « à boire ».

La connaissance de l'état de la ressource est primordiale. Ainsi, la connaissance de l'aquifère sous le parc Borély et son comportement fait l'objet d'un suivi depuis septembre 2021 et s'est poursuivi durant l'année 2022. L'objet de cette mission est d'identifier le contour du biseau d'eau salé et d'élaborer un bilan en eau de l'aquifère située sous le parc Borély, l'hippodrome et le golf (périmètre d'étude), avec des enregistrements de données en continu à l'aide de piézomètres instrumentés pour définir, après l'exploitation des résultats, à savoir:

- le mode de recharge de l'aquifère
- le phénomène de rabattement de l'aquifère
- l'évolution du niveau d'eau en phase d'exploitation
- le degré et la vitesse de rechargement de la nappe (niveau haut et niveau bas)
- le volume d'eau pouvant être pompé sans la remontée du biseau d'eau salée et sans endommager la capacité de rechargement de la nappe = comportement de la nappe
- incidence quantitative du pompage sur la ressource

Ces données permettront de mieux appréhender les futurs aménagements à envisager dans le cadre du plan de gestion Borély.

Un arrosage connecté sur le parc balnéaire du Prado

Suite aux travaux de mise en place du logiciel connecté, cet arrosage dit « intelligent » est en phase expérimentale et tend à permettre d'arroser au plus juste des besoins des plantes afin d'assurer un développement racinaire et la pérennité du végétal tout en faisant des économies d'eau, gérer à distance les ajustements de programmation d'arrosage, cartographier le patrimoine hydraulique, détecter les fuites et les anomalies du réseau hydraulique au plus tôt. Les premiers résultats sont très encourageants, ce dispositif ayant permis d'économiser 40% de la ressource.



Parc du Prado : gestion économe en eau des espaces verts @Sophie Guillermain @Vdm

CONCLUSION

La Ville de Marseille a pris toute la mesure des changements structurels et locaux qui s'imposent, face à un monde menacé par le dérèglement climatique, une crise sanitaire, l'effondrement de la biodiversité, l'augmentation des inégalités.

L'enjeu est de pouvoir répondre à ces menaces en appelant tous les acteurs du territoire à coopérer et prendre en compte l'échelle du temps long pour favoriser notre résilience.

Les projets et actions conduits en 2022 par l'équipe municipale témoignent d'une implication croissante de l'administration dans l'application des principes du développement durable.

Ils favorisent aussi leur diffusion sur notre territoire à travers la constitution d'un véritable « écosystème créatif » porté par les acteurs locaux.

Cette dimension humaine, innovante, visant à tirer le meilleur parti de nos spécificités et de nos atouts, invite à échanger avec les villes et partenaires, notamment méditerranéens, qui voudront partager ces espoirs et ces expériences de modèles de société renouvelés, de villes sobres retissant le lien avec les citoyens et la nature.

Marseille est lauréate du projet européen des 100 villes neutres vers la neutralité carbone en 2030. Marseille fait un pas de plus vers une ville plus verte, une ville qui répond aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux, une ville où on respire mieux. C'est l'acte fondateur d'une nouvelle ère de transformation écologique à Marseille.









VILLE DE
MARSEILLE